



**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**Siège Central :  
Luxembourg, 1, Place de Metz**

**R.C.S. Luxembourg No B 30775**

Etablissement public autonome, institué par la loi du 21 février 1856 (Mémorial 1, No 6, du 10 mars 1856) et régi par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée (Mémorial A, No 16 du 28 mars 1989)

**Comptes consolidés audités 2025**

**TABLE DES MATIERES**

PAGES

<b>DECLARATION SUR LA CONFORMITE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ..</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE .....</b>	<b>7</b>
<b>RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE .....</b>	<b>39</b>
<b>COMPTES CONSOLIDES AUDITES .....</b>	<b>47</b>
<b>Bilan consolidé au 31 décembre 2025 .....</b>	<b>48</b>
<b>Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025 .....</b>	<b>50</b>
<b>Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2025 .....</b>	<b>51</b>
<b>Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025 .....</b>	<b>52</b>
<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2025 .....</b>	<b>54</b>
<b>NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>56</b>
<b>1 INFORMATION GENERALE .....</b>	<b>57</b>
<b>2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES .....</b>	<b>58</b>
2.1 Respect des principes comptables .....	58
2.2 Principe de consolidation .....	59
2.3 Transactions en monnaies étrangères .....	62
2.4 Jugements et estimations comptables .....	63
<b>3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE .....</b>	<b>64</b>
3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales .....	64
3.2 Classification et évaluation des instruments financiers .....	64
3.3 Opérations bancaires .....	73
3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres .....	89
3.5 Marché interbancaire .....	90
3.6 Immobilisations corporelles .....	91
3.7 Immobilisations incorporelles .....	92
3.8 Les contrats de location .....	93
3.9 Avantages au personnel .....	94
3.10 Provisions .....	97
3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg .....	98
3.12 Impôts différés .....	98
<b>4 NOTES AU BILAN .....</b>	<b>100</b>
4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales .....	100
4.2 Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit .....	101
4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle .....	103
4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction .....	105
4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat .....	106
4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti .....	107
4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation .....	110
4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation .....	111

4.9	Parts mises en équivalence .....	111
4.10	Nantissement de titres.....	113
4.11	Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles .....	114
4.12	Instruments dérivés .....	114
4.13	Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux.....	120
4.14	Immobilisations corporelles à usage propre.....	121
4.15	Immobilisations corporelles de placement .....	122
4.16	Immobilisations incorporelles .....	124
4.17	Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente.....	125
4.18	Impôts : Actifs et passifs d'impôts .....	125
4.19	Autres actifs.....	128
4.20	Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit .....	128
4.21	Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle.....	128
4.22	Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat.....	128
4.23	Emissions de titres .....	129
4.24	Provisions .....	130
4.25	Autres passifs .....	132
4.26	Provisions liées aux avantages du personnel – Plan de pension à prestations définies.....	132
4.27	Plus- ou moins-value de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur .....	135
4.28	Transactions avec les parties liées .....	136
4.29	Honoraires du réviseur d'entreprises agréé.....	138
4.30	Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne .....	138
4.31	Eléments de hors-bilan.....	139
<b>5</b>	<b>NOTES AU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>140</b>
5.1	Résultat d'intérêts.....	140
5.2	Revenu de valeurs mobilières .....	141
5.3	Commissions.....	141
5.4	Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat.....	141
5.5	Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction.....	142
5.6	Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat .....	142
5.7	Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat.....	142
5.8	Résultat sur opérations de couverture .....	142
5.9	Résultat de change .....	143
5.10	Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers .....	143
5.11	Autres résultats nets d'exploitation .....	143
5.12	Frais de personnel.....	143
5.13	Autres frais généraux administratifs.....	144
5.14	Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts .....	144
5.15	Corrections de valeur sur immobilisations corporelles.....	144
5.16	Corrections de valeur sur immeubles de placement.....	144
5.17	Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles.....	145
5.18	Corrections de valeur nettes sur risques de crédit.....	145
5.19	Provisions.....	145
5.20	Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence .....	146
5.21	Charge d'impôt .....	146
5.22	Rendement des actifs.....	147
<b>6</b>	<b>GESTION DES RISQUES .....</b>	<b>148</b>
6.1	Politique de gestion des risques .....	148
6.2	Gouvernance de la gestion des risques.....	149
6.3	Principaux risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée .....	156
6.4	Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité .....	200

<b>7</b>	<b>INFORMATION SECTORIELLE .....</b>	<b>202</b>
7.1	Les activités du Groupe.....	202
7.2	Règles de répartition et produit net bancaire .....	203

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**DECLARATION SUR LA CONFORMITE  
DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**31 décembre 2025**

Luxembourg, le 25 mars 2026

Concerne : **Déclaration sur la conformité des états financiers et du rapport de gestion consolidés conformément aux dispositions de l'article 3 de la version coordonnée de la « Loi Transparence » du 11 janvier 2008**

Par la présente, nous vous informons qu'à notre connaissance, les comptes consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, au 31 décembre 2025, établis conformément au corps de normes comptables applicable, donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des résultats, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution, les résultats et la situation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg et du groupe de sociétés incluses dans les comptes consolidés pris dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elle-même et le groupe BCEE sont confrontés.

Pour le Comité de direction

Doris Engel  
Directeur  
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma  
Directeur Général  
Président du Comité de direction

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE**  
31 décembre 2025

# RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE DU GROUPE SPUERKEESS

## RETAIL & PROFESSIONAL BANKING

*Citation : « Dans un marché luxembourgeois ouvert et exigeant, Spuerkeess affirme son leadership en retail banking grâce à l'intégration de nouveaux clients et à un accompagnement responsable, que ce soit pour ses clients existants ou pour ceux qui nous rejoignent, notamment dans la réalisation de leurs projets immobiliers. » — Claude Hirtzig*

### Objectifs

- Consolider le positionnement de leader en retail au Luxembourg, en renforçant attractivité, service et proximité sur tous les canaux.
- Soutenir l'accès au logement via un conseil de qualité et une politique de crédit responsable, incluant la rénovation énergétique.
- Optimiser les processus et intégrer des technologies avancées pour offrir des parcours fluides et sécurisés, de bout en bout.

### Résultats

- Intégration de nouveaux clients à un niveau élevé, reflet de l'attractivité de la Banque.
- Rebond net de l'activité de crédits hypothécaires, soutenu par le conseil et un environnement plus porteur.
- Mise en place d'équipes dédiées pour les clients professionnels et indépendants, avec offre et accompagnement spécialisés.

### Défis

- Gérer des volumes d'intégration élevés et hétérogènes, liés à des profils et provenances très divers.
- Encadrer strictement les exigences LBC/FT, en soutenant clients et conseillers dans des démarches de documentation.
- Réduire la dépendance aux marges d'intérêts en diversifiant les sources de revenus et la valeur de service.

### Solutions

- Adapter nos offres aux besoins et aux canaux utilisés par les différents segments de clients
- Renforcer notre présence aux côtés des clients lors des moments clés de leur vie, tels que l'arrivée au pays, le premier emploi, l'achat immobilier, la naissance d'un enfant ou la préparation de la retraite.
- Accompagner les clients dans la maîtrise des usages digitaux et de la cybersécurité, via conseils, outils et formations.

En 2025, dans un environnement bancaire en évolution rapide, Spuerkeess a poursuivi avec détermination son ambition de consolider son leadership sur le marché retail au Luxembourg. Cette ambition s'est traduite par une stratégie centrée sur la qualité du service, la proximité et l'innovation, afin de répondre aux besoins d'une clientèle toujours plus diversifiée, tant par ses origines que par ses attentes et ses habitudes bancaires, tout en garantissant un modèle opérationnel performant et résilient.

L'un des piliers centraux de l'année a été le soutien à l'accès au logement, enjeu sociétal majeur. La Banque a réaffirmé son rôle de partenaire de confiance dans la concrétisation des projets immobiliers grâce à une politique de crédit responsable et à un conseil personnalisé. L'accompagnement a privilégié la clarté des parcours clients, l'explication des mécanismes de financement et la prise en compte de la performance énergétique des biens. La Banque a également renforcé cet accompagnement grâce à ses *Energy Coachs*, conseillers certifiés capables de guider les clients dans les premières étapes d'une rénovation énergétique et dans l'estimation des aides disponibles. Qu'il s'agisse de primo-accédants, de familles ou d'investisseurs, l'objectif a été de proposer des solutions adaptées, intégrant des critères patrimoniaux, budgétaires et environnementaux, et de faciliter les démarches liées à la rénovation énergétique quand elle s'impose.

En parallèle, Spuerkeess a poursuivi l'optimisation des processus et l'intégration de technologies avancées sur l'ensemble des canaux. Le dispositif a pour ambition de viser une expérience client simple, fluide et cohérente, du premier contact à la finalisation des opérations, avec des parcours plus courts, mieux outillés et hautement sécurisés. La modernisation du réseau d'agences s'est accompagnée d'une amélioration continue des outils financiers à distance et d'une digitalisation accrue des démarches bancaires, ce qui a permis de libérer du temps aux conseillers pour des interactions à forte valeur ajoutée.

Les résultats confirment la pertinence de cette trajectoire. L'intégration de nouveaux clients a atteint un niveau particulièrement élevé, reflet de l'attractivité de la marque et de la confiance d'une clientèle à la fois locale et nouvellement installée. Le rebond significatif de l'activité hypothécaire, soutenue par le conseil et un environnement nettement plus favorable, illustre la solidité de la relation et la capacité de la Banque à se mobiliser sur les étapes clés des projets de ses clients.

Afin d'adresser pleinement les particularités de certains segments, la Banque a également déployé des équipes dédiées pour les clients professionnels et indépendants. Ce renforcement a permis de proposer une offre spécialisée (moyens de paiement, financement, assurance, épargne/placement) et un accompagnement mieux adapté aux besoins et temporalités spécifiques des activités entrepreneuriales.

Cette dynamique s'accompagne toutefois de défis. La gestion de volumes d'intégration élevés, dans un contexte de profils plus variés, requiert une orchestration précise, une pédagogie renforcée et des outils adaptés. Les exigences LBC/FT appellent un encadrement rigoureux et un accompagnement continu pour améliorer l'expérience des clients et faciliter le travail des équipes. Enfin, la dépendance aux marges d'intérêts incite à diversifier davantage la contribution des revenus de services, en valorisant le conseil, l'assurance, l'épargne et l'investissement.

Pour relever ces défis, Spuerkeess adapte son offre aux segments et aux canaux (agences, mobile, web) privilégiés des clients, et renforce sa présence à leurs côtés lors des moments clés de leur vie

(arrivée au Luxembourg, début de carrière, achat immobilier, naissance d'un enfant, préparation de la retraite). La Banque intensifie également son accompagnement aux usages digitaux et à la cybersécurité, via des conseils, des outils et des programmes de sensibilisation, afin d'aider chacun à évoluer sereinement dans un univers bancaire de plus en plus digital.

Porté par ces fondations (proximité, exigence de qualité et sécurité), le Retail & Professional Banking aborde 2026 avec une feuille de route claire : poursuivre la simplification des parcours, amplifier la valeur du conseil, et consolider une proposition de service qui allie responsabilité, innovation et impact concret pour les clients.

## PRIVATE BANKING

*Citation : « Notre croissance s'affirme et attire une clientèle toujours plus exigeante. Un reflet direct de l'excellence que nous déployons au quotidien en banque privée. » — Alain Uhres*

### Objectifs :

1. Consolider la relation client et poursuivre la montée en gamme.
2. Anticiper la transition intergénérationnelle des patrimoines.
3. Optimiser davantage nos processus pour libérer du temps aux chargés de relation.

### Résultats :

1. Progression des avoirs en titres plus rapide que celle de l'ensemble des avoirs.
2. Hausse des avoirs moyens par client.
3. Augmentation du nombre de dossiers de crédit traités.

### Défis :

1. Clientèle plus sophistiquée et exigeante, en demande de solutions sur-mesure.
2. Environnement réglementaire dense et intégration des nouvelles technologies.
3. Transmission patrimoniale et émergence d'une nouvelle génération d'investisseurs.

### Solutions :

1. Former et développer des équipes dédiées aux cas complexes, en élargissant l'offre.
2. Transformer la conformité en avantage compétitif.
3. Renforcer l'accompagnement de la gouvernance familiale et l'alignement intergénérationnel.

En 2025, le département Private Banking a prolongé la dynamique engagée ces dernières années en poursuivant la nouvelle segmentation stratégique, en développant des produits financiers adaptés et en consolidant les relations avec nos partenaires, tout en garantissant une qualité de service constante auprès de notre clientèle privée. Cette orientation a renforcé notre capacité à répondre à des besoins patrimoniaux plus complexes et à des attentes plus élevées, dans un esprit de proximité, de rigueur et d'excellence opérationnelle.

La montée en gamme de l'offre s'est traduite par une intensification des actions de formation auprès des chargés de relation, avec un focus particulier sur l'ESG et l'application des exigences européennes relatives aux investissements durables. Au-delà de la sensibilisation, nous avons ajusté et documenté nos solutions d'investissement pour en assurer la conformité, depuis la gouvernance produit jusqu'à l'information aux clients, en veillant à la traçabilité et à la qualité des données au cœur du conseil. Cette mise à niveau renforce la transparence et consolide la confiance dans nos recommandations, notamment sur des thèmes de long terme comme la durabilité et la transmission.

Sur le plan opérationnel, le service centralisé de gestion des demandes de financement, créé en 2024, a confirmé son succès en 2025, avec une hausse du nombre de dossiers de crédit traités. La centralisation a fluidifié les circuits, amélioré la complétude des dossiers et libéré du temps pour le conseil stratégique. Les équipes ont ainsi pu approfondir l'accompagnement de situations patrimoniales complexes, qu'il s'agisse de structurations intergénérationnelles, de besoins de liquidité ou de réalisations immobilières, tout en maintenant des standards élevés de qualité et de réactivité.

Parallèlement, le Private Banking a joué un rôle déterminant dans la coordination et le lancement d'un fonds d'allocation flexible en partenariat avec Edmond de Rothschild. Ce lancement, couronné de succès, enrichit la gamme destinée à la clientèle privée et bénéficie également à la clientèle retail. Le positionnement de ce fonds, articulation souple entre classes d'actifs et discipline de gestion des

risques, répond à une conjoncture où les corrélations évoluent rapidement et où l'agilité demeure un facteur clé de création de valeur.

Malgré un contexte géopolitique et macroéconomique incertain, l'année 2025 a été très favorable sur les marchés. Les actions ont connu une nouvelle embellie, soutenant la performance globale des portefeuilles, même si la dépréciation de l'euro face au dollar a réduit une partie de la performance des indices américains une fois convertis en euros. En parallèle, l'intérêt pour les obligations est resté mesuré, tandis que les rendements monétaires sont demeurés faibles, dans un environnement d'inflation proche de la cible de la BCE et de politique monétaire accommodante en zone euro. Ces paramètres ont guidé une gestion active et prudente, fondée sur une construction de portefeuille rigoureuse.

Dans ce cadre, nous avons observé une progression des avoirs en titres plus rapide que l'ensemble du portefeuille, accompagnée d'une hausse du montant moyen par client. Au-delà des volumes, la densification de la relation (ancrée dans la disponibilité, la réactivité et l'expertise) a été déterminante pour la fidélisation des clients à profil sophistiqué (entrepreneurs, dirigeants, family offices). L'adoption accrue de solutions évoluées (mandats, allocation flexible, structuration crédit) illustre cette montée en gamme.

Les défis structurels restent présents : une clientèle plus exigeante, un cadre réglementaire en évolution et la montée des enjeux de transmission à l'heure de l'arrivée d'une nouvelle génération d'investisseurs. Notre réponse s'articule autour de trois axes : des équipes dédiées aux cas complexes et un élargissement continu de l'offre ; une conformité conçue comme un levier de confiance ; un accompagnement renforcé de la gouvernance familiale afin d'aligner objectifs patrimoniaux, valeurs et horizons d'investissement.

Enfin, la gestion d'actifs demeure la locomotive de l'activité. Portés par l'excellente image de marque de Spuerkeess et par le professionnalisme des chargés de relation, les fonds confiés et les performances réalisées ont affiché une dynamique soutenue en 2025. Forts de ces acquis, nous abordons 2026 avec un agenda clair : intensifier l'innovation produit, approfondir l'intégration ESG, optimiser l'ensemble des processus et renforcer l'accompagnement des familles et des nouveaux investisseurs qui façonnent l'avenir de la banque privée.

## CORPORATE BANKING

*Citation : « Avec S-Net Business, Spuerkeess disposera en 2026 de la solution transactionnelle la plus complète sur le marché des entreprises luxembourgeoises. » — Paolo Vinciarelli*

### Objectifs :

1. Améliorer l'expérience d'intégration de nouveaux clients et rendre les parcours clients plus fluides.
2. Soutenir le marché immobilier via de nouvelles solutions de financement.
3. Avancer dans l'exécution des projets clés de notre plan stratégique, dont notamment des solutions de financement à risques.

### Résultats :

1. Forte hausse des nouveaux clients professionnels intégrés.
2. Encours crédit en progression de 3,4 % à fin 2025.
3. S-Net Business : doublement des utilisateurs (> 3 000 entités actives ; > 10 000 transactions en décembre 2025).

### Défis :

1. Pénurie de ressources qualifiées pour mener les chantiers d'efficacité à rythme soutenu.
2. Crise persistante du marché immobilier, particulièrement en VEFA.
3. Exigences réglementaires croissantes sur l'intégration de nouveaux clients et le volet opérationnel.

### Solutions

1. Partenariat avec le FEI dans le cadre d'InvestEU.
2. Déploiement du crédit construction.
3. Création d'un desk spécialisé dédié à l'intégration corporate.

L'exercice 2025 a confirmé l'accélération de la transformation engagée auprès de la clientèle professionnelle, avec un double mouvement structurant. D'un côté, la montée en puissance de S-Net Business, la solution transactionnelle destinée aux professionnels, a nettement renforcé l'expérience bancaire digitale proposée aux associations, indépendants et PME. De l'autre côté, des offres de financement alternatives ont été étudiées pour répondre avec pragmatisme à un marché immobilier toujours sous tension, notamment sur le segment de la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA). Ces avancées sont cohérentes avec la feuille de route SPK2030 et s'articulent autour d'un principe simple : simplifier, améliorer et enrichir l'expérience client, tout en améliorant l'efficacité interne et la conformité.

Lancé en 2024, S-Net Business a connu en 2025 une trajectoire d'adoption très soutenue. Le nombre d'utilisateurs a doublé pour dépasser 3.000 entités actives, avec plus de 10.000 transactions réalisées sur le seul mois de décembre. Cette progression résulte autant de l'ergonomie travaillée que de l'enrichissement fonctionnel. Au-delà de la facilité, ces évolutions améliorent la maîtrise opérationnelle des clients et réduisent les frictions courantes, avec un impact tangible sur la productivité des équipes financières et la qualité des contrôles internes.

Sur le terrain du financement, Spuerkeess a travaillé à la finalisation d'un crédit construction adapté aux besoins des promoteurs. Dans un contexte où la confiance des acquéreurs dans le modèle VEFA s'est érodée, la possibilité de démarrer un chantier avec une prévente plus faible, sous conditions strictes, contribue à relancer la dynamique, à mieux synchroniser l'avancement des travaux avec la demande et à atténuer l'effet d'attente des acheteurs qui préfèrent désormais s'engager lorsque la construction est

bien avancée. Le dispositif est pensé pour équilibrer l'intérêt des différentes parties prenantes : visibilité accrue pour les promoteurs, sécurisation des flux et des jalons et meilleure compression pour les futurs acquéreurs.

Afin de soutenir cette croissance et d'absorber la complexité réglementaire, le dispositif d'accueil des nouveaux clients a été repensé. La création d'un desk spécialisé dédié à l'intégration corporate permet d'orchestrer l'intégration de bout en bout, d'harmoniser les exigences documentaires et de coordonner plus finement les interactions entre équipes commerciales, conformité et opérations. L'objectif est double : réduire le « time-to-business » tout en élevant la qualité et la robustesse des contrôles LBC/FT dans un cadre de conformité exigeant. Ce modèle apporte davantage de clarté aux clients, qui bénéficient d'un accompagnement personnalisé et de points de contact identifiés dès les premières étapes de la relation.

Par ailleurs, Spuerkeess a signé un partenariat stratégique avec le Fonds européen d'investissement (FEI) dans le cadre du programme InvestEU. Cette coopération vise à soutenir l'innovation, la durabilité et la croissance des entreprises grâce à des mécanismes de garantie et de financement adaptés. Concrètement, elle permet d'accroître la capacité à accompagner des projets à fort impact, en optimisant l'accès au crédit et en partageant le risque de manière efficiente, tout en s'alignant sur les standards européens.

Les résultats 2025 traduisent ces efforts : forte augmentation des nouveaux clients intégrés, progression des encours crédits de 3,4 % et utilisation croissante de S-Net Business. Au-delà des chiffres, c'est la cohérence d'ensemble qui constitue le principal enseignement. L'approche produit et digitale, la capacité d'innovation en financement et l'optimisation de l'intégration convergent pour offrir une proposition de valeur lisible : une banque proche de ses clients professionnels, outillée, fiable et orientée solutions.

En 2026, la feuille de route capitalise sur cet élan. Elle prévoit l'extension continue des fonctionnalités de S-Net Business pour renforcer l'autonomie des entreprises et la sécurité des flux, le déploiement du crédit construction afin d'accompagner la reprise du marché de la promotion immobilière, et la poursuite de l'industrialisation de l'onboarding au service d'une expérience rapide et conforme. En combinant expérience client, rigueur réglementaire et innovation utile, le Corporate Banking entend confirmer sa position de partenaire de référence des entreprises luxembourgeoises, des plus petites structures aux organisations plus complexes, sur l'ensemble de leurs besoins transactionnels et de financement.

## INSTITUTIONAL BANKING

*Citation : « Dans un environnement marqué par une pression accrue sur les marges et une complexité réglementaire croissante, la montée en gamme des services et l'optimisation des processus constituent des leviers stratégiques essentiels. » — Dzermal Tomic*

Objectifs :

1. Solidifier la relation avec les clients et partenaires stratégiques.
2. Accroître la visibilité auprès des nouveaux ou potentiels clients institutionnels.
3. Offrir une intégration et des opérations fluides, rapides et conformes.

Résultats :

1. Croissance soutenue de la clientèle et des actifs sous conservation.
2. Hausse des revenus de commissions.
3. Succès confirmé des services institutionnels et des solutions de financement.

Défis :

1. Pression accrue sur les marges dans un marché de plus en plus concurrentiel.
2. Exigence de réactivité, de flexibilité et de solutions sur mesure.
3. Complexité réglementaire et exigences de conformité croissantes.

Solutions :

1. Montée en gamme de l'offre de services et diversification des revenus.
2. Investissement continu dans le capital humain et l'expertise.
3. Digitalisation et optimisation des processus clés.

En 2025, l'activité dédiée à la clientèle institutionnelle a confirmé l'attractivité et la résilience de la place financière luxembourgeoise, portée par son positionnement international et son expertise en gestion d'actifs et en services transfrontaliers. Le contexte est resté exigeant, avec une concurrence plus vive et une pression accrue sur les marges dans les métiers de conservation traditionnels. Dans cet environnement, Spuerkeess a renforcé sa proposition de valeur en combinant montée en gamme des services, excellence opérationnelle et proximité relationnelle.

La base de clientèle institutionnelle a continué de croître, à la fois par l'augmentation des volumes confiés par des clients existants et par l'arrivée de nouveaux acteurs attirés par la qualité de service et la robustesse des infrastructures. Les actifs sous conservation (AUC) ont progressé de plus de 10 % pour dépasser 125 Md€, tous secteurs confondus (fonds d'investissement, banques, (ré)assurances, entités supranationales et publiques). Cette dynamique s'est accompagnée d'une hausse des revenus liés aux dépôts et aux services, ce qui renforce l'importance de la diversification des sources de revenus.

Afin d'accélérer le time-to-market dans un cadre réglementaire de plus en plus complexe, la Banque a poursuivi l'optimisation et la digitalisation des processus d'onboarding des clients et de leurs structures

d'investissement. L'objectif est d'offrir des parcours fluides, transparents et diligents, tout en répondant strictement aux exigences LBC/FT et aux standards de traçabilité. Les efforts menés ces dernières années ont produit des résultats tangibles : meilleure lisibilité des étapes, coordination renforcée entre équipes commerciales, risques et opérations, et réduction des frictions pour les clients qui structurent et gèrent leurs actifs depuis le Luxembourg.

L'offre de financement dédiée aux acteurs institutionnels a également confirmé son succès. Les solutions telles que l'Equity Bridge Financing, complétées par d'autres facilités adaptées aux besoins des véhicules d'investissement, ont rencontré une demande soutenue. Elles apportent souplesse et sécurité dans la gestion des appels de capitaux et des cycles de trésorerie des fonds d'investissement, notamment des fonds en private equity, private debt et infrastructures.

Consciente que la qualité de service repose d'abord sur les femmes et les hommes, Spuerkeess a poursuivi ses investissements dans le capital humain. Le renforcement des équipes, l'intégration de nouvelles expertises et la formation continue ont permis de maintenir un haut niveau d'excellence et de disponibilité. Cette posture met l'accent sur l'écoute, la réactivité et la construction de solutions sur mesure, facteurs clés de satisfaction et de fidélisation.

L'exercice 2025 illustre ainsi une capacité d'adaptation éprouvée : compensation partielle de la pression sur les marges par des revenus de services, amélioration continue des processus, montée en gamme de l'offre et rigueur de conformité sans compromis sur l'expérience client. En 2026, la feuille de route prolonge ces priorités : approfondir la diversification des revenus, accélérer la digitalisation de bout en bout des parcours clés et renforcer l'expertise sectorielle, afin de consolider le rôle de Spuerkeess comme partenaire de confiance des acteurs institutionnels et contributeur au rayonnement durable de la place financière luxembourgeoise.

## TRANSFORMATION NUMERIQUE & DIGITALISATION

*Citation : « Spuerkeess maintient son leadership et apporte des services à forte valeur ajoutée grâce à une infrastructure digitale solide en constante évolution, dans un cadre bien sécurisé et protégé. » — Tom Goerens*

Objectifs :

1. Moderniser et simplifier l'expérience digitale, en élargissant les fonctionnalités et produits disponibles en ligne.
2. Soutenir les processus bancaires et en renforcer la sécurité, tout en garantissant une expérience fluide et conforme aux exigences européennes.
3. Préparer les infrastructures informatiques et la gouvernance aux défis de demain.

Résultats :

1. Extension de l'offre Instant Payment et sécurisation des transferts via Verification of Payee (VoP).
2. Doublement des conventions pour S-Net Business, la solution bancaire en ligne des professionnels.
3. Établissement du plan « North Star » définissant le futur écosystème informatique de la banque.

Défis :

1. Répondre à l'ensemble des besoins de digitalisation exprimés par clients, collaborateurs et partenaires.
2. Garantir une expérience digitale simple, cohérente et fiable 24/7, et en favoriser l'adoption.
3. Assurer un environnement informatique sécurisé face aux menaces et dangers extérieurs

Solutions :

1. Améliorer l'usage de S-Net par un Store optimisé, une meilleure gestion des cartes et des extraits de compte.
2. Enrichir les fonctionnalités disponibles aux professionnels dans S-Net Business.
3. Moderniser les datacenters et déployer un site de cyber-résilience.

L'année 2025 a marqué une étape déterminante pour l'écosystème digital de Spuerkeess, avec des avancées concrètes au service de la simplicité d'usage, de la sécurité et de la résilience. La mise en œuvre des paiements instantanés permet désormais à un bénéficiaire de recevoir des fonds en quelques secondes. En parallèle, l'activation de la Verification of Payee renforce significativement la lutte contre la fraude en vérifiant la concordance entre le bénéficiaire et le compte visé avant l'exécution d'un virement. Ensemble, ces deux évolutions rehaussent le niveau de sécurité et fluidifient les usages quotidiens.

S-Net Business a connu une dynamique très soutenue, portée par l'ajout de fonctionnalités à forte valeur ajoutée pour les associations, indépendants et PME. Les clients peuvent piloter leurs limites de

paiement en libre-service, gérer les cartes, agréger des comptes tiers et consulter leurs documents électroniques (contrats, certificats fiscaux) depuis un même espace. La vitrine « Store S-Net Business » facilite la découverte et l'activation des services, accélérant l'adoption et la mise à disposition de nouvelles capacités digitales.

Pour la clientèle privée, S-Net Mobile a consolidé sa position d'application de référence au Luxembourg. L'optimisation du Store oriente mieux les utilisateurs vers les parcours produits, tandis que la gestion des cartes de débit et de crédit s'est enrichie : activation avant livraison physique, gestion du PIN et de la Card Verification Value (CVV). La gestion des dépôts à terme a été simplifiée et l'accès aux extraits de comptes a été étendu, y compris pour les tuteurs de clients mineurs, améliorant la transparence et l'autonomie.

Au-delà des interfaces clients, d'importantes modernisations des applications internes renforcent la qualité de service et le niveau de conformité. La gestion des prêts a été rationalisée pour améliorer la qualité des dossiers, intégrer une évaluation plus systématique des biens immobiliers et réviser le processus d'octroi des garanties bancaires. Les flux avec les organismes centraux ont également évolué, notamment avec l'European Collateral Management System (ECMS), qui harmonise et centralise au niveau de l'Eurosystème la gestion des garanties utilisées par les banques, améliorant l'efficacité opérationnelle et la standardisation.

Enfin, Spuerkeess a poursuivi des investissements structurants dans ses infrastructures critiques. Les datacenters visent une très haute disponibilité (Tier 4), combinant sécurité physique, efficacité énergétique et connectivité réseau robuste. La cybersécurité a été renforcée grâce à une surveillance accrue des menaces, à des contrôles préventifs renforcés et à des capacités de remédiation proactives. La mise en place d'un centre de cyber-recovery isolé complète le dispositif de résilience, assurant la continuité d'activité en cas d'incident majeur.

Ces réalisations 2025 confirment une stratégie claire : offrir une expérience digitale simple et sûre, accélérer la création de valeur par la technologie et préparer une informatique plus modulaire, durable et résiliente. En 2026, les équipes poursuivront l'extension des fonctionnalités, l'amélioration des parcours clés et la consolidation des fondations techniques pour soutenir la croissance et la confiance de tous nos clients.

## DATA & INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA)

*Citation : « La Data et l'Intelligence Artificielle sont des leviers majeurs de transformation, à la croisée de l'innovation, de l'efficacité opérationnelle et de la conformité. » — Rachid M'Haouach*

Objectifs :

1. Mettre en place une gouvernance de l'IA fiable, éthique et conforme, avec des règles claires sur les rôles, la supervision et les contrôles, couvrant tout le cycle de vie des modèles pour garantir transparence, sécurité et explicabilité.
2. Moderniser et sécuriser les fondations Data & IA en convergeant vers une architecture cible robuste (Data Lake et Data Warehouse), interopérable et résiliente, qui améliore la qualité, l'accès et la protection des données.
3. Déployer en priorité des cas d'usage à forte valeur métier, mesurés par des indicateurs d'impact (efficacité, risque, expérience client, revenus) et strictement alignés sur la stratégie de la Banque.

Résultats

1. Un cadre de confiance et une politique IA formalisés, fédérant la gouvernance et fixant des principes éthiques ainsi que des exigences de contrôle qui sécurisent les usages et accélèrent les déploiements responsables.
2. Des collaborateurs sensibilisés et formés, élevant la maturité Data & IA et favorisant l'adoption des bonnes pratiques ainsi qu'une collaboration renforcée entre métiers, risques, conformité, sécurité et IT.
3. Une mise en place des premières fondations du Data Lake et du Data Warehouse, offrant un accès plus rapide et mieux gouverné à la donnée, complété par des mécanismes de traçabilité et de qualité (data lineage).

Défis :

1. Trouver l'équilibre entre une gouvernance rigoureuse et l'agilité d'innovation, éviter la bureaucratie tout en maintenant un niveau élevé de conformité, de sécurité et de protection des données.
2. Élever durablement la maturité technologique et culturelle de l'organisation, en harmonisant outils et méthodes et en développant les compétences.
3. Convertir les initiatives en valeur métier mesurable et pérenne, en passant de proofs of concept isolés à des solutions autorisées, monitorées et maintenables, avec des indicateurs de performance suivis dans le temps.

Solutions :

1. Déployer une solution de traçabilité et de qualité des données (data lineage) qui cartographie les flux, améliore la cohérence et l'auditabilité, et renforce la confiance des métiers comme des régulateurs.

2. Moderniser les plateformes Data & IA et l'architecture cible en standardisant, sécurisant et automatisant (catalogage, orchestration, gouvernance d'accès), pour réduire la complexité et faciliter le passage à l'échelle.
3. Instaurer une stratégie Data & IA pilotée par la valeur, fondée sur la priorisation des cas d'usage selon leur impact métier, leur faisabilité et leur alignement stratégique.

En 2025, la Data et l'Intelligence Artificielle ont occupé une place centrale dans la transformation de la Banque, avec un double impératif : accélérer la création de valeur pour les métiers et renforcer la maîtrise des risques, la sécurité et la conformité. L'année s'est structurée autour d'une trajectoire claire et cohérente : bâtir un cadre de confiance pour l'IA, moderniser les fondations technologiques et traduire ces avancées en bénéfices opérationnels tangibles.

Le premier pilier a consisté à installer une gouvernance de l'IA sur le modèle des trois lignes de défense. Une politique dédiée a été formalisée, définissant principes, rôles, responsabilités et exigences de contrôle, depuis la qualification des données et la constitution des jeux d'entraînement jusqu'au suivi des performances, des dérives et des biais en production. Des mécanismes de transparence, de qualité et de sécurité ont été renforcés afin de garantir un usage responsable, explicable et traçable des algorithmes.

Le deuxième pilier a porté sur la modernisation des fondations Data & IA. Les choix d'architecture ont été clarifiés pour converger vers une cible plus robuste, évolutive et sécurisée, limitant la complexité technique et favorisant l'interopérabilité entre systèmes. Les premières fondations du Data Lake et du Data Warehouse ont été mises en place afin d'offrir un accès plus rapide, mieux gouverné et plus cohérent aux données, au service des analyses, du reporting et des applications d'IA. En parallèle, une solution de data lineage a été déployée pour renforcer la maîtrise des flux, la qualité et l'auditabilité de bout en bout, contribuant à fiabiliser les traitements et à faciliter les contrôles.

Le troisième pilier s'est focalisé sur la création de valeur métier. Un travail de consolidation des besoins a été mené avec les métiers opérationnels pour prioriser un portefeuille de cas d'usage selon l'impact, la faisabilité et l'alignement stratégique. Plusieurs preuves de valeur ont été réalisées avec succès, notamment l'extraction automatisée d'informations à partir d'images et de documents pour accélérer des traitements récurrents, ainsi que le développement d'un agent conversationnel générique déployé sur nos infrastructures internes pour faciliter l'accès aux connaissances et soutenir les équipes dans leurs tâches quotidiennes. Ces expérimentations ont permis de valider les approches techniques, d'identifier les gains attendus et de préparer l'industrialisation.

Au-delà des technologies, la dimension humaine a été un facteur décisif. Des actions de sensibilisation et de formation ont été mises en place pour élever l'acculturation à la Data et à l'IA, promouvoir les bonnes pratiques (qualité, sécurité, protection des données) et encourager une collaboration plus étroite entre équipes data, risques, conformité, sécurité et métiers.

L'exercice 2025 a ainsi posé des bases solides : un cadre de confiance pour l'IA, des fondations data modernisées et un portefeuille de cas d'usage priorisé. En 2026, la priorité sera d'étendre à grande échelle les usages les plus prometteurs, avec un accent sur l'amélioration et l'enrichissement du catalogue de données, la gouvernance fine des accès et la mesure systématique de la valeur créée. L'objectif demeure constant : offrir aux métiers des solutions fiables, sécurisées et performantes, qui

améliorent l'expérience client, renforcent l'efficacité opérationnelle et soutiennent la conformité dans la durée.

## EMPLOYEUR DE CHOIX

*Citation : « En partenariat étroit avec les métiers, les RH renforcent l'attractivité, développent les talents et accompagnent la transformation culturelle pour faire de Spuerkeess un employeur engagé, innovant et durable. » — Sandra Schengen*

Objectifs :

1. Favoriser un environnement inclusif et représentatif de la diversité, en renforçant l'équité d'accès aux opportunités.
2. Garantir un cadre de travail sûr, équilibré et propice au bien-être, en combinant prévention, accompagnement et qualité de vie au travail.
3. Structurer le développement des talents et la planification des successions, pour sécuriser les compétences clés et favoriser des parcours de carrière transversaux.

Résultats :

1. Diversité accrue : progression des nationalités de 17 (2023) à 22 (2024) puis 27 (2025), confirmant l'ouverture de notre vivier de talents.
2. Développement des compétences : lancement d'un programme de mentoring (30 binômes) et formation de plus de 70% des responsables d'équipe au Corporate Health Management & Business Psychology.
3. Bien-être et inclusion : Semaine de la Santé (environ 60 événements ; plus de 1.100 inscriptions) et prix « Diversité & Inclusion » dans la catégorie « Environnement de travail et bien-être ».

Défis :

1. Renforcer l'attractivité de la Banque sur un marché de l'emploi compétitif, en particulier pour les profils rares et spécialisés.
2. Soutenir l'employabilité tout au long du parcours, face à l'évolution des métiers, des réglementations et des technologies.
3. Piloter une transformation culturelle durable, alignée sur nos valeurs d'engagement, d'impact, d'authenticité et de cohésion.

Solutions :

1. Développer des parcours de carrière personnalisés et une mobilité interne active, adossés à une gestion fine des compétences et des passerelles métiers.
2. Instaurer une culture d'apprentissage continu (self-learning, mentoring, formations ciblées) et des pratiques managériales responsabilisantes.
3. Incarner nos valeurs dans les rituels RH et le management au quotidien, en mesurant régulièrement l'expérience collaborateur et l'inclusion.

En 2025, les Ressources Humaines ont confirmé leur rôle de partenaire stratégique au service des métiers, avec un positionnement résolument orienté impact : attirer et fidéliser les meilleurs talents,

développer les compétences critiques, soutenir la santé et la motivation des équipes, et accompagner la transformation culturelle de l'organisation. Cette approche, à la fois proactive et collaborative, renforce la performance durable de Spuerkeess et aligne les priorités RH sur les enjeux opérationnels et réglementaires.

Sur le volet de l'attractivité, la Banque s'appuie sur une réputation solide au Luxembourg : stabilité, professionnalisme et exigence de service, tout en élargissant sa visibilité au-delà des frontières pour capter un vivier plus diversifié. Cette ouverture internationale s'accompagne de pratiques de recrutement modernisées, conçues pour répondre aux attentes des nouvelles générations : transparence sur le sens du travail et les perspectives d'évolution, attention au style de management et à l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, et parcours candidats simplifiés. Parallèlement, l'augmentation du nombre de nationalités traduit la dynamique de diversification des équipes et enrichit la collaboration interculturelle.

Le développement des compétences constitue un deuxième axe structurant. Spuerkeess combine la solidité d'un environnement de travail stable avec un cadre d'innovation qui encourage l'évolution des rôles et la mobilité interne. La plateforme de self-learning facilite l'apprentissage autonome et personnalisé, tandis que des programmes ciblés soutiennent les managers dans leur mission d'animation des équipes. En 2025, plus de 70 % des responsables d'équipe ont suivi le parcours « Corporate Health Management & Business Psychology », centré sur les leviers de motivation (autonomie, appartenance, développement des compétences) et la prévention des risques psychosociaux. Le lancement d'un programme de mentoring (30 binômes) renforce la transmission des savoirs et accélère les trajectoires professionnelles.

Le bien-être et la qualité de vie au travail demeurent des priorités concrètes. La Semaine de la Santé a rassemblé environ 60 événements et plus de 1 100 inscriptions, illustrant l'adhésion des collaborateurs et la pertinence des thématiques proposées (activité physique, nutrition, sommeil, santé mentale, prévention). Cette mobilisation a été reconnue par l'obtention du prix « Diversité & Inclusion » dans la catégorie « Environnement de travail et bien-être », qui salue l'engagement de la Banque en faveur d'un cadre de travail sûr, inclusif et attentif aux besoins de chacun.

Enfin, l'anticipation des compétences est au cœur de la résilience organisationnelle. L'évolution des métiers (portée par le numérique, la donnée, la conformité et la relation client) impose d'actualiser régulièrement les référentiels, d'identifier les gaps et de bâtir des passerelles de reconversion. En 2025, le lancement d'un nouveau talent pool a permis de détecter des potentiels, de planifier les successions et de structurer des parcours accélérés vers des fonctions critiques. Cette démarche s'appuie sur une collaboration étroite avec les directions opérationnelles pour arbitrer les priorités, séquencer les montées en compétences et sécuriser les relais managériaux.

Au-delà des dispositifs, la transformation culturelle constitue le fil rouge. Les valeurs d'engagement, d'impact, d'authenticité et de cohésion irriguent les pratiques quotidiennes : feedbacks réguliers et constructifs, responsabilisation des équipes, coopération transverse et exemplarité managériale. L'ambition est claire : consolider un pacte d'employeur de confiance, attractif et exigeant, où chacun trouve des conditions favorables pour apprendre, contribuer et progresser. En 2026, les RH poursuivront cette trajectoire en approfondissant la personnalisation des parcours, en mesurant plus

finement l'expérience collaborateur et en renforçant l'inclusion, au service d'une performance durable partagée par tous.

## **NOTRE POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES**

Afin de garantir une gestion efficace des risques à tous les niveaux, la Banque a mis en œuvre une gouvernance fondée sur le modèle des « trois lignes de défense ». Les entités opérationnelles constituent la première ligne, tandis que les départements Risk Management et Compliance assurent la deuxième ligne dans le dispositif de gouvernance. Le département Audit interne représente la troisième ligne. La charte de contrôle interne, élaborée conjointement par ces trois fonctions, définit les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif : identification et gestion des risques au sein de la première ligne ; supervision permanente et périodique de cette gestion par les deuxième et troisième lignes.

La promotion d'une culture saine du risque constitue un autre pilier de notre politique. L'ensemble du personnel participe activement à la détection, à la déclaration et au contrôle des risques auxquels Spuerkeess est ou pourrait être exposée. La Banque adopte ainsi une posture exigeante et proactive en matière de gestion des risques et de contrôle interne.

Spuerkeess a opté pour un profil de risque défensif défini dans son Risk Appetite Framework (RAF). Ce cadre inclut des indicateurs couvrant les principales catégories de risques de la Banque et permet au Comité de direction et au Conseil d'administration d'assurer un suivi régulier et détaillé de la situation globale des risques. Les niveaux de risque auxquels la Banque est exposée sont mesurés au moyen d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est décliné en seuils de surveillance fixés par indicateur, puis transposé en limites destinées à piloter et à contrôler les différents risques de Spuerkeess.

Par ailleurs, les processus d'évaluation de l'adéquation du capital interne (ICAAP) et d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (ILAAP) visent à s'assurer que la Banque dispose du niveau de capital et de liquidité nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités. La gouvernance des risques s'appuie sur des groupes de travail et comités dédiés, tant au niveau du Comité de direction que du Conseil d'administration. Pour une description détaillée, se référer à la note 6 des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025.

## **RISQUES FINANCIERS**

### **RISQUE DE CRÉDIT**

Chaque engagement matériel de la Banque donnant lieu à un risque de crédit fait l'objet d'une analyse préalable de la qualité du débiteur. Cette qualité est reflétée par une notation interne qui alimente directement le dispositif de gestion du risque de crédit ; elle constitue l'un des paramètres clés pour la fixation des limites et l'octroi de nouveaux financements. Au sein du département Risk Management, le service Enterprise Risk Management est chargé de l'élaboration des modèles internes de notation, et opère donc comme première ligne de défense par rapport au risque de modèle. Le service Financial Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense par rapport au risque de crédit, produit des analyses et des rapports sur le risque de crédit dans les différents sous-portefeuilles de la Banque.

S'agissant des crédits à l'économie du pays, les décisions sont prises par différents comités de crédit en fonction du niveau de risque des dossiers. Les prêts hypothécaires au logement représentent plus de la moitié du portefeuille des prêts et crédits de Spuerkeess. Le risque de crédit est apprécié au regard de la solvabilité générale et de la capacité de remboursement du client, ainsi que de l'existence de garanties réelles. Pour les engagements internationaux, l'investissement initial n'a lieu qu'auprès de contreparties classées « investment grade » (hors BBB-). S'agissant des entités non financières, la priorité est accordée aux contreparties situées dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), essentiellement en Europe et en Amérique du Nord.

Les encours de crédit font l'objet d'un suivi du risque de contrepartie, d'un suivi du risque sectoriel et systémique et d'un contrôle régulier, sur la base d'analyses financières actualisées et de propositions d'ajustement des limites par contrepartie. En application de l'obligation d'exécuter certaines transactions sur instruments financiers dérivés via une contrepartie centrale (Central Counterparty Clearing – CCP) prévue par le règlement European Market Infrastructure Regulation (EMIR), et afin de réduire le risque de contrepartie bilatéral, Spuerkeess a choisi d'opérer pour ce volet au travers de membres compensateurs (clearing brokers) directs.

## RISQUE DE MARCHE

Le principal risque de marché auquel la Banque est exposée est le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB — Interest Rate Risk in the Banking Book). Le service ALM du département Global Markets assure la gestion quotidienne de ce risque et a développé des modèles permettant d'identifier et de quantifier l'impact du comportement de la clientèle sur le profil de sensibilité aux taux de Spuerkeess. Ces modèles sont implémentés dans un outil dédié qui permet de piloter le risque de taux au moyen de métriques spécifiques, dans le respect d'un cadre de limites défini.

Deux autres risques de marché matériels concernent, d'une part, le risque de valorisation des participations de la Banque et, d'autre part, le CSRBB (Credit Spread Risk in the Banking Book). Ces risques font également l'objet d'une évaluation régulière et sont encadrés par des métriques dédiées et des limites spécifiques.

Le respect de ces limites est suivi par la première ligne de défense ; le service Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense, assure la supervision du dispositif.

## RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est géré par le département Global Markets. La gestion de ce risque est supervisée par le service Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense. Du fait de sa structure financière, la Banque se trouve dans une situation d'excédent de liquidité. Spuerkeess opère un suivi permanent du risque de liquidité par échéances : ce suivi comprend, d'une part, un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur un horizon de six mois au niveau de la trésorerie et, d'autre part, une vision à moyen et long terme des besoins structurels de financement, suivie par le Comité ALM.

## RISQUES NON-FINANCIERS

### RISQUE OPÉRATIONNEL

Des risques opérationnels peuvent se matérialiser à travers l'ensemble des activités de la Banque ; à ce titre, tout le personnel est acteur de la première ligne de défense et contribue à l'identification, l'évaluation et la maîtrise de ces risques. Au sein du département Risk Management, le service Non-Financial Risk Management assume le rôle de deuxième ligne de défense pour ce périmètre. Spuerkeess vise à réduire le risque opérationnel par l'amélioration continue des processus et des structures organisationnelles. À cet effet, la Banque utilise un outil GRC (Governance, Risk & Compliance) pour coordonner les RCSA (Risk & Control Self-Assessment), gérer les incidents et assurer le suivi des plans d'action.

### RISQUES INFORMATIQUES ET CYBER

En tant que première ligne de défense, le département Informatique est responsable de la gestion des risques informatiques (IT) et cyber de la Banque. La supervision de cette gestion est assurée par le service Non-Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense. Le Chief Information Security Officer (CISO), rattaché au service Non-Financial Risk Management, relève hiérarchiquement du chef du département Risk Management et dispose d'une ligne de reporting direct vers le Chief Risk Officer (CRO), membre du Comité de direction. L'analyse des risques liés aux projets et changements informatiques, ainsi que l'analyse des incidents informatiques, constituent des processus essentiels, partagés entre la première et la deuxième lignes de défense.

L'année 2025 a été marquée par l'entrée en vigueur du règlement DORA (Digital Operational Resilience Act), aboutissement de deux années d'adaptations et d'évolutions de nos processus de gestion des risques informatiques afin d'en assurer la conformité. On notera en particulier le renforcement des capacités de restauration face aux menaces cyber, avec la création d'un troisième datacenter et la mise en service de nouvelles capacités de sauvegarde des systèmes. La gestion des risques liés aux tiers a également fait l'objet d'importants chantiers, afin d'identifier et d'évaluer les mesures de sécurité mises en place par nos sous-traitants et de protéger la Banque contre les attaques de la chaîne d'approvisionnement (supply-chain attacks).

S'agissant des nouvelles technologies, le développement de solutions fondées sur l'intelligence artificielle a conduit Spuerkeess à adapter ses processus d'analyse et de supervision des risques informatiques pour couvrir les menaces spécifiques associées à ces usages.

La Banque a poursuivi sa trajectoire pluriannuelle d'amélioration continue de la sécurité cyber, telle que définie par le Cyber Protection Plan. Ce programme vise une augmentation progressive de la maturité des processus et des dispositifs de protection contre les menaces, et permet de piloter de manière centralisée l'ensemble des initiatives ponctuelles en matière de sécurité informatique.

Enfin, Spuerkeess a renforcé l'acculturation aux risques informatiques et cyber en déployant un programme pluriannuel de formations destiné à l'ensemble du personnel. En parallèle, nous sensibilisons régulièrement nos clients aux bonnes pratiques de sécurité, notamment à travers des campagnes d'information dédiées aux risques de fraude et aux menaces ciblant les applications bancaires. Nous développons également des modules de formation et des messages pédagogiques afin de leur permettre d'adopter les bons réflexes face aux tentatives d'hameçonnage, d'usurpation

d'identité ou d'accès frauduleux. Ces initiatives contribuent à renforcer la résilience collective face à un paysage de menaces en constante évolution.

### RISQUE LIE AUX DONNEES ET AU REPORTING

La Banque s'est dotée d'une politique qui définit un cadre pour l'activité d'agrégation des données et de reporting des risques. En effet, pour piloter la Banque et couvrir adéquatement les expositions aux risques, les organes de la Banque ont besoin d'un reporting complet et fiable. La gouvernance mise en place vise à garantir que les données utilisées dans les rapports sont correctes, complètes, à jour et que ces rapports permettent d'identifier et d'évaluer correctement les risques. Une équipe indépendante au sein du département Risk Management vérifie, sur la base d'un plan de supervision, que les exigences définies sont respectées par la première ligne de défense.

### RISQUE DE MODÈLE

Toute entité de la Banque qui développe des modèles internes, notamment aussi les modèles IA, génère un risque de modèle et doit le gérer en tant que première ligne de défense. La supervision de ce risque est assurée par le service Non-Financial Risk Management du département Risk Management, en tant que deuxième ligne de défense. Ce rôle s'exerce au travers de processus de validation initiale et périodique des modèles de la Banque. Les activités de validation sont planifiées et organisées dans un plan de validation, et appliquent les principes définis dans la politique de gestion du risque de modèle. Par ailleurs, un Groupe de travail Modèles réunit, sur une base mensuelle, l'ensemble des parties prenantes intervenant sur le périmètre des modèles de Spuerkeess, afin d'assurer la cohérence des pratiques, le suivi des décisions et la bonne articulation entre développement, mise en production et contrôle.

### RISQUE LBC / FT

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) est une préoccupation constante de Spuerkeess et constitue une priorité opérationnelle. Les obligations professionnelles applicables à la Banque s'appuient sur un appétit au risque LBC/FT de nature conservatrice, revu annuellement, approuvé par le Conseil d'administration et communiqué à l'ensemble du personnel, ainsi que sur le déploiement d'un dispositif robuste fondé sur une approche par les risques applicable à tous les clients de la Banque.

Ce dispositif couvre également la prévention des abus de marché (délits d'initié, manipulations de marché) et le respect des sanctions et embargos. À ce titre, Spuerkeess applique les sanctions édictées par les Nations Unies ainsi que les mesures restrictives prévues par l'Union européenne. Eu égard aux relations d'affaires entretenues avec des banques correspondantes, la Banque respecte également certaines dispositions réglementaires de pays tiers en matière de sanctions financières.

La mise en œuvre des procédures et contrôles LBC/FT relève d'une responsabilité partagée : d'une part, les directions commerciales et le service AML Office assument la première ligne de défense ; d'autre part, le département Compliance agit en tant que deuxième ligne de défense. La séparation entre gestion et supervision du risque LBC/FT est strictement respectée. L'AML Office réalise les tâches documentaires et opérationnelles Know Your Customer (KYC) et Know Your Transaction (KYT) pour l'ensemble des clients de la Banque. Le département Compliance encadre les risques LBC/FT en définissant les politiques et standards applicables, en conseillant les autres métiers, en analysant les dossiers clients portés à sa connaissance, en déployant un plan de formation destiné à l'ensemble des

collaborateurs de Spuerkeess, et en supervisant la gestion du risque par la première ligne via la mise en place et l'exécution de son plan de contrôle.

Enfin, la Banque coopère activement avec les autorités luxembourgeoises compétentes en matière de LBC/FT, pour lesquelles le département Compliance est l'interlocuteur désigné. À ce titre, il analyse les dossiers présentant des indices de blanchiment et procède, le cas échéant, aux déclarations de soupçon ou aux réponses aux autorités, à savoir — selon les typologies — la Cellule de renseignement financier (CRF), le ministère des Finances et/ou la CSSF.

## **RISQUE DE CONDUITE ET PRÉVENTION DES FRAUDES INTERNES**

Chaque employé s'engage, dès son entrée en service, à respecter strictement le Code de conduite. Spuerkeess a confié la supervision des risques de fraude interne et externe au Fraud Protection Officer, rattaché au département Compliance; celui-ci définit les standards et les bonnes pratiques et coordonne le dispositif de prévention au niveau des deux lignes de défense. Le personnel fait l'objet d'actions régulières de sensibilisation au respect du Code de conduite.

Des contrôles visant la détection d'écarts de conduite ou de fraudes, ainsi que des enquêtes internes, sont menés par le département Compliance. Par ailleurs, toutes les remontées de soupçons de fraude, qu'elles proviennent de l'interne (agences, services) ou de l'externe (réclamations / dispositifs de lanceurs d'alerte), sont analysées par le département Compliance.

## **RISQUE DE NON-CONFORMITÉ ET RÉPUTATION**

Le risque de non-conformité peut se matérialiser par une sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire en cas de non-respect de dispositions propres aux activités bancaires et financières. Le risque de réputation — atteinte à l'image de Spuerkeess — peut résulter, outre le prononcé d'une sanction, de rumeurs négatives, de scandales ou de litiges. Afin de prévenir, gérer et atténuer ces risques, le département Compliance assure une veille réglementaire selon un modèle fédéré qui responsabilise les différents acteurs et dissocie les fonctions de supervision de la deuxième ligne de défense des fonctions opérationnelles de la première ligne de défense.

L'année 2025 a été marquée par les répercussions de la fraude dont a été victime en 2024 la Fondation Caritas, dont Spuerkeess était l'une des banques principales. Cette fraude, d'une ampleur exceptionnelle, a été largement médiatisée et relayée dans des bases de données d'adverse media utilisées par les acteurs du secteur financier. Dans ce contexte, la Banque a communiqué de manière proactive auprès du public, des clients, des collaborateurs et des contreparties, afin de rappeler le rôle des banques, la nature de leurs obligations et l'engagement de Spuerkeess à renforcer en continu ses contrôles en matière de LBC/FT.

La publication, en juillet 2025, d'une sanction prononcée par la CSSF pour des faiblesses identifiées dans le dispositif de surveillance transactionnelle a affecté la perception de la Banque par des tiers et a pu entamer la confiance du secteur dans la capacité de Spuerkeess à remplir ses obligations LBC/FT. D'importants efforts de communication ont été menés pour informer et rassurer les clients et contreparties quant à l'état du dispositif LBC/FT et aux mesures de renforcement déployées — dont certaines déjà engagées avant le contrôle sur place du régulateur.

Dans son communiqué de presse, le régulateur précise qu'il ne lui appartient pas de se prononcer sur la responsabilité de l'établissement de crédit dans la fraude perpétrée à l'encontre d'un client, ni d'indiquer si un système transactionnel sans aucune lacune aurait — ou non — permis de détecter cette fraude. Toutefois, face aux amalgames parfois opérés entre la sanction administrative et la fraude visant la Fondation Caritas, les efforts de Spuerkeess se poursuivront pour renforcer la confiance et l'image de la Banque. En particulier, les contrôles LBC/FT seront adaptés en permanence à l'évolution des technologies et des schémas de fraude.

## **DATA PROTECTION**

La protection des données à caractère personnel de nos clients, de nos collaborateurs et de nos fournisseurs est au cœur des préoccupations de Spuerkeess. L'équipe Data Protection, rattachée au département Compliance, joue un rôle clé dans la sensibilisation continue de l'ensemble du personnel à cette thématique essentielle. Son rôle est également central dans la gouvernance des projets, afin d'assurer l'intégration du principe de « Data Protection by Design » (protection des données dès la conception) lors du développement de chaque nouveau produit ou service.

Des contrôles et suivis réguliers, appuyés par des procédures claires et largement diffusées, visent à identifier et à prévenir les risques potentiels dans ce domaine. Par ailleurs, le délégué à la protection des données (DPO) est l'interlocuteur privilégié de la Banque dans ses échanges avec la Commission nationale pour la protection des données (CNPD).

## **AUTRES RISQUES**

### **GESTION ET SUIVI DES RISQUES INHÉRENTS À L'ÉTABLISSEMENT DE L'INFORMATION FINANCIÈRE**

Spuerkeess s'est dotée de procédures et de contrôles assurant la qualité et l'exhaustivité de l'information financière. Au quotidien, la Banque suit les mouvements sur comptes internes, contrôle les principales composantes du compte de résultat (marge d'intérêt, commissions, frais généraux) et vérifie l'intégrité des données transmises par les applications en amont du système d'information comptable. Des réconciliations mensuelles sont réalisées (comptes d'attente, proratisation d'intérêts et autres comptes internes).

Pour l'évaluation des positions en portefeuille et la détermination des corrections de valeur sur les actifs présentant un risque de dépréciation, une collaboration structurée a été mise en place entre les équipes comptables, les métiers (première ligne de défense) et le service ERM (deuxième ligne de défense). Depuis l'adoption de la norme IFRS 9, la dépréciation des actifs financiers repose sur le principe des pertes de crédit attendues. Les calculs sont réalisés chaque mois.

Au-delà des contrôles comptables, la Banque suit la rentabilité commerciale par client, produit et métier, et procède à une analyse mensuelle du budget des dépenses. Le Comité de direction dispose d'un Management Information System (MIS) consolidant performances métiers, situation financière et suivi budgétaire.

## RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes annuels sont préparés en conformité avec les obligations légales et réglementaires applicables au Luxembourg pour les établissements de crédit. À l'exception de certaines spécificités des principes comptables luxembourgeois (notamment la provision forfaitaire et les postes spéciaux avec quote-part de réserves), les comptes annuels sont basés sur les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne.

## COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

Spuerkeess recourt à des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change et de prix (indices boursiers, actions). Les instruments les plus courants sont les swaps de taux (IRS) et les swaps de devises (CIRS) dans le cadre d'opérations de couverture « plain vanilla ». Des couvertures à composantes structurées peuvent également être mises en place pour les émissions structurées et certaines obligations avec dérivés incorporés, lorsqu'elles sont étroitement liées.

Un instrument financier dérivé est réputé détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en instrument de couverture. Lors de la conclusion du contrat, la Banque peut documenter une relation de couverture lorsque les critères de la norme IAS 39 sont remplis. Spuerkeess applique principalement la couverture de juste valeur et, à titre accessoire, la couverture de flux de trésorerie. En complément, la Banque met en œuvre une macro-couverture de juste valeur sur des prêts et dépôts à taux fixe, conformément aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne, au moyen d'IRS. En conformité avec IFRS 9, la Banque poursuit l'application des principes de couverture selon IAS 39.

## CONFORMITÉ AVEC LA CRR3

Spuerkeess se conforme au règlement (UE) n° 575/2013 (« CRR ») et aux mises à jour applicables, afin d'informer le marché sur l'exposition de la Banque aux différentes catégories de risques. En 2025, la Banque s'est mise en conformité avec le règlement (UE) 2024/1623, entré en vigueur le 1er janvier 2025, qui constitue une évolution majeure du cadre prudentiel européen.

Les informations relatives à la composition des fonds propres, à la stratégie de gestion des risques et à la politique de rémunération sont publiées dans le rapport Pilier 3, en complément des comptes annuels. Le rapport Pilier 3 pour l'exercice 2025, qui décrit l'organisation de Spuerkeess pour l'anticipation, la détection, la mesure, le contrôle et la déclaration des risques, est disponible sur [www.spuerkeess.lu](http://www.spuerkeess.lu).

## AUTRES ACTIVITÉS

### INTRODUCTION

Les autres activités regroupent les fonctions de back-office et de support qui jouent un rôle essentiel dans l'atteinte des objectifs stratégiques et le développement de la Banque. Les activités de back-office permettent de traiter des volumes croissants d'opérations de paiement, de crédit et de titres en provenance des services commerciaux, tout en assurant le contrôle et la sécurité de ces opérations, conformément aux législations en vigueur.

Spuerkeess poursuit ses efforts d'amélioration des systèmes et des processus afin de s'adapter à l'évolution des marchés et d'accroître son efficacité. Les activités de support couvrent des domaines variés tels que les finances de la Banque, le juridique, l'organisation, le marketing, la logistique et l'informatique.

## **ACTIVITÉS « BACK-OFFICE »**

### **LE DÉPARTEMENT « OPERATIONS »**

Le département Operations gère les activités liées aux paiements, aux différents types de comptes, à l'onboarding (intégration) des clients, au monitoring des transactions, ainsi qu'à la gestion des immeubles et de la logistique. Les services de paiements couvrent les virements, domiciliations, cartes de débit et de crédit, Payconiq, la gestion du cash, les retraits, les versements, les métaux précieux, Apple Pay et Google Pay. Cela inclut également la gestion des demandes clients (informations, réclamations) et la prévention des fraudes. La gestion des comptes couvre les packages bancaires Zebra, les comptes courants, les comptes d'épargne et les comptes de dépôts.

Le département gère en outre les relations et contrats avec les prestataires externes, les systèmes de paiement interbancaires et les schémas de paiement. Il assure le support métier pour les canaux électroniques tels que S-Net, Multiline et Payconiq, et assume le rôle de Registration Office pour l'émetteur de certificats LuxTrust.

Par ailleurs, il est responsable de la gestion électronique des documents de Spuerkeess, incluant la numérisation et la mise sous pli. Les activités liées à l'onboarding des clients, à la revue périodique et au monitoring des transactions couvrent les processus KYC (Know Your Customer), KYP (Know Your Product) et KYT (Know Your Transaction). Le service AML Office intervient en première ligne de défense, tant pour l'analyse et la revue des dossiers/transactions que pour le contrôle et le suivi des pièces justificatives.

Le département améliore en continu ses processus opérationnels ainsi que les systèmes et applications informatiques dédiés. Les équipes projets et data du département sont régulièrement renforcées afin de répondre aux exigences réglementaires et aux besoins croissants de l'activité. Enfin, la gestion du parc immobilier de Spuerkeess (immeubles utilisés pour besoins propres ou donnés en location) vise à ce que le portefeuille immobilier soit exploité et géré de manière ciblée et efficace, soutenant ainsi l'activité bancaire, dans le respect de la loi organique du 24 mars 1989.

### **LE DÉPARTEMENT « SECURITIES & MARKET OPERATIONS »**

Le département Securities & Market Operations couvre les volets pre-trade et post-trade des opérations de marché. D'une part, il est responsable de la gestion du réseau de correspondants et dépositaires (Network Management), du cash management et de la réconciliation Nostri. D'autre part, il prend en charge le post-trade des opérations sur le marché des capitaux (p. ex. trade confirmation, clearing & settlement, livraisons de titres, corporate actions, services de conservation (custody), services fiscaux) ainsi que sur les marchés financiers (dérivés, matières premières (commodities), devises (forex), repo, marché monétaire).

Enfin, le département assure la conformité des reportings transactionnels réglementaires (MiFIR, EMIR, SFTR, ...) et supervise l'administration de la Base Valeurs (Securities Database) de la Banque.

### LE DÉPARTEMENT « LOAN & CREDIT MANAGEMENT »

Le département Loan & Credit Management (DAG) intervient dans les processus relatifs à l'octroi et au suivi des prêts et crédits aux particuliers, à la banque privée, aux entreprises, au secteur public et aux institutionnels, ainsi que dans la gestion du risque de crédit du portefeuille obligataire de Spuerkeess. Dans le cadre de l'octroi, il procède à l'évaluation des garanties mobilières et immobilières, à l'analyse des demandes de financement, participe aux décisions de crédit et à la mise en place contractuelle des dossiers.

Pour le suivi du risque de crédit, le département assure la mise à jour de la vue sectorielle et des limites de crédit, la coordination du monitoring, le traitement des expositions non performantes, la proposition de provisions, ainsi que la production de rapports de suivi du risque.

### LE DÉPARTEMENT « INNOVATION & PROJECT MANAGEMENT »

Le département Innovation & Project Management joue un rôle clé dans la transformation et l'évolution de la Banque. Il pilote les initiatives stratégiques, assure la gestion efficace des projets et intègre les innovations technologiques et organisationnelles. Les équipes mettent en œuvre des solutions adaptées aux besoins des clients et aux exigences du marché, garantissant une exécution rigoureuse des projets.

Grâce à une approche agile et collaborative, le département favorise l'amélioration continue, l'adoption de nouvelles technologies, l'optimisation des processus et le renforcement de l'expérience client. En combinant expertise en gestion de projet et culture d'innovation, il contribue activement à la modernisation de la Banque, anticipe les défis à venir et saisit les opportunités du secteur financier, afin de conforter la position de Spuerkeess en tant que leader bancaire tourné vers l'avenir.

### LE DÉPARTEMENT « COMMERCIAL OFFICE »

Créé en 2025, le département Commercial Office (DCO) constitue une évolution structurante du Domaine Commercial de Spuerkeess. Sa mission est de centraliser des activités transversales clés afin de renforcer la performance commerciale, la rentabilité et l'expérience client, tout en répondant aux exigences croissantes en matière de conformité et de gestion des risques de première ligne. Véritable levier stratégique, le DCO vise à accroître l'agilité de la Banque et à placer le client au cœur de ses actions.

Le département regroupe plusieurs fonctions essentielles :

- Le service Marketing, structuré autour des pôles Communication, Data & Marketing Automation, Marketing Technology et Creatives, adopte une approche transversale et omnicanale au service de l'ensemble des départements commerciaux.
- Le service Product & Project Management (PRM), renforcé et élargi, coordonne et priorise les initiatives business via ses desks produits (Daily Banking, Investment, Lending) ainsi qu'un desk Business Project dédié aux projets transversaux hors périmètre produits.

- Le service Business Reporting & Control (BRC) assure, d'une part, le contrôle de la première ligne en matière de conformité et de risques, et, d'autre part, le reporting consolidé du Domaine Commercial, offrant une vision unifiée et fiable pour un pilotage optimal.

En centralisant les compétences en marketing, gestion de projets, reporting et contrôle, le Commercial Office crée des synergies durables et libère les équipes commerciales afin qu'elles se concentrent pleinement sur leur cœur de métier : le conseil et la relation client. Il contribue ainsi à la solidité opérationnelle de la Banque et à l'atteinte de ses objectifs stratégiques de long terme.

## LES PARTICIPATIONS

Répondant à l'une de ses missions légales – qui consiste, outre la promotion de l'épargne, à contribuer par ses activités de financement au développement économique et social du pays dans tous les domaines – Spuerkeess détient, directement ou indirectement, des participations dans des secteurs clés de l'économie luxembourgeoise. Elle soutient par ailleurs la création et le développement d'entreprises présentant un intérêt national. À ce titre, Spuerkeess est actionnaire à hauteur de 40 % du groupe La Luxembourgeoise S.A. et détient 25,35 % du capital de la Société de la Bourse de Luxembourg S.A., dont elle est membre fondateur et principal actionnaire.

En collaboration avec trois autres acteurs de la place financière luxembourgeoise, Spuerkeess a participé à la création de LuxHub S.A. en 2018, dont elle détient 32,50 % du capital. Spuerkeess détient, depuis décembre 2022, une participation de 20 % dans i-Hub, une start-up lancée par POST Luxembourg et spécialisée dans l'automatisation des processus AML/KYC. Début décembre 2023, la Banque a participé, à hauteur de 30 %, à la création de LuxConstellation S.A., une joint-venture réunissant six acteurs majeurs des services financiers au Luxembourg, afin de mettre en place un réseau commun de guichets automatiques et de distributeurs de billets. En juin 2024, face à la crise du logement, Spuerkeess a participé, en tant qu'actionnaire fondateur à hauteur de 43,96 %, à la création de Prolog S.A., société dont l'objectif était de soutenir la relance du marché immobilier résidentiel au Luxembourg.

Les médias et les télécommunications représentent des secteurs importants pour l'économie luxembourgeoise. La Banque est actionnaire fondateur de SES S.A., l'un des leaders mondiaux de la communication par satellite. Spuerkeess détient 10,18 % du capital social de SES S.A., sous forme d'actions de catégorie B. Ces actions attribuent un droit de vote correspondant à cette participation, selon le principe « une action, un vote ». En outre, Spuerkeess détient des Fiduciary Depositary Receipts (FDR), cotés en bourse et convertibles en un nombre équivalent d'actions de catégorie A de SES, représentant 1,28 % du capital social. Les actions de catégorie A attribuent également un droit de vote selon le principe « une action, un vote ». Du point de vue du droit économique, il convient de noter que les statuts de SES S.A. prévoient qu'une action de catégorie B ouvre droit à un dividende égal à 40 % de celui versé au titre d'une action de catégorie A.

Dans le secteur aérien, Spuerkeess détient 21,81 % du capital de Luxair, Société Luxembourgeoise de Navigation Aérienne S.A., active dans les domaines de la navigation aérienne et du tour-opérating, ainsi que 10,92 % du capital de Cargolux Airlines International S.A., l'une des plus grandes compagnies tout-cargo au monde.

La Banque détient également 12 % du capital d'Encevo S.A., holding du groupe énergétique luxembourgeois, leader du marché de l'énergie au Luxembourg. Spuerkeess détient 10,98 % de Paul Wurth Real Estate S.A. et contribue ainsi au développement et à la viabilisation des biens immobiliers détenus par cette société sur le territoire de la Ville de Luxembourg. Par sa participation de 11 % dans le capital de la Société Nationale des Habitations à Bon Marché S.A. (S.N.H.B.M.), acteur national spécialisé dans la conception et la construction de maisons unifamiliales et d'immeubles à appartements à prix abordable (y compris par bail emphytéotique), Spuerkeess remplit pleinement sa mission sociale de facilitateur de l'accès à la propriété immobilière pour besoin personnel.

Outre ces participations d'envergure, Spuerkeess contribue au développement économique non seulement du pays, mais également de la Grande Région, par la prise de participations minoritaires dans des sociétés luxembourgeoises et transfrontalières. Il s'agit notamment d'EUREFI S.A., dédiée aux entreprises de la région limitrophe, dans laquelle la Banque détient 8,28 % du capital.

Au niveau européen, Spuerkeess est l'unique institution financière du Luxembourg à détenir une participation dans le Fonds européen d'investissement (FEI), établissement membre du groupe de la Banque européenne d'investissement (BEI) et soutenant les PME à travers toute l'Europe via l'émission de garanties bancaires. Par ailleurs, le FEI – et plus largement le Groupe BEI – s'est fixé des objectifs ambitieux pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, qui constitue également l'un des deux piliers majeurs de la stratégie de développement durable de Spuerkeess.

Le détail des parts détenues dans les entreprises associées et dans les filiales est présenté à la note 4.9 des annexes aux comptes annuels 2025.

## **LES RÉSULTATS FINANCIERS DU GROUPE SPUERKEESS AU 31 DÉCEMBRE 2025**

Le Groupe Spuerkeess se compose de Spuerkeess, Luxembourg en tant que maison mère d'une part, et des sociétés consolidées, soit par intégration globale, soit par mise en équivalence d'autre part. Le produit bancaire du Groupe atteint EUR 1.213,6 millions au 31 décembre 2025, en hausse de 50,1 EUR millions, ou de 4,3% par rapport à celui de l'exercice 2024. La bonne performance est essentiellement portée par la marge d'intérêts et par la progression dynamique des commissions.

La marge nette d'intérêt du Groupe progresse ainsi de 10,1 %, soit EUR 86,2 millions par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration des perspectives sur le marché immobilier et la poursuite de la baisse des taux d'intérêt au cours de l'année 2025 ont contribué à la progression de la marge nette d'intérêt.

Le résultat sur commissions du Groupe est en hausse de 9,9 %, en raison de la forte dynamique de croissance des activités sur comptes courants et autres dépôts, du redressement progressif de l'activité des crédits ainsi que de l'évolution favorable de la gestion d'actifs et plus particulièrement de la gestion institutionnelle qui poursuit sa progression.

Les revenus des participations s'élèvent à EUR 40,2 millions fin 2025, soit une baisse de EUR 5,1 millions ou de 11,2 % par rapport à l'exercice précédent, en raison de dividendes moins élevés perçus de la part de certaines participations stratégiques.

Le résultat sur instruments financiers passe de EUR 47,8 millions fin 2024 à EUR 1,4 million au 31 décembre 2025. La diminution de cette catégorie s'explique en grande partie par la diminution du résultat sur opérations de couverture et du résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction suite à la variation des courbes de taux. Les instruments financiers dérivés couvrant des positions de taux ouvertes du bilan ayant une durée résiduelle inférieure à deux ans ont également généré un résultat latent moins élevé cette année par rapport à l'exercice précédent.

Les autres produits et charges d'exploitation sont en baisse et passent de EUR 10,0 millions à la fin de l'exercice 2024 à EUR 7,3 millions à la fin de l'exercice 2025. Par sa composition, cette rubrique est volatile et son évolution est majoritairement liée à des facteurs spécifiques non récurrents.

Spuerkeess a versé une contribution de EUR 12,3 millions au Fonds de Garantie des Dépôts (FGDL), incluse dans les frais généraux. En 2025, il n'y a pas eu de contribution au Fonds de résolution unique étant donné que l'objectif de collecte de 1 % des dépôts couverts européens a été atteint. Le Single Resolution Board vérifiera début 2027 s'il y a lieu de revoir le niveau des dépôts couverts.

Ainsi, les frais généraux totaux enregistrent une progression de 13,1 %. Ceci s'explique par l'augmentation du nombre des collaborateurs, la croissance structurelle des salaires et le versement d'une tranche indiciaire en avril 2024 et mai 2025. L'augmentation de la charge d'amortissement liée aux nouveaux investissements informatiques pour renforcer la cybersécurité et soutenir le développement des services numériques contribue également à la hausse des frais généraux.

Le résultat après frais généraux s'élève à EUR 669,6 millions, contre EUR 682,4 millions lors de l'exercice précédent, soit une baisse de EUR 12,8 millions ou de 1,9%.

La progression modérée du coût du risque exerce une influence significative sur l'évolution du résultat de Spuerkeess en 2025. La Banque a comptabilisé des corrections de valeur et des provisions nettes à hauteur de seulement EUR 45,4 millions en 2025, alors que des dotations nettes de EUR 196,2 millions avaient été enregistrées sur l'ensemble de l'année 2024. L'évolution du coût du risque en 2025 s'explique principalement par le marché immobilier, qui a montré des signes de reprise. Celle-ci a particulièrement bénéficié au portefeuille de prêts immobiliers accordés aux particuliers. Étant donné que le marché des VEFA (Vente en l'État Futur d'Achèvement) peine à redémarrer, les corrections de valeur comptabilisées restent essentiellement attribuables à la clientèle professionnelle du secteur de l'immobilier. Spuerkeess continue d'appliquer des ajustements sous forme de management overlays dans ses modèles IFRS 9. À noter également que la rubrique des provisions intègre une dotation au titre des postes spéciaux avec une quote-part de réserves en application des articles 53, 54 et 54 bis LIR.

Ainsi, le Groupe Spuerkeess affiche pour l'exercice 2025 un résultat net de EUR 586,8 millions par rapport à un résultat net de EUR 442,3 millions un an plus tôt, soit une progression de EUR 144,5 millions ou de 32,7 %, largement attribuable à la progression plus modérée du coût du risque de crédit par rapport à l'exercice 2024.

Après distribution d'une partie du bénéfice net de l'année 2025 à l'État luxembourgeois courant 2026, le résultat restant permettra à Spuerkeess de renforcer ses fonds propres réglementaires et d'investir dans ses grands projets de développement et de transition orientés vers l'avenir.

## **ANALYSE DES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN**

La somme bilantaire s'élève à EUR 59.645,7 millions au 31 décembre 2025, en hausse de EUR 2.772,3 millions par rapport au 31 décembre 2024.

Les dépôts de la clientèle affichent un total de EUR 43.326,4 millions, soit une progression de EUR 1.232,3 millions par rapport au 31 décembre 2024. L'augmentation de cette rubrique provient de la hausse des dépôts du secteur privé suite au développement favorable des activités.

Les dépôts des établissements de crédit sont en hausse de EUR 244,7 millions et affichent un encours de EUR 4.800,8 millions. Cette rubrique reprend également les dépôts bancaires collatéralisés par des titres et est de ce fait soumise à des fluctuations importantes en fonction de l'évolution de ces dépôts.

Les émissions de titres augmentent de EUR 896,6 millions pour se situer à EUR 3.729,8 millions fin 2025. Cette hausse résulte principalement de deux émissions benchmark Senior Preferred et Senior Non-Preferred visant à renforcer et à diversifier nos sources de financement à long terme et à soutenir notre ratio réglementaire MREL.

À l'actif du bilan, le poste « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » diminue de EUR 227,7 millions et s'élève à EUR 7.183,2 millions fin 2025. Ceci est en grande partie lié à la baisse des avoirs déposés auprès de la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

Par rapport au 31 décembre 2024, l'encours des prêts auprès des établissements de crédit est en hausse de EUR 311,0 millions pour s'établir à EUR 3.689,4 millions au 31 décembre 2025. Cette rubrique reprend également les dépôts de la Banque auprès d'autres banques, collatéralisés ou non par des titres.

Les prêts à la clientèle affichent un encours de EUR 29.247,7 millions au 31 décembre 2025, soit une augmentation de EUR 2.056,9 millions depuis le 31 décembre 2024. Les encours prêts au logement poursuivent leur croissance en raison de l'impact des mesures gouvernementales prises pour stimuler la reprise du marché de l'immobilier au cours de l'année 2025.

L'encours des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti s'élève à EUR 16.411,9 millions, en progression de EUR 801,7 millions par rapport au 31 décembre 2024. La majorité de cet encours est représentatif de « high quality liquid assets » au sens de la réglementation bancaire et/ou de titres éligibles à la Banque centrale européenne, de telle sorte que ces valeurs mobilières à revenu fixe renforcent les ratios de liquidité de la Banque, tout en contribuant à sa rentabilité.

L'encours des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à EUR 150,9 millions, en baisse de EUR 149,4 millions par rapport au 31 décembre 2024. Cette rubrique reprend les instruments financiers qui ne remplissent pas les conditions nécessaires pour être évalués au coût amorti. La diminution des encours s'explique par le remboursement d'une partie de ces titres.

L'encours des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation s'élève à EUR 974,5 millions, en hausse de EUR 125,2 millions par rapport au 31 décembre 2024, en raison de résultats d'évaluation orientés à la hausse de certaines participations.

Les parts dans les entreprises associées augmentent de EUR 20,7 millions pour un encours total de EUR 998,6 millions au 31 décembre 2025, en raison principalement de l'évolution favorable des résultats d'évaluation dans les secteurs d'activité concernés.

La Banque affiche, conformément à l'article 38-4 de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier, un rendement des actifs de 0,98 % contre 0,78% pour l'exercice précédent.

## **ÉVOLUTION DES FONDS PROPRES**

Le total des capitaux propres du Groupe Spuerkeess attribuable à la maison mère s'élève à EUR 6.872,0 millions au 31 décembre 2025, contre EUR 6.311,8 millions fin 2024, soit une augmentation de 8,9%.

Cette augmentation des capitaux propres de EUR 560,2 millions se décompose comme suit :

- une augmentation de la réserve de EUR 331,6 millions, après distribution d'une partie du bénéfice de l'exercice 2024 ;
- une baisse des écarts actuariels liés au fonds de pension du Personnel de EUR 5,6 millions résultant de l'augmentation des taux actuariels ;
- une progression de la réserve de réévaluation de EUR 122,6 millions, due principalement à l'augmentation de valeur de certaines participations stratégiques ;
- une baisse de la différence de mise en équivalence de EUR 28,7 millions ;
- une hausse du résultat de l'exercice 2025 de EUR 144,7 millions ;
- une baisse des autres éléments de EUR 4,4 millions.

## **PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2026**

Le récent conflit au Moyen-Orient remet en question les prévisions de croissance et d'inflation en 2026. En effet, l'escalade géopolitique au Moyen-Orient, qui s'ajoute à une inflation déjà au-dessus des attentes début 2026 (liée à l'inflation des services et aux intempéries en Méditerranée), introduit un degré d'incertitude important qui modifie les trajectoires de croissance et d'inflation anticipées. Dans ce contexte, la BCE a revu ses projections 2026 pour la Zone Euro: une inflation revue de 1,9% à 2,6% (+0,7%) et une croissance du PIB revue de 1,2% à 0,9% (-0,3%). Malgré une meilleure diversification énergétique en Europe aujourd'hui par rapport à l'initiation du conflit en Ukraine en 2022, l'évolution des conditions économiques européennes demeurera dépendante de la durée du conflit ainsi que de l'état des infrastructures énergétiques lors de sa résolution. Ainsi, les prochains mois seront essentiels pour déterminer l'impact réel du conflit. En fonction de l'évolution des hostilités, des perturbations logistiques et de la dynamique des prix (coûts de production, énergie, etc.), mais aussi de leur impact sur l'activité économique, des révisions plus ou moins importantes des projections économiques pourraient être envisagées.

La BCE a maintenu ses taux directeurs inchangés lors de la plus récente réunion du 19 mars. Toutefois, les perspectives de politique monétaire ont considérablement évolué courant mars. Les anticipations de marché concernant les hausses des taux par la BCE ont augmenté substantiellement et le consensus de marché estime au 23 mars une hausse des taux directeurs de 0,50% à 0,75% d'ici la fin 2026. La présidente Christine Lagarde a souligné que la BCE est bien positionnée pour gérer les risques croissants liés aux tensions géopolitiques, tout en avertissant des risques haussiers sur l'inflation et des risques baissiers sur la croissance.

Les taux d'intérêts moyen et long terme ont eux aussi été réévalués à la hausse mais de manière moins matérielle que la hausse observée sur les taux courts, de manière cohérente avec les nouvelles perspectives inflationnistes ainsi que les risques qui pèsent sur la croissance. Un scénario de stagflation paraît probable.

Dans ce cadre, la Banque demeurera vigilante et pragmatique dans son pilotage, en privilégiant la résilience, la qualité des risques et la discipline d'exécution au service d'une croissance durable.

## **ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE**

Comme indiqué dans le cadre des perspectives 2026, le début du conflit au Moyen-Orient est l'élément le plus matériel survenu depuis la clôture. Celui-ci n'a toutefois pas eu, à ce stade, d'impact mesurable sur les activités commerciales de la Banque. L'évolution soudaine des conditions de marché remettent cependant en question le plus récent exercice de projection pluriannuelle des résultats réalisé fin 2025.

Dans ce contexte, les prochains exercices de projection des résultats, réalisés sur base trimestrielle, permettront de quantifier les impacts des nouvelles conditions macroéconomiques et contribueront, conjointement à la gouvernance des risques et à la gouvernance de tarification en place, à un pilotage dynamique de la situation.

Luxembourg, le 25 mars 2026

Pour le Comité de direction

Doris Engel  
Directeur  
Membre du Comité de direction

Françoise Thoma  
Directeur Général  
Président du Comité de direction

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE**  
31 décembre 2025

## Rapport du réviseur d'entreprises agréé

Au Comité de direction,  
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg  
1, place de Metz  
L-1930 Luxembourg

### Rapport sur l'audit des comptes annuels consolidés

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (le « Groupe ») comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2025 ainsi que le compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, le tableau de variation des capitaux propres consolidés, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux comptes annuels consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les comptes annuels consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2025, ainsi que des résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « loi du 23 juillet 2016 ») et les normes internationales d'audit (« ISAs ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (« CSSF »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISAs telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le « Code de l'IESBA ») tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée. Ces questions ont

été traitées dans le contexte de notre audit des comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

#### *Dépréciation des prêts et créances au coût amorti pour la clientèle « Corporate »*

Les prêts et créances envers la clientèle « Corporate » représentent une activité clé du Groupe et sont repris dans les comptes annuels consolidés sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Ils affichent à l'actif du bilan consolidé une exposition nette de EUR 7,3 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 292,2 millions (note 4.3).

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédit attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2025, ce processus a continué d'être impacté par la remontée des taux d'intérêts, les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que les évolutions défavorables du marché immobilier du pays.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » comme une question clé de notre audit à la fois en raison du niveau de jugement requis dans sa détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'évolution macro-économique et géopolitique et des incertitudes économiques y relatives qui impactent les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues, ainsi que par leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2025.

#### **Comment notre audit a répondu à cette question clé**

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts, au processus de notation interne des clients « Corporate », à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie, au processus d'identification des encours à risque au sein du Groupe, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par le Groupe pour procéder à la catégorisation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts et créances envers la clientèle « Corporate » via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour ces expositions.

De même, afin de répondre aux impacts de l'évolution macro-économique et aux incertitudes géopolitiques, nous avons revu la démarche du Groupe pour identifier et revoir la classification des secteurs d'activité à haut risque et la résultante sur les notations internes et les pertes de crédit

attendues. Nos procédures ont notamment inclus un examen critique des secteurs identifiés à haut risque ainsi que des revues spécifiques effectuées par le Groupe des prêts et créances accordés aux entreprises de ces secteurs via leur stratégie intégrée portant sur des vulnérabilités spécifiques.

Dans le contexte défavorable actuel du marché immobilier au Grand-Duché de Luxembourg (construction, vente, promotion, etc.), nos procédures ont inclus également la revue du dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts garantis par des biens immobiliers via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour certaines de ces expositions en défaut. Nous avons revu les contrôles mis en place par le Groupe pour la valorisation des garanties immobilières prises par le Groupe dans le cadre des prêts accordés aux clients « Corporate » et nous avons revalorisés de manière indépendante les biens immobiliers apportés en garantie pour un échantillon d'actifs principalement sur les crédits en défaut.

Nous avons également réalisé un suivi des crédits « Forbearance » et de l'évolution du volume des crédits en défaut afin de s'assurer que ces derniers soient reflétés dans les pertes de crédit attendues calculées.

Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macro-économiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues et nous avons examiné de façon critique la construction de la modélisation de pertes de crédit attendues incluant les choix à jugements d'experts, les ajustements au modèle ainsi que les « management overlays » faisant partie intégrante du modèle et par conséquent du niveau de pertes de crédit attendues. Nous avons aussi procédé à la revue des modèles ainsi que l'examen des composantes de back-testing des modèles de pertes de crédit attendues (probabilité de défaut, projections macro-économiques, taux de perte) et les contrôles relatifs à l'intégration de différents scénarios économiques dans les modèles de pertes de crédit attendues par les Comités de Crédit et Comité de direction du Groupe. Nous avons enfin également inspecté la validation et implémentation des « management overlays » et des ajustements post-modèle effectués par le Groupe.

Pour les prêts et créances dépréciés, nous avons apprécié, sur base d'un échantillon, le caractère raisonnable du montant des dépréciations. Nos procédures ont notamment inclus une vérification des informations relatives aux dossiers et le cas échéant, une vérification de la valorisation des collatéraux, ainsi que le suivi de ces derniers.

En complément, sur base d'un échantillon de prêts et créances disposant d'une notation interne faible, nous nous sommes assurés que ces derniers n'auraient pas dû faire l'objet d'une dépréciation en raison d'incidents particuliers.

#### *Dépréciation des prêts hypothécaires au coût amorti pour la clientèle de détail*

Les prêts hypothécaires envers la clientèle de détail représentent une activité clé du Groupe et sont repris dans les comptes annuels consolidés sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle ». Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti, diminué d'une correction de valeur pour pertes de crédit attendues. Ils affichent à l'actif du bilan consolidé une exposition nette de EUR 18,7 milliards incluant un stock de dépréciations d'actifs sur risques individuels de EUR 116,3 millions.

La dépréciation de ces instruments relève du jugement du Comité de direction fondé sur l'analyse des crédits effectuée par le département en charge du suivi du risque de crédit ainsi que d'un calcul, par crédit, suivant les principes définis par la norme IFRS 9 relative à la détermination des corrections de valeurs pour pertes de crédit attendues. Ce calcul se base sur une catégorisation (le « staging ») de tous les crédits qui varie en fonction de l'évolution de leur notation interne ainsi que des estimations liées principalement aux probabilités de défaut et aux expositions effectives au moment du défaut.

Le processus de détermination des pertes attendues, se basant sur de multiples facteurs, est complexe par nature et inclut un certain degré de jugement pour l'identification des indicateurs quantitatifs et qualitatifs d'augmentation significative du risque de crédit et la détermination du niveau de dépréciation nécessaire qui en résulte. Pour l'année se terminant au 31 décembre 2025 ce processus a continué d'être impacté par les incertitudes et risques émanant de l'évolution macro-économique et géopolitique ainsi que l'évolution du marché immobilier qui continuer d'être défavorable au Grand-Duché de Luxembourg.

Nous avons considéré la dépréciation des prêts hypothécaires de la clientèle de détail comme une question clé de notre audit à la fois en raison de leur importance dans la présentation de la situation financière et de l'état du résultat global de l'exercice se terminant au 31 décembre 2025, ainsi que du niveau de jugement requis dans leur détermination, de la complexité des modalités de calcul des corrections de valeurs sur pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, des conséquences de l'environnement de taux d'intérêts, des incertitudes liées à l'évolution des prix des biens immobiliers qui servent de garanties à ce type de crédits et des turbulences macro-économiques ayant pour effet une forte hausse de l'inflation qui impacte le pouvoir d'achat des emprunteurs. Tous ces événements ayant un impact sur les hypothèses influant sur les pertes de crédit attendues.

### ***Comment notre audit a répondu à cette question clé***

Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à des tests de cheminement et de contrôle relatifs au processus d'approbation et d'octroi de prêts hypothécaires, au processus de notation interne des clients de détail, à la valorisation initiale et subséquente des biens immobiliers mis en garantie incluant, au processus d'identification des encours à risque au sein du Groupe, ainsi qu'à la revue périodique de ces expositions.

Nous avons revu la documentation interne et nous sommes entretenus avec les responsables de départements afin de valider l'approche appliquée par le Groupe pour procéder à la catégorisation des prêts hypothécaires envers la clientèle de détail (le « staging ») et pour estimer les données qualitatives et quantitatives servant comme base pour le calcul des dépréciations de crédits.

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe en lien avec l'évaluation du niveau de dépréciation des prêts hypothécaires via des entretiens, la revue des contrôles clés, la revue de la gouvernance et des protocoles de décisions ainsi que la validation par la Direction des niveaux de corrections de valeurs spécifiques pour certaines de ces expositions en défaut.

Nous avons revu l'implémentation du modèle de notation interne, sa mise en place par le Groupe, les contrôles mis en place sur la valorisation des garanties immobilières prises par le Groupe dans le cadre des prêts hypothécaires ainsi que le système de réévaluation automatique des garanties hypothécaires.

Nous avons revu le suivi du Groupe des impacts de la hausse des taux d'intérêts sur les prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail. Nous avons réalisé un test de contrôle sur le suivi des crédits-pont et nous nous sommes entretenus avec les responsables du service qui réalise le suivi des prêts hypothécaires afin de comprendre les mesures mises en œuvre par le Groupe.

Enfin, nous avons apprécié les hypothèses et les facteurs macro-économiques repris dans les scénarios utilisés pour le calcul des pertes de crédit attendues et nous avons examiné de façon critique la construction de la modélisation de pertes de crédit attendues incluant les choix à jugements d'experts, les ajustements au modèle ainsi que les « management overlays » faisant partie intégrante du modèle et par conséquent du niveau de pertes de crédit attendues. Nous avons aussi procédé à la revue des modèles ainsi que l'examen des composantes de back-testing des modèles de pertes de crédit attendues (probabilité de défaut, projections macro-économiques, taux de perte) et les contrôles relatifs à l'intégration de différents scénarios économiques dans les modèles de pertes de crédit attendues par les Comités de Crédit et Comité de direction du Groupe. Nous avons enfin également inspecté la

validation et implémentation des « management overlays » et des ajustements post-modèle effectués par le Groupe.

En complément, à l'aide de notre outil d'analyse de données nous avons revu le portefeuille dans sa globalité et nous avons sélectionné un échantillon, sur base de plusieurs facteurs qualitatifs et quantitatifs, de prêts hypothécaires accordés à la clientèle de détail et nous avons réalisé un test de détail sur ce même échantillon.

### **Autres informations**

La responsabilité des autres informations incombe au Comité de direction et fait l'objet d'une approbation au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et de la déclaration sur le gouvernement d'entreprise mais ne comprennent pas les comptes annuels consolidés et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces comptes annuels consolidés.

Notre opinion sur les comptes annuels consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des comptes annuels consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les comptes annuels consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du Comité de direction et du Conseil d'administration pour les comptes annuels consolidés**

Le Comité de direction est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des comptes annuels consolidés conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement de comptes annuels consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Ces comptes annuels consolidés font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration conformément à la loi organique du 24 mars 1989.

Le Comité de direction est également responsable de la présentation des comptes annuels consolidés conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, tel qu'amendé (le « Règlement ESEF »).

Lors de l'établissement des comptes annuels consolidés, c'est au Comité de direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Comité de direction a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

### **Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des comptes annuels consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du réviseur d'entreprises agréé contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Comité de direction, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Comité de direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des comptes annuels consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous évaluons que les comptes annuels consolidés ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux exigences du Règlement ESEF.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables du gouvernement d'entreprise une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les mesures prises pour éliminer les menaces ou les mesures de sauvegarde appropriées s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des comptes annuels consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

### **Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons été désignés en tant que réviseur d'entreprises agréé par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg en date du 21 juin 2017 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 8 ans.

Le rapport de gestion est en concordance avec les comptes annuels consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

La déclaration sur le gouvernement d'entreprise incluse dans le rapport de gestion relève de la responsabilité du Comité de direction. Les informations requises par l'article 70 bis paragraphe (1) de la loi modifiée du 17 juin 1992 relative aux comptes annuels et comptes annuels consolidés des établissements de crédit de droit luxembourgeois sont en concordance avec les comptes annuels consolidés et ont été établies conformément aux exigences légales applicables.

Nous avons vérifié la concordance des comptes annuels consolidés du Groupe au 31 décembre 2025 avec les exigences du Règlement ESEF applicables aux comptes annuels consolidés. Pour le Groupe, il s'agit :

- Des comptes annuels consolidés préparés dans un format XHTML valide ;
- Du balisage XBRL des comptes annuels consolidés en utilisant la taxonomie de base et les règles communes en matière de balisage telles qu'établies dans le Règlement ESEF.

A notre avis, les comptes annuels consolidés du Groupe au 31 décembre 2025, identifiés comme R7CQUF1DQM73HUTV1078-2025-12-31-consolidated, ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément avec les exigences du Règlement ESEF.

Nous confirmons que notre opinion d'audit est conforme au contenu du rapport complémentaire destiné au Comité d'audit et de compliance.

Nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par le Règlement (UE) N° 537/2014 et que nous sommes restés indépendants vis-à-vis du Groupe au cours de l'audit.

Ernst & Young  
Société anonyme  
Cabinet de révision agréé

Antoine Le Bars

Luxembourg, le 17 avril 2026

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**COMPTES CONSOLIDES AUDITES**  
31 décembre 2025

## Bilan consolidé au 31 décembre 2025

ACTIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1	7.410.938.949	7.183.227.647
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	4.2	3.378.406.203	3.689.365.915
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	4.3	27.190.861.623	29.247.731.396
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	262.679.628	100.474.684
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	878.147.556	1.118.311.565
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.5	300.327.443	150.926.712
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	4.6	15.610.191.902	16.411.867.040
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	31.725.784	27.253.041
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	849.313.947	974.497.829
Parts mises en équivalence	4.9	977.849.535	998.564.136
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	-350.917.529	-629.787.554
Immobilisations corporelles à usage propre	4.14	233.254.028	255.575.504
Immobilisations corporelles de placement	4.15	9.830.464	8.438.212
Immobilisations incorporelles	4.16	60.439.853	67.786.988
Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	4.17	-	1.044.738
Impôts courants	4.18	-	-
Autres actifs	4.19	30.313.889	40.379.405
<b>TOTAL de l'ACTIF</b>		<b>56.873.363.275</b>	<b>59.645.657.258</b>

PASSIF du Bilan en euros	Notes	31/12/2024	31/12/2025
Dépôts évalués au coût amorti - Etablissements de crédit	4.20	4.556.051.065	4.800.760.829
Dépôts évalués au coût amorti - Clientèle	4.21	42.094.113.759	43.326.369.833
Instrument financiers détenus à des fins de transaction	4.4 4.12	156.765.363	91.431.493
Instrument financiers dérivés de couverture	4.12	513.024.605	305.995.813
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	4.22	340.778.042	307.748.180
Emissions de titres	4.23	2.492.402.444	3.422.035.395
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	4.13	12.726.327	3.667.062
Provisions	4.24	126.626.362	130.846.360
Autres passifs	4.25	97.485.832	84.890.600
Impôts courants	4.18	62.263.456	208.803.439
Impôts différés	4.18	6.054.201	11.129.292
Provision liée aux avantages du personnel	4.26	102.840.708	79.726.921
<b>Sous-total PASSIF à reporter (avant capitaux propres)</b>		<b>50.561.132.164</b>	<b>52.773.405.217</b>

## Bilan consolidé au 31 décembre 2025 (suite)

<b>CAPITAUX PROPRES du Bilan en euros</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
<b>Report sous-total PASSIF avant capitaux propres</b>		<b>50.561.132.164</b>	<b>52.773.405.217</b>
Capital souscrit		173.525.467	173.525.467
Réserves consolidées		4.980.798.503	5.312.436.988
Autres éléments du résultat global		715.290.688	799.193.275
◦ Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.8	572.400.967	694.660.688
◦ Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	-232.409.584	-238.034.030
◦ Différence de mise en équivalence		370.246.927	341.542.129
◦ Variation de juste valeur des passifs évaluées à la juste valeur par le compte de résultat attribuable au risque de crédit propre	4.22	-	2.029.259
◦ Plus ou moins-values de cession de valeurs mobilières à revenu variable évaluées à la juste valeur	4.27	6.437.369	482
◦ Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	-1.398.819	-1.005.253
◦ Couverture de flux de trésorerie	4.12	13.828	-
Résultat de l'exercice		442.180.923	586.835.188
Sous-total capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		6.311.795.581	6.871.990.918
Participations ne donnant pas le contrôle		435.530	261.123
<b>Total capitaux propres</b>		<b>6.312.231.111</b>	<b>6.872.252.041</b>
<b>TOTAL du PASSIF y inclus les CAPITAUX PROPRES</b>		<b>56.873.363.275</b>	<b>59.645.657.258</b>

## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2025

en euros	Notes	2024	2025
Résultat d'intérêts	5.1	850.723.121	936.901.833
Revenu de valeurs mobilières	5.2	45.296.705	40.229.229
Commissions	5.3	206.686.914	227.171.914
<b>RESULTAT SUR INTERETS, DIVIDENDES ET COMMISSIONS</b>		<b>1.102.706.740</b>	<b>1.204.302.976</b>
Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat	5.4	-500.808	49.948
Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction	5.5	5.519.164	-8.646.036
Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	5.6	-2.208.058	-2.655.416
Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	5.7	16.131.181	1.078.885
Résultat sur opérations de couverture	5.8	6.736.725	-8.889.150
Résultat de change	5.9	22.121.071	20.480.860
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	5.10	2.955.908	540.138
Autres produits d'exploitation	5.11	21.692.103	36.389.716
Autres charges d'exploitation	5.11	-11.658.762	-29.078.914
<b>PRODUIT BANCAIRE</b>		<b>1.163.495.264</b>	<b>1.213.573.007</b>
Frais de personnel	5.12	-291.880.445	-313.453.520
Autres frais généraux administratifs	5.13	-124.648.881	-153.758.586
Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts	5.14	-10.030.662	-12.284.986
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	5.15 5.16 5.17	-54.504.118	-64.492.445
<b>RESULTAT APRES FRAIS GENERAUX</b>		<b>682.431.158</b>	<b>669.583.470</b>
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit individuels et collectifs	5.18	-164.385.167	-44.039.874
Provisions	5.19	-44.339.568	-1.361.079
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	5.20	69.587.106	95.070.870
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>543.293.529</b>	<b>719.253.387</b>
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	5.21	-104.973.307	-134.349.446
Impôts différés	5.21	3.966.310	1.915.203
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>442.286.532</b>	<b>586.819.144</b>
<i>dont résultat de l'exercice attribuable</i>			
- aux participations ne donnant pas le contrôle		105.609	-16.044
- aux propriétaires de la maison mère		442.180.923	586.835.188

## Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2025

en euros	Notes	2024	2025
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>442.286.532</b>	<b>586.819.144</b>
<b>Eléments non reclassés ultérieurement en résultat net</b>		<b>160.245.596</b>	<b>89.960.218</b>
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel	4.26	33.878.435	-7.387.950
Quote-part dans le résultat des entreprises associées mises en équivalence	4.9	30.102.773	-28.704.798
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation		98.246.712	130.258.663
° <i>Variation des résultats d'évaluation</i>	4.8	91.839.952	130.258.194
° <i>Résultat réalisé sur ventes</i>	4.8	6.406.760	469
Réévaluation des passifs financiers désignés à la juste valeur relative à un changement du risque propre de crédit	4.22	-	2.665.519
Impact impôts différés et courants	4.18	-1.982.324	-6.871.216
<b>Eléments à reclasser ultérieurement en résultat net</b>		<b>447.925</b>	<b>379.739</b>
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	4.7	617.483	516.966
Couverture de flux de trésorerie	4.12	5.207	-18.164
Impact impôts différés	4.18	-174.765	-119.063
<b>Total éléments du résultat global pour l'exercice - nets d'impôts</b>		<b>160.693.521</b>	<b>90.339.957</b>
<b>RESULTAT GLOBAL TOTAL DE L'EXERCICE</b>		<b>602.980.053</b>	<b>677.159.101</b>
<i>dont part attribuable</i>			
- <i>aux participations ne donnant pas le contrôle</i>		105.609	-16.044
- <i>aux propriétaires de la société mère</i>		602.874.444	677.175.145

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2025

En application du règlement CSSF 14-02 et de son FAQ de septembre 2024 relatifs à la détermination des résultats et des réserves distribuables des établissements de crédit en cas d'évaluation des instruments financiers à la juste valeur dans les comptes annuels non consolidés, la maison mère du Groupe Spuerkeess a mis en place une procédure dédiée, tel que décrit à la note 2.2 des comptes annuels non-consolidés.

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>173.525.467</b>	<b>4.653.807.232</b>	<b>558.232.636</b>	<b>449.271.403</b>	<b>5.834.836.738</b>	<b>3.006.945</b>	<b>5.837.843.683</b>
Affectation du résultat 2023	-	449.271.403	-	-449.271.403	-	-	-
Affectation du résultat 2023 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	6.474	-6.474	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2024	-	-	-	442.180.923	442.180.923	105.609	442.286.532
Distribution pour l'exercice 2023	-	-120.000.000	-	-	-120.000.000	-	-120.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	22.162.658	-	22.162.658	-	22.162.658
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	98.357.623	-	98.357.623	-	98.357.623
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	4.103	-	4.103	-	4.103
Différence de mise en équivalence	-	495.196	30.102.773	-	30.597.969	-	30.597.969
Résultat 2024 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	6.437.369	-	6.437.369	-	6.437.369
Autres	-	-2.781.802	-	-	-2.781.802	-2.677.024	-5.458.826
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>173.525.467</b>	<b>4.980.798.503</b>	<b>715.290.688</b>	<b>442.180.923</b>	<b>6.311.795.581</b>	<b>435.530</b>	<b>6.312.231.111</b>

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Comptes consolidés au 31 décembre 2025

en euros	Capital souscrit	Réserves consolidées	Autres éléments du résultat global	Résultat net	Total capitaux propres propriétaires	Participations ne donnant pas contrôle	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>173.525.467</b>	<b>4.980.798.503</b>	<b>715.290.688</b>	<b>442.180.923</b>	<b>6.311.795.581</b>	<b>435.530</b>	<b>6.312.231.111</b>
Affectation du résultat 2024	-	442.180.923	-	-442.180.923	-	-	-
Affectation du résultat 2024 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	6.437.369	-6.437.369	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice 2025	-	-	-	586.835.188	586.835.188	-16.044	586.819.144
Distribution pour l'exercice 2024	-	-120.000.000	-	-	-120.000.000	-	-120.000.000
Ecart actuariels liés aux avantages du personnel net d'impôt différé	-	-	-5.624.446	-	-5.624.446	-	-5.624.446
Variation de juste valeur des passifs financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat attribuable au risque de crédit propre	-	-	2.029.259	-	2.029.259	-	2.029.259
Résultat d'évaluation sur instruments financiers évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation net d'impôt différé	-	-	122.653.287	-	122.653.287	-	122.653.287
Résultat d'évaluation sur couverture de flux de trésorerie net d'impôt différé	-	-	-13.828	-	-13.828	-	-13.828
Différence de mise en équivalence	-	3.123.378	-28.704.798	-	-25.581.420	-	-25.581.420
Résultat 2025 réalisé sur ventes de valeurs mobilières à revenu variable	-	-	482	-	482	-	482
Autres	-	-103.185	-	-	-103.185	-158.363	-261.548
<b>Au 31 décembre 2025</b>	<b>173.525.467</b>	<b>5.312.436.988</b>	<b>799.193.275</b>	<b>586.835.188</b>	<b>6.871.990.918</b>	<b>261.123</b>	<b>6.872.252.041</b>

La maison mère du Groupe Spuerkeess proposera à son propriétaire, l'Etat luxembourgeois, la distribution de EUR 210 millions du bénéfice distribuable de l'année 2025.

## Tableau consolidé des flux de trésorerie au 31 décembre 2025

Le tableau des flux de trésorerie présente les entrées et les sorties de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les avoirs auprès de banques centrales ainsi que tous les avoirs avec une échéance initiale inférieure à 90 jours.

en euros	31/12/2024	31/12/2025
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>		
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.410.760.852	7.183.650.927
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	2.352.098.946	2.281.249.816
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	1.068.482.391	2.213.293.450
<b>Total</b>	<b>10.831.342.189</b>	<b>11.678.194.193</b>

Le Groupe utilise la méthode indirecte pour déterminer les flux de trésorerie. Pour ce faire, le Groupe élimine du résultat net tous les flux purement comptables qui ne se traduisent pas par une entrée ou une sortie de liquidités et présente directement les éléments du résultat net provenant des activités opérationnelles avant variation des actifs et passifs opérationnels.

Le tableau des flux de trésorerie classe les flux de trésorerie de la période en activités opérationnelles, en activités d'investissement et en activités de financement :

- les activités opérationnelles sont les principales activités génératrices de revenus. Ce sont toutes les activités autres que celles d'investissement ou de financement. Il s'agit des produits et charges d'exploitation, des flux de trésorerie rattachés aux produits et charges financiers et autres et des différentes catégories d'impôts payés dans le courant de l'exercice ;
- les activités d'investissement comprennent l'acquisition et la cession d'actifs à long terme et tout autre investissement qui n'est pas inclus dans les équivalents de trésorerie ;
- les activités de financement sont des activités qui entraînent des changements quant à l'ampleur et à la composition des capitaux propres et des capitaux subordonnés empruntés par l'établissement.

en euros	2024	2025
<b>SITUATION DE TRESORERIE AU 1<sup>er</sup> JANVIER</b>	<b>11.426.397.309</b>	<b>10.831.342.189</b>
Résultat de l'exercice	442.286.532	586.819.144
Ajustements non monétaires liés aux :		
Corrections de valeur nettes sur risques de crédit	164.385.167	44.039.874
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	51.377.633	60.049.601
Provisions	41.896.243	1.333.524
Gains / pertes non réalisés	-37.470.584	20.284.031
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	-69.587.106	-95.070.870
Autres ajustements	-10.631.581	3.737.272
Variations liées aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		
Instruments financiers renseignés à la juste valeur	205.476.494	51.824.796
Prêts et avances au coût amorti	-609.393.937	-1.339.694.098
Dépôts évalués au coût amorti	1.192.368.267	1.509.399.951
Emissions de titres	-1.166.681.587	935.768.353
Autres actifs et autres passifs	-63.722.507	-60.364.866
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>140.303.034</b>	<b>1.718.126.712</b>
dont :		
Intérêts reçus	2.905.136.402	2.461.777.407
Intérêts payés	-2.078.097.947	-1.535.464.462
Revenus de valeurs mobilières	45.296.705	40.229.229
Impôts sur le résultat provenant des activités ordinaires	-104.973.307	-134.349.446
Acquisition/cession de valeurs mobilières à revenu variable	1.320.842	-780.000
Acquisition/cession de parts mises en équivalence	-7.354.595	5.255.169
Acquisition de valeurs mobilières à revenu fixe	-3.776.136.981	-3.725.627.318
Cession/remboursement de valeurs mobilières à revenu fixe	3.265.142.569	2.744.751.211
Acquisitions/cessions d'actifs incorporels et corporels	-72.218.854	-78.430.736
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>-589.247.019</b>	<b>-1.054.831.674</b>
Charges en relation avec des contrats de location	-3.445.458	-3.445.458
Distribution du résultat	-120.000.000	-120.000.000
<b>Total des flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>-123.445.458</b>	<b>-123.445.458</b>
<b>VARIATION NETTE DE TRESORERIE</b>	<b>-572.389.443</b>	<b>539.849.580</b>
Effet de la variation du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	-22.665.677	307.002.424
<b>SITUATION DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE</b>	<b>10.831.342.189</b>	<b>11.678.194.193</b>

Pour les exercices 2024 et 2025, la maison mère du Groupe Spuerkeess ne renseigne plus d'émissions subordonnées.

**BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT,  
LUXEMBOURG**

**NOTES AUX COMPTES CONSOLIDES**  
31 décembre 2025

## 1 INFORMATION GENERALE

La Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg (ci-après « Spuerkeess » ou « la maison mère du Groupe »), instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Spuerkeess est soumise à la réglementation bancaire au Luxembourg, notamment à la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier. A partir du 4 novembre 2014, avec l'entrée en vigueur du Mécanisme de Surveillance Unique (MSU), la Banque centrale européenne a repris la surveillance prudentielle de Spuerkeess.

Le siège de Spuerkeess est situé 1, Place de Metz à L-1930 Luxembourg.

Dans les limites fixées par les lois et règlements applicables aux établissements de crédit, Spuerkeess a pour objet de faire toutes opérations bancaires et financières ainsi que toutes opérations analogues, connexes ou accessoires à celles-ci.

Les comptes consolidés concernent le Groupe dont la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg est la société mère. L'effectif moyen du Groupe pour l'exercice 2025 était de 2.005 personnes contre 1.952 personnes en 2024.

L'activité commerciale du Groupe est exercée à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Les comptes consolidés ont été approuvés par le Conseil d'administration dans sa séance du 25 mars 2026.

La version officielle des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2025 est la version au format ESEF, publiée conformément aux exigences du Règlement Délégué 2019/815 relatif au Format Européen d'Information Electronique Unique, disponible auprès de l'outil « Officially Appointed Mechanism » (OAM).

## 2 PRINCIPES D'ELABORATION DES COMPTES CONSOLIDES

### 2.1 Respect des principes comptables

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice 2025 ont été établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières IFRS « International Financial Reporting Standards » adoptées par l'Union européenne.

Les comptes consolidés sont établis en euros, monnaie fonctionnelle de la maison mère et de ses filiales, suivant le principe de l'enregistrement au coût historique, respectivement au coût amorti, ajusté à la juste valeur pour l'enregistrement des actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, des actifs financiers détenus à des fins de transaction et des instruments financiers dérivés. Sont renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les valeurs mobilières à revenu variable, les instruments de dettes inclus dans le modèle d'affaires HTC&S (« Hold to collect and sell », se référer à la section 3.2.4.1) et les actifs de la provision liée aux avantages du personnel.

#### 2.1.1 Normes nouvelles ou révisées adoptées par l'Union européenne, d'application depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025

Les modifications à la norme suivante n'ont pas sur le Groupe :

- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur l'absence de convertibilité (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025).

#### 2.1.2 Normes nouvelles ou révisées qui ont été adoptées par l'Union européenne et qui ne sont pas encore d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2025

La nouvelle norme suivante aura un impact substantiel sur la présentation des états financiers du Groupe :

- IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027).

Les modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact matériel sur les comptes annuels du Groupe :

- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : contrats d'énergie renouvelable (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026),
- Modifications de IFRS 9 et IFRS 7 : modification de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026),
- Améliorations annuelles volume 11 (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026).

### **2.1.3 Normes nouvelles ou révisées qui ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne et pas encore d'application au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Les nouvelles normes et modifications aux normes suivantes ne devraient pas avoir d'impact sur les comptes annuels du Groupe :

- Les modifications apportées à IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » sur la conversion dans une monnaie de présentation qui est celle d'une économie hyperinflationniste (applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027) ;
- IFRS 19 « Filiales sans obligation d'information publique : informations à fournir » ainsi que ses modifications (applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027) ;

## **2.2 Principe de consolidation**

### **2.2.1 Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés comprennent la société mère, les filiales ainsi que des entreprises associées sur lesquelles le Groupe exerce le contrôle lorsque ses relations avec ces dernières lui donnent droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il exerce sur elles. Les filiales entrent dans le périmètre de consolidation dès la date d'acquisition qui représente la date à partir de laquelle l'acquéreur a le pouvoir de diriger les politiques financières. Elles sortent de ce périmètre le jour où ce contrôle cesse.

La consolidation n'a pas généré de « goodwill » puisque les filiales sont majoritairement détenues par le Groupe depuis leur création.

L'acquisition est comptabilisée à son coût, à savoir le montant de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie versé qui représente la juste valeur, augmenté de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits latents en résultant sont intégralement éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe sont également éliminées à moins que le coût ne puisse être recouvré.

Si une filiale ou une société mise en équivalence du Groupe utilise des méthodes comptables différentes de celles adoptées dans les comptes consolidés, des ajustements appropriés sont apportés à la filiale afin de rester conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe.

Si les comptes consolidés d'une société sont établis à une date de clôture différente de celle du Groupe, des ajustements sont effectués pour prendre en compte les effets des transactions et autres événements significatifs qui se sont produits entre cette date de clôture et celle de la maison mère.

La part des sociétés minoritaires dans les capitaux propres du Groupe est identifiée sur une ligne distincte. De même, la part des sociétés minoritaires dans le résultat de l'exercice du Groupe est identifiée sur une ligne distincte.

#### 2.2.1.1 Filiales consolidées par intégration globale

Les comptes consolidés enregistrent les actifs, les passifs ainsi que les produits et charges de la maison mère et de ses filiales. Une filiale est une entité sur laquelle la maison mère exerce un contrôle. La maison mère contrôle une entité si elle est exposée ou dispose des droits aux revenus variables de sa participation dans l'entité et si elle a le pouvoir d'influencer le montant de ces revenus variables.

Les filiales sont consolidées intégralement à partir de la date à laquelle le Groupe a pris le contrôle. Elles sont déconsolidées à partir de la date où ce contrôle cesse.

Filiales	Activité	Droits de vote détenus en %	
		31/12/2024	31/12/2025
Lux-Fund Advisory S.A.	Conseil en investissement	88,35	88,35
Spuerkeess Asset Management S.A.	Société de gestion OPC	100,00	100,00
Bourbon Immobilière S.A.	Immobilière	100,00	100,00
Luxembourg State and Savings Bank Trust Company S.A.	Prise de participations	100,00	100,00
Spuerkeess Ré S.A.	Ré-assurances	100,00	100,00

### 2.2.1.2 Entreprises associées mises en équivalence

Les entreprises associées où le Groupe détient une influence notable sont enregistrées suivant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable se caractérise par le pouvoir du Groupe de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'en obtenir une partie significative des avantages économiques. L'influence notable est présumée lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement par le biais de ses filiales, 20% ou plus des droits de vote.

Les entreprises associées sont enregistrées au coût et la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part du Groupe dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition. Le compte de résultat du Groupe reflète la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue.

La consolidation par mise en équivalence cesse lorsque le Groupe n'a plus d'influence notable sur la participation, à moins que le Groupe ne doive reprendre à son compte ou garantir des engagements de la société associée.

#### Les entreprises associées du Groupe :

Entreprises associées	Activité	Fraction du capital détenu en %	
		31/12/2024	31/12/2025
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l.	Prestations de services automobiles	20,00	20,00
i-Hub S.A.	Services financiers	20,00	20,00
Luxair S.A.	Transport aérien	21,81	21,81
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	Services financiers	25,35	25,35
LuxConstellation S.A.	Services financiers	30,00	30,00
Europay Luxembourg S.C.	Services financiers	30,00	30,00
LuxHub S.A.	Services financiers	32,50	32,50
Lalux Group S.A.	Assurances	40,00	40,00
Visalux S.C.	Services financiers	40,90	45,20
Prolog Luxembourg S.A.	Services financiers	43,96	43,96

Le périmètre des entreprises associées mises en équivalence n'a pas changé par rapport au 31 décembre 2024.

### 2.3 Transactions en monnaies étrangères

Les effets des variations des cours des monnaies étrangères sur les postes du compte de résultat sont exposés ci-dessous. La monnaie fonctionnelle du Groupe est l'euro (« EUR »).

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A chaque date de clôture, les éléments monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours du dernier jour de l'exercice.

Les éléments non monétaires enregistrés au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction tandis que les éléments non monétaires, enregistrés à la juste valeur, sont convertis en appliquant le cours de change en vigueur à la date où ces justes valeurs ont été déterminées.

Les différences de change qui résultent des actifs et passifs monétaires sont comptabilisées en compte de résultat, sauf si la transaction a été classée en couverture de flux de trésorerie (« cash flow hedge »).

Pour les actifs monétaires évalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation, les différences de change résultant de l'écart entre la juste valeur à la date de clôture de ces instruments et leur coût d'acquisition sont comptabilisées en réserve de réévaluation, tandis que les différences de change relatives à l'ajustement du coût amorti par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat.

Les différences de change relatives à des ajustements de la juste valeur d'éléments non monétaires suivent la comptabilisation de ces changements de juste valeur.

Pour les devises principales, les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des comptes annuels, un euro étant égal à :

Devise	31/12/2024	31/12/2025
CHF	0,9420	0,9314
GBP	0,8306	0,8731
USD	1,0419	1,1741

## **2.4 Jugements et estimations comptables**

La maison mère du Groupe applique des jugements ou des estimations dans le traitement des éléments suivants :

- la classification des instruments financiers dans les portefeuilles respectifs (section 3.2) et la dépréciation de ceux-ci (section 3.3.4) ;
- la détermination de la juste valeur de certains instruments financiers (section 3.3.3) ;
- la détermination du caractère SPPI (« Solely Payments of Principal and Interest ») de certains instruments financiers (section 3.2.4.3) ;
- la considération d'une obligation actuelle pour la reconnaissance de provisions (section 3.10) ;
- la détermination d'ajustements de valeur (CVA/DVA) des instruments dérivés (section 3.3.2.3) ;
- la détermination du risque propre de crédit sur les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat (section 3.2.5) ;
- la détermination de l'efficacité d'une relation de couverture (section 3.2.2) ;
- la détermination des composants liés aux immobilisations corporelles de type construction ainsi que leur durée d'utilité attendue (section 3.6) ;
- les hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de l'obligation au titre du régime à prestations définies (section 3.9.3).

### **3 INFORMATIONS SUR LES POLITIQUES COMPTABLES PRINCIPALES DU GROUPE**

#### **3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales**

La trésorerie se compose essentiellement des postes « caisse », des comptes nostri de différentes banques et banques centrales.

Cette rubrique comprend également la réserve minimale obligatoire, alimentée de sorte à satisfaire l'exigence de réserve imposée par la Banque centrale du Luxembourg. Ces fonds ne sont dès lors pas disponibles pour financer les opérations courantes du Groupe. La base de réserve, calculée sur base de bilans mensuels, est définie en fonction des éléments du passif du bilan selon les principes comptables luxembourgeois. Le calcul de la base qui détermine l'exigence de réserve est effectué par la Banque centrale du Luxembourg (BCL).

#### **3.2 Classification et évaluation des instruments financiers**

Le Groupe établit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 les comptes consolidés en conformité avec la norme IFRS 9 « Instruments financiers ».

Les catégories d'évaluation établies par la norme IFRS 9 s'énumèrent comme suit : instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers dérivés de couverture, actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Dans le cas d'un transfert d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat, instruments financiers renseignés au coût amorti et instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation vers la rubrique « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », ces instruments continuent à être évalués selon les dispositions de la normes IFRS 9.

Les instruments financiers du hors-bilan comprennent notamment les garanties financières et les engagements de prêts non utilisés. Ces derniers sont portés au bilan de la maison mère du Groupe dès qu'ils sont décaissés.

### **3.2.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction**

Les instruments financiers détenus dans le but de dégager un bénéfice sur les fluctuations des prix à court terme sont classés respectivement comme actifs et comme passifs financiers détenus à des fins de transaction. Sont inclus dans cette catégorie certaines valeurs mobilières à revenu fixe, les valeurs mobilières à revenu variable et ventes à découvert sur ces mêmes instruments financiers ainsi que les instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction.

La notion de « court terme » n'étant pas définie par les normes IFRS, le Groupe considère une intention de détention d'une durée moyenne de six mois pour les instruments financiers non dérivés.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur avec, par la suite, la prise en compte des variations de juste valeur en « résultats sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » au compte de résultat. Les intérêts courus durant la période de détention ainsi que les intérêts perçus sont comptabilisés à la rubrique « résultats d'intérêts » et les dividendes à la rubrique « revenus de valeurs mobilières » du compte de résultat, à partir du moment où le droit au paiement devient effectif.

### **3.2.2 Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture**

Le Groupe continue d'appliquer, en conformité avec la norme IFRS 9, les principes de couverture selon la norme IAS 39. Ainsi, il utilise des instruments financiers dérivés afin de couvrir les risques de taux d'intérêt, de change, de crédit et de prix tels qu'indices boursiers ou prix d'actions. Les instruments financiers dérivés couramment utilisés sont les « IRS – Interest Rate Swaps » et les « CIRS – Cross currency interest rate swaps » dans le cadre d'opérations de couverture standard dite « plain vanilla ». Parallèlement à ces contrats standardisés, le Groupe couvre spécifiquement les émissions structurées « EMTN – Euro Medium Term Notes » et les acquisitions d'obligations structurées incluses dans le portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti et contenant des dérivés incorporés (« embedded derivatives ») par des swaps à composantes structurées. Cette couverture n'est éligible que dans les cas suivants :

- pour le passif, les dérivés incorporés des instruments financiers doivent être étroitement liés ;
- pour l'actif, les instruments financiers doivent être conformes avec le principe du « SPPI ».

Un instrument dérivé est toujours considéré comme détenu à des fins de transaction sauf s'il est désigné en tant qu'instrument de couverture. Lors de la conclusion d'un contrat, la Groupe peut désigner des instruments financiers dérivés en tant qu'instruments de couverture d'un instrument financier à l'actif ou au passif du bilan, lorsque ces opérations respectent les critères définis par la norme IAS 39.

Le Groupe classe les instruments de couverture dans les catégories suivantes :

- couverture de juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'un engagement ferme ;
- couverture de juste valeur d'un portefeuille ou d'un sous-portefeuille d'actif ;
- couverture d'un flux de trésorerie futur attribuable à un actif ou passif déterminé ou à une transaction future.

Le Groupe a principalement recours à la couverture de juste valeur et accessoirement à la couverture de flux de trésorerie.

La comptabilité de couverture doit respecter les conditions limitatives suivantes énoncées par la norme IAS 39 :

- préalablement à la mise en place de la couverture, une documentation précise et formalisée sur la relation entre l'élément couvert et l'élément de couverture, la nature du risque couvert, l'objectif et la stratégie justifiant l'opération de couverture ainsi que la méthode utilisée pour mesurer l'efficacité de la relation de couverture doit être préparée ;
- la couverture débute avec la désignation de l'instrument dérivé de couverture et se termine, soit à la décomptabilisation de l'instrument couvert, soit si l'efficacité de la couverture n'est plus donnée ;
- efficacité prospective : dès la mise en place de l'opération, les caractéristiques de l'opération de couverture doivent permettre une couverture efficace de façon à neutraliser les variations de juste valeur, respectivement de flux de trésorerie du sous-jacent couvert au cours de la période de couverture. L'efficacité prospective est donnée lorsque les caractéristiques principales entre éléments couverts et de couverture sont sensiblement identiques (nominal, taux d'intérêt, échéances, devise) à l'intérieur de la période de couverture désignée par le Groupe pour l'opération en question. La relation de couverture est jugée efficace au sens d'IAS 39, dès lors que le ratio de couverture prospectif demeure compris entre 80% et 125% ;
- efficacité rétrospective : un test rétrospectif d'efficacité de couverture (variations entre 80% et 125%) est effectué à chaque arrêté comptable.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme faisant partie d'une couverture de juste valeur qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisées au compte de résultat à la rubrique « résultat sur opérations de couverture », au même titre que les variations de juste valeur des instruments couverts.

Si, à un moment donné, la couverture vient à ne plus satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture, la part réévaluée à la juste valeur de l'élément couvert portant intérêt financier doit être

amortie par le compte de résultat sur la durée résiduelle de l'élément couvert, sous forme d'un ajustement du rendement de l'élément couvert.

L'inefficience de la couverture est principalement due :

- à la différence sur le timing des cash-flows ;
- à la différence sur la courbe de taux.

Les variations de juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie qui satisfont aux conditions et qui ont démontré leur efficacité vis-à-vis du sous-jacent à couvrir sont comptabilisés dans les fonds propres à la rubrique « réserve de réévaluation – couverture de flux de trésorerie ».

Si un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, résilié ou exercé ou si la transaction ne satisfait plus aux critères requis pour être qualifiée de couverture, le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture. Un ajustement de la valeur comptable d'un instrument financier couvert portant intérêt est amorti par le compte de résultat, l'ajustement devant être totalement amorti à l'échéance. Si l'élément comptable est décomptabilisé, c'est-à-dire sorti du bilan, sa variation de juste valeur est prise directement au compte de résultat.

La maison mère du Groupe applique la macro-couverture de juste valeur sur les prêts à taux fixe en se conformant aux principes de la norme IAS 39 dans sa version « carve-out » de l'Union européenne. La couverture se fait exclusivement par le biais d'instruments financiers dérivés de type IRS.

### **3.2.3 Valeurs mobilières à revenu variable**

Le Groupe évalue les valeurs mobilières à revenu variable à la juste valeur par la réserve de réévaluation avec comptabilisation des dividendes au compte de résultat et des résultats sur ventes dans une rubrique dédiée des capitaux propres, sans recyclage par le compte de résultat.

Les variations des fonds propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « parts mises en équivalence », ainsi que dans les capitaux propres sous la rubrique « différence de mise en équivalence ».

### 3.2.4 Instruments financiers à revenu fixe

La classification des autres instruments financiers à revenu fixe se fait en fonction du modèle d'affaires et du test SPPI comme décrit ci-dessous.

#### 3.2.4.1 Les modèles d'affaires

Le modèle d'affaires de base de la maison mère du Groupe prévoit de garder les actifs à long terme, et ceci indépendamment du produit :

- Les valeurs mobilières à revenu fixe acquises sont conservées à long terme. IFRS 9 introduit la notion du modèle d'affaires qui, pour le portefeuille obligataire détenu par le Groupe, est défini par le mode de gestion suivant les critères de la durée de détention des titres et du type de revenus générés, soit un revenu d'intérêts ou un résultat sur vente. Associé au test du SPPI qui porte sur les modalités de calcul du coupon et de remboursement du principal, 3 types de portefeuilles sont définis :

- Portefeuille **HTC** (« **Hold to collect** ») : le portefeuille obligataire est éligible au classement HTC à condition d'être conservé à long terme dans le but de collecter les flux de trésorerie basés sur les coupons échus et le remboursement du principal. Selon la norme IFRS 9, des ventes sont autorisées dans les seuls cas suivants : (i) l'impact est non-significatif, (ii) si l'impact est significatif, alors les ventes doivent être peu fréquentes, (iii) elles sont effectuées à l'approche de l'échéance de l'instrument et (iv) elles sont liées à des cas exceptionnels tels qu'une dégradation importante de la qualité de crédit de la contrepartie ou encore des changements légaux ou fiscaux.

Les positions obligataires du portefeuille HTC qui passent le test SPPI sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés au coût amorti et sont incluses dans la rubrique du bilan « valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti ».

- Portefeuille **HTCS** (« **Hold to collect and sell** ») : il s'agit d'une détention de titres à long terme mais avec possibilité de vente en fonction des opportunités des marchés financiers.

Contrairement au portefeuille HTC qui se limite à une détention jusqu'à l'échéance des titres, le portefeuille HTCS se base sur des objectifs de gestion. Ce portefeuille se compose de titres respectant le critère du SPPI, mais ne respectant pas tous les critères définis pour le portefeuille HTC, pour autant qu'ils ne soient pas considérés en tant que positions de négociation.

Les positions obligataires du portefeuille HTCS sont classées dans le portefeuille des actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

- Portefeuille **FVTPL** (« **Fair value through profit or loss** ») avec réévaluation à la juste valeur par le compte de résultat. Pour ce modèle d'affaires, 2 cas différents peuvent se présenter :
  - a. font partie de ce portefeuille, les positions du portefeuille de négociation. La norme IFRS 9 définit la négociation comme l'intention d'acheter et de revendre des titres dans le but de réaliser un profit à court terme. Ce sont des titres avec une détention généralement inférieure à 6 mois. Ces instruments sont inclus dans la catégorie du bilan « instruments financiers détenus à des fins de transaction » sans passage par le test SPPI tel qu'explicité à la section 3.2.1 ;
  - b. font également partie de ce portefeuille, les positions d'instruments financiers détenus à long terme ne passant pas le test du SPPI et dès lors à évaluer obligatoirement par le biais du compte de résultat. Les positions obligataires du portefeuille FVTPL non détenues à des fins de transaction et ne passant pas le test SPPI sont classées dans la rubrique du bilan « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

- Les prêts octroyés par le Groupe ne sont pas destinés à une vente ultérieure ou à une opération de titrisation mais sont conservés à l'actif du bilan jusqu'au remboursement final. La maison mère du Groupe n'acquiert pas non plus de portefeuilles de prêts déjà en vie.

L'activité prêts du Groupe est dès lors affectée au modèle d'affaires HTC et se base sur les données contractuelles des contrats et sur le principe que les prêts sont octroyés et détenus dans le but de récolter le principal et les intérêts jusqu'à la maturité.

Ainsi, les prêts octroyés par le Groupe et respectant le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers évalués au coût amorti et présentés séparément dans les comptes de la maison mère du Groupe sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti ».

En revanche, les prêts octroyés par le Groupe ne respectant pas le test SPPI sont classés dans le portefeuille d'actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat et présentés globalement dans le bilan sous la rubrique « actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

#### 3.2.4.2 *Suivi du respect des modèles d'affaires*

Les seuils de remise en cause du modèle d'affaires mis en place par la maison mère du Groupe négligent les ventes et les plus-values réalisées sur des positions à maturité résiduelle inférieure ou égale à 6 mois.

Le seuil relatif à l'impact a été fixé à 5% du produit net bancaire (PNB). Le PNB considéré est celui de l'exercice précédent. Si ce seuil est dépassé et si plus de 10% des encours d'un portefeuille sont vendus par an, alors le portefeuille ne remplit plus les conditions d'éligibilité au classement HTC avec évaluation au coût amorti.

Le dépassement des 2 seuils cumulés lancera dès lors une procédure de notification au groupe de travail Risques. Le suivi de ces seuils sera assuré sur base mensuelle.

En-deçà de ces seuils, la maison mère du Groupe a défini des seuils d'alerte en prenant en compte des observations historiques, ceci dans un but d'anticiper l'atteinte des seuils absolus :

- un nombre de 50 opérations ;
- un nominal cumulé de 2% ;
- un impact PNB de 3%.

Tout dépassement d'un de ces seuils fera l'objet d'une notification au groupe de travail Risques, suivie d'une délibération documentée.

En matière d'octroi ou de gestion de prêts, toute modification du modèle d'affaires existant ainsi que toute définition d'un modèle d'affaires additionnel devront nécessairement passer par les différents niveaux de gouvernance, qui sont les groupes de travail ALM/Risques, les Comités ALM et de pilotage des Risques, le Comité de direction, les comités d'audit et de compliance/des risques au niveau du Conseil d'administration ainsi que le Conseil d'administration lui-même.

#### 3.2.4.3 *Le test SPPI*

Les instruments financiers sous forme de valeurs mobilières à revenu fixe doivent, pour passer le test du SPPI, n'inclure que des structures :

- considérées comme non-spéculatives et/ou sans effet de levier ;
- dont la rémunération sous forme d'intérêts respecte la valeur temps ;
- garantissant le paiement d'intérêts et le remboursement du principal.

La classification d'un titre comme SPPI compliant ou non-SPPI compliant est reflétée à travers son « deal type ». Cette information qualitative est reprise dans les systèmes d'information de la maison

mère du Groupe et soumise à des procédures de contrôle spécifiques. Lorsqu'un instrument financier du type obligataire peut se voir attribuer plus d'un « deal type », une analyse quantitative est réalisée afin de mesurer le degré de levier de l'instrument par rapport à un instrument à taux fixe sur la même période pour déterminer le « deal type » final à retenir.

Pour les instruments financiers de type « prêt », le test du SPPI est basé sur les 2 principes suivants :

- le remboursement du principal et des intérêts doit être contractuellement assuré. Ce critère est en principe toujours rempli dans la mesure où les prêts ne contiennent pas de dérivés incorporés modifiant significativement les cash flows hormis des « cap/floor », ni des pénalités de remboursement anticipé significatives.
- le rendement doit être basé sur la valeur temps « time value of money » plus une marge qui vient compenser le risque de crédit. Ce critère sous-entend qu'il n'y a pas d'effet de levier.

Pour les tests SPPI des prêts, le Groupe distingue deux grandes catégories, à savoir les prêts standards contractés sur base d'un contrat modèle et les prêts « sur mesure » impliquant des conditions spéciales et autres obligations à respecter par le débiteur.

Les contrats à la base de tous les prêts standards sont soumis préalablement à une revue de compatibilité de leurs conditions avec le critère du SPPI. Une revue contrat par contrat n'est pas effectuée pour ce type de contrats. Les données contractuelles de chaque nouveau type de prêt appartenant à cette catégorie de prêts sont soumises à un test SPPI sur base d'une liste de critères spécifiques avant commercialisation.

Les contrats à la base des prêts sur mesure sont revus individuellement pour déterminer le respect du critère du SPPI conformément aux procédures internes incluant les critères de la norme.

### **3.2.5 Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat**

Les passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat comprennent les instruments à structures non étroitement liées, mais couverts économiquement par des instruments financiers dérivés. Par cette désignation de l'instrument financier passif, le Groupe compense l'effet du décalage comptable avec l'instrument financier dérivé. Les instruments financiers dérivés utilisés à cette fin sont exclusivement des instruments du type IRS ou CIRS. La compensation des justes valeurs se fait naturellement au niveau du compte de résultat du Groupe au niveau des rubriques « résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction » et « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ».

Le Groupe détermine la partie de juste valeur attribuable au risque de crédit propre et le comptabilise dans les fonds propres comme élément non reclassé ultérieurement en résultat net.

### **3.2.6 Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente**

La maison mère du Groupe en application de la norme IFRS 5, classe ses actifs financiers et non-financiers dans la catégorie des actifs détenus en vue de la vente dans les cas suivants :

- L'actif doit être disponible à une vente immédiate dans son état actuel ;
- La vente doit être hautement probable ;
- La valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que de l'utilisation continue.

Le Groupe doit s'être engagé sur un plan de vente de l'actif et la recherche active d'un acheteur doit avoir été lancée. La vente intervient généralement endéans les 12 mois de l'initiation de la vente.

Les actifs de cette rubrique sont évalués au plus bas du coût amorti ou de la juste valeur diminuée du coût de la vente.

Les actifs non financiers classés dans cette rubrique ne sont pas soumis à un amortissement. Les actifs financiers continuent à être évalués en application de la norme IFRS 9.

### **3.2.7 Autres actifs et autres passifs financiers**

Les autres actifs se composent notamment des valeurs à recevoir à court terme. Les autres passifs se composent des valeurs à payer à court terme, des coupons à payer et des titres remboursables pour compte de tiers, des dettes envers les créanciers privilégiés et des dettes provenant des contrats de location.

### **3.2.8 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers**

Les produits et charges d'intérêt sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux tient compte des coûts et revenus de transaction et des primes et décotes. Les coûts et revenus de transaction qui font partie intégrante du taux effectif du contrat, tels que les frais de dossier, s'assimilent à des compléments d'intérêt.

Les instruments financiers détenus à des fins de transaction sont enregistrés à leur juste valeur. Les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur

instruments financiers détenus à des fins de transaction ». De même, les instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat sont enregistrés à leur juste valeur et les changements de juste valeur sont comptabilisés au compte de résultat à la rubrique « résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». La comptabilisation des intérêts se fait au taux d'intérêt effectif via la rubrique « résultats d'intérêt ».

Les dividendes sont enregistrés à la rubrique « revenu de valeurs mobilières », les intérêts sont enregistrés à la rubrique « résultat d'intérêts ».

Le Groupe comptabilise les commissions n'entrant pas dans le calcul du taux d'intérêt effectif conformément à la norme IFRS 15, à savoir lorsque l'obligation de performance est réalisée selon qu'elle soit réalisée à un moment donné ou progressivement. Ceci concerne principalement les commissions suivantes :

- les commissions liées à des obligations de prestation remplies progressivement, qui sont donc étalées sur la période correspondante ;
- les commissions liées à des obligations de prestation réalisées à un moment donné et donc enregistrées en compte de résultat quand la prestation est réalisée.

Pour certaines opérations liées à la clientèle « Wholesale international », les commissions d'engagement et d'utilisation sont déterminées en fonction d'un pourcentage de la ligne de crédit. Ces commissions sont intégrées « prorata temporis » sur la durée de vie de la ligne, sauf s'il s'agit de commissions devant être intégrées au coût d'acquisition de l'exposition bilantaire éventuelle résultant de la ligne de crédit.

### **3.2.9 Compensation d'actifs et passifs financiers**

Pour la compensation de certaines positions relatives aux contrats de mises et prises en pension, l'existence d'un contrat « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA), n'est pas une condition suffisante. En effet, la compensation bilantaire de ces contrats ne se fait que si les contreparties en ont convenu d'avance et si les opérations respectent les critères de date de maturité et de système de liquidation et de paiement identiques.

## **3.3 Opérations bancaires**

### **3.3.1 Evaluation initiale**

Les achats et les ventes d'actifs et de passifs financiers, dont respectivement la livraison et le règlement sont effectués à une date ultérieure à la date de transaction, sont comptabilisés au bilan respectivement à la date de livraison et à la date de règlement.

Tous les instruments financiers sont enregistrés à la juste valeur lors de la comptabilisation initiale, augmentée des frais directement attribuables lorsque ces instruments financiers ne sont pas renseignés à la juste valeur au compte de résultat. Cette juste valeur initiale correspond généralement au prix de transaction.

Les transactions sur instruments financiers de l'actif et du passif sous forme de valeurs mobilières sont enregistrées en date de transaction au hors bilan et en date valeur au bilan.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés au bilan à leur juste valeur en date de transaction. La classification des instruments financiers dérivés lors de leur comptabilisation initiale dépend de l'intention et des caractéristiques de leur détention. Ainsi, une classification en « instruments financiers détenus à des fins de transaction » ou en « instruments de couverture » est possible.

Les instruments financiers dérivés sont enregistrés à l'actif lorsque la juste valeur est positive et au passif lorsqu'elle est négative. La juste valeur s'entend ici comme le « dirty price » de ces instruments, c'est-à-dire intérêts courus compris.

Les instruments financiers dérivés, incorporés dans des passifs financiers, sont séparés du contrat hôte et enregistrés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et les risques ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte et si l'instrument financier global n'est pas classé comme détenu à des fins de transaction, respectivement n'a pas été désigné comme étant évalué à la juste valeur par le compte de résultat. Les instruments financiers dérivés incorporés qui ont été séparés du contrat hôte sont comptabilisés à leur juste valeur dans le portefeuille détenu à des fins de transaction et les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les plus ou moins-values réalisées lors de la vente d'actifs financiers qui ne font pas l'objet d'une réévaluation par le biais du compte de résultat sont calculées par différence entre le montant reçu net de frais de transaction et respectivement le coût d'acquisition et le coût amorti de l'actif financier.

### **3.3.2 Evaluation ultérieure**

Les méthodes d'évaluation sont les suivantes : au coût historique, au coût amorti ou à la juste valeur.

#### **3.3.2.1 *Le coût historique***

Pour les actifs et passifs financiers renseignés au coût historique, leur évaluation correspond au montant initial enregistré.

#### **3.3.2.2 *Le coût amorti***

Le coût amorti correspond au montant initial enregistré, diminué le cas échéant des amortissements en capital, ajusté des primes et décotes calculées par différence entre le montant initial et le montant de remboursement à l'échéance et étalées sur la durée de l'actif, moins les dépréciations constatées via des corrections de valeur.

### 3.3.2.3 *La juste valeur*

La juste valeur de la contrepartie reçue ou donnée peut normalement être déterminée par référence à un marché actif ou à partir de techniques d'évaluation basées principalement sur des observations de marché.

Ainsi, pour déterminer une valorisation cohérente des différents instruments financiers évalués à la juste valeur, le Groupe a recours aux méthodes et modèles suivants :

- instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture : le Groupe applique respectivement la méthode des flux de trésorerie actualisés pour les contrats « Plain-Vanilla », ainsi que les modèles « Monte Carlo Hull-White », « Monte Carlo Garman-Kohlhagen » et « Monte Carlo Local Volatility » pour les contrats structurés. En plus de ces évaluations à la juste valeur, le Groupe calcule, après application des conventions ISDA-CSA, un ajustement pour risque de contrepartie « Credit Value Adjustment » (CVA), visant à tenir compte de la qualité de crédit de la contrepartie pour les instruments financiers dérivés renseignés à l'actif et un ajustement pour risque de crédit propre à la maison mère du groupe « Debit Value Adjustment » (DVA), pour les instruments financiers dérivés renseignés au passif.
- actifs financiers :
  - o valeurs mobilières à revenu fixe :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;
    - pour les valeurs cotées sur un marché jugé inactif, détermination d'une valeur d'évaluation via l'application du modèle d'évaluation interne.
  - o valeurs mobilières à revenu variable :
    - pour les valeurs cotées sur un marché actif, utilisation du prix « bid » d'une source de cotation officielle ;
    - pour les valeurs non cotées respectivement cotées sur un marché jugé inactif, détermination par le Groupe d'une valeur d'évaluation selon une procédure détaillée ci-après sous la section « 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de juste valeur et de la hiérarchie de juste valeur ».

- passifs financiers :
  - o les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe classées au coût amorti : en vue d'éviter un impact au compte de résultat lié à la couverture de ces émissions par des instruments financiers dérivés, ces opérations sont désignées comme « fair value hedge ». Ainsi, la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et modèles « Monte Carlo » ;
  - o les émissions d'EMTN de la maison mère du Groupe désignées à la juste valeur à travers le résultat net : la méthode d'évaluation à la juste valeur appliquée à l'émission et l'évaluation de sa couverture sont identiques : respectivement méthode des flux de trésorerie actualisés et modèles « Monte Carlo ».

### **3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur**

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier renseigné au bilan ne peut être déterminée à partir d'un marché actif, elle est calculée à partir de techniques d'évaluation basées le plus souvent sur des modèles mathématiques. Dans la mesure du possible, les variables qui sont fournies aux modèles mathématiques sont issues d'observations de marché.

Le Groupe utilise, pour la détermination des justes valeurs, des techniques d'évaluation basées sur des données de marchés observables et non observables :

- les données observables reflètent les variations de marché obtenues de sources indépendantes et reflétant des transactions réelles. Parmi les données de marché observables figurent :
  - o courbes de « credit spreads » déterminées à partir des prix des contrats « Credit default swaps » (CDS) ;
  - o taux d'intérêts interbancaires ou taux swap ;
  - o cours de change des devises ;
  - o indices boursiers ;
  - o cours d'actions ;
  - o volatilités (Forex, Swaptions, Cap & Floor) ;
  - o « credit spreads » des différentes contreparties ;
- les données non observables reflètent les estimations et les hypothèses internes relatives aux variations de marché adoptées par le Groupe.

Suivant la nature des données observables et non observables, une hiérarchisation des justes valeurs a été mise en place. Pour déterminer cette hiérarchisation des justes valeurs, la maison mère du Groupe a passé en revue l'ensemble des instruments financiers évalués à la juste valeur, afin d'évaluer l'importance des données observables, soit directement, soit indirectement sur les marchés :

- juste valeur de niveau 1 : essentiellement des cotations issues de marchés actifs d'instruments financiers identiques. Ce niveau renseigne des titres de participations et des instruments de dettes cotés sur des bourses, ainsi que des instruments financiers dérivés échangés sur des marchés organisés. Font également partie du niveau 1, les instruments financiers non cotés sur un marché, mais pour lesquels une transaction a eu lieu récemment.
- juste valeur de niveau 2 : données entrantes, autres que des cotations du niveau 1, directement observables pour les instruments financiers, tel un prix, ou indirectement observables, c. à d. déduites de prix observables, telle la volatilité implicite d'une action déduite du prix observé de contrats d'option sur cette même action. Ce niveau comprend la majeure partie des instruments financiers dérivés échangés de gré à gré et des instruments de dettes structurés émis. A l'origine de ces données entrantes, comme par exemple les courbes de taux « EURIBOR » ou les « spreads » de crédit, se trouvent des fournisseurs spécialisés dans le domaine des informations financières.
- juste valeur de niveau 3 : Ce niveau comprend certains instruments de capitaux propres ou de titres de dette pour lesquels la plupart des paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation sont basés sur des estimations et des hypothèses internes. Les participations de Spuerkeess dans des sociétés non cotées sont évaluées deux fois par année, à savoir le 30 juin et le 31 décembre. La maison mère du Groupe évalue chaque participation de manière cohérente dans le temps selon une des trois approches éligibles, à savoir l'approche de marché, celle basée sur les revenus ou celle de l'actif net, ou au niveau des décotes appliquées pour déterminer la juste valeur. Pour les participations les plus importantes, une préférence est accordée à l'approche de marché. De manière générale :
  - en cas de transaction (augmentation de capital ou opération de cession) au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation ou en cas d'accord des parties d'une transaction future sur le prix de celle-ci, à la date de valorisation, ce prix de transaction sert de référence au prix d'évaluation de la position, sauf exceptions dûment justifiées ;
  - dès lors qu'il s'agit d'une société qui détient des actifs cotés, le prix de marché de ces actifs à la date de valorisation est utilisé pour calculer l'actif net réévalué ;

- en l'absence de transaction au cours des douze derniers mois précédant la date de valorisation, les ratios boursiers d'un « peer group », c.-à-d. d'un échantillon de sociétés cotées comparables à la société non cotée permettent de dégager la juste valeur de la position, une décote étant appliquée, la cas échéant, pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre, avec documentation des ratios « EV/EBITDA », « Price-to-Book », « Price-to-Sales » et « Price-to-Earnings » pour les sociétés cotées du « peer group » ;
- l'évaluation par multiples boursiers peut être complétée par des multiples sur base de transactions récentes sur des sociétés ayant les mêmes caractéristiques que la société non cotée, détenue par Spuerkeess, ou par une valorisation de type « discounted cash flows », dès lors que la société non cotée élabore de manière récurrente un plan d'affaires pluriannuel qui est transmis à Spuerkeess ;
- lorsque les statuts de la société non-cotée fixent un prix de transaction ou déterminent la méthode de calcul de la juste valeur, le prix issu des statuts ou de l'application de la méthode de calcul déterminent la valeur d'évaluation de la position, et ce à chaque date de valorisation ;
- les positions non cotées et non significatives sont évaluées sur base de l'actif net après prise en compte d'une décote éventuelle pour illiquidité et/ou pour restrictions sur le titre et/ou du dividende de la société sur le résultat du dernier exercice social audité, dès lors que l'information est disponible.

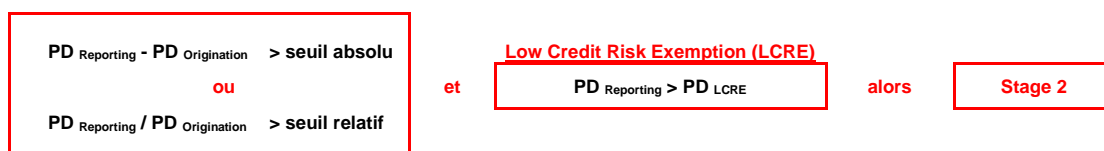
Les données utilisées lors du processus de valorisation sont issues des comptes sociaux ou sont estimées à partir des derniers chiffres disponibles. Les multiples boursiers du « peer group » et les données comptables des sociétés composant chaque « peer group » font référence au cours de clôture pour la date de valorisation, à savoir le 30 juin ou le 31 décembre de l'année respective. Le processus de mesure de la juste valeur aux dates de valorisation fait l'objet d'un contrôle systématique tant de la première (sur la qualité des données) que de la deuxième ligne de défense (quant à la méthodologie, aux modèles et à l'exactitude des travaux de la première ligne).

### **3.3.4 Dépréciations des actifs financiers (« impairments »)**

En conformité avec la deuxième phase de la norme IFRS 9, Spuerkeess considère l'ensemble des produits du modèle HTC respectant le critère dit du « SPPI », ainsi que les garanties et certains engagements enregistrés au hors bilan, dans le calcul de dépréciation des actifs financiers.

Ces expositions sont classées selon trois « stages » déterminant le calcul des corrections de valeur :

- le « stage 1 » reprend les expositions dont le risque de crédit ne s'est pas dégradé de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre (« *at inception* »).  
⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Expected Credit Loss* » à 1 an.**
- le « stage 2 » reprend les instruments financiers dont le risque de crédit a augmenté de manière significative depuis l'octroi du prêt ou l'achat du titre, donc les expositions qui :
  - ont subi une dégradation de leur probabilité de défaut (PD). L'approche de la dégradation de la PD, qui prend davantage en compte l'aspect « *forward looking* », remplace depuis novembre 2023 la méthode basée sur la dégradation des notations<sup>1</sup>. Cette dégradation se base désormais sur la comparaison (absolue et relative) des probabilités de défaut « *lifetime* » résiduelles (annualisées) à la date de référence par rapport à la date de l'origination. Un seuil de probabilité de défaut (PD) de 0,3% est appliqué pour la « Low Credit Risk Exemption » (LCRE) :



Avec :

- seuil de PD pour définir la « LCRE » : 0,3% ;
  - choix du seuil relatif : seuil de « x3 » par rapport à la PD « at origination » ;
  - choix du seuil absolu : 5%.
- sont « *past-due* » depuis 30 jours, mais moins de 90 jours ;
  - ont été restructurées selon la définition introduite par l'« Autorité bancaire européenne » (ABE) et adoptée par l'Union européenne dans le cadre du règlement UE 2015/227 ;
  - se voient attribuer un « stage 2 » manuellement pour tenir compte de critères qualitatifs non considérés dans les points précédents ;
- ⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Lifetime Expected Credit Loss* ».**
- le « stage 3 » reprend les expositions « non-performing » ainsi que celles en défaut selon l'article 178 de la CRR.  
⇒ **Correction de valeur appliquée équivaut à un « *Lifetime Expected Credit Loss* » (avec probabilité de défaut = 1)**

Comme Spuerkeess applique la définition du défaut au niveau du débiteur, toutes les expositions d'un client en défaut se retrouvent au « stage 3 ». Cette « contagion » n'est pas appliquée d'office pour le

<sup>1</sup> Dégradation de la notation interne  $\geq 3$  « notches » ( $\geq 2$  « notches » pour les expositions des personnes physiques) « *since initial recognition* ».

« stage 2 ». Ainsi, un même client peut donc avoir des engagements classés en « stage 1 » et en « stage 2 ».

Le tableau ci-dessous résume les déclencheurs des différents événements :

Notions	Explications	Stage IFRS9
1. Défaut	Pas d'arriérés de paiement, mais « unlikeliness to pay » (ULP), dans le sens d'un doute sérieux sur la capacité future de remplir les engagements (p.ex. faillite).	STAGE 3
	Franchir pendant 90 jours consécutivement le seuil absolu (a) et le seuil relatif (b) : a) seuil absolu : arriéré > EUR 100 (« retail ») ou EUR 500 (« wholesale ») ; b) seuil relatif : montant de l'arriéré par rapport au montant total des expositions sur le débiteur figurant au bilan de la Banque > 1% (« retail » et « wholesale »).	
2. « Watchlist »	Mise en surveillance de la racine via un enregistrement dans la « Watchlist ».	STAGE 2
3. « Forbearance / renegotiated due to significant increase in the credit risk » (IFRS 9 B.5.5.27)	Mesures de restructuration accordées en faveur du client durant la durée du contrat (sursis, prorogation de l'échéance) <u>et</u> client en difficulté financière.	STAGE 2
4. « Past-Due »	Retard supérieur à 30 jours avec les seuils de matérialité (a) et (b) (cf. seuils du défaut) franchis.	STAGE 2
5. Dégradation de PD	Dégradation de la PD entre sa date d'origination et sa date de reporting.	STAGE 2
6. « Override » de stage	Eventuel reclassement du stage pour tenir compte d'informations non reprises au niveau des indicateurs ci-dessus.	STAGE 2

Tableau des périodes probatoires :

Migration	Déclencheur de la migration	Période probatoire	Conditions
Stage 2 au stage 1	« Forbearance »	2 ans	- montant significatif remboursé pendant la phase probatoire - notation « investment grade » - « performing »
	Notation « Wholesale »	1 an	les variables considérées pour la notation « Wholesale » se basent sur les états financiers publiés annuellement (en plus des données comportementales) : impact potentiel sur la notation pendant 12 mois
	Notation interne « Retail »	6 mois	les variables considérées pour la notation « Retail » se basent sur le comportement historique des 6 derniers mois : impact potentiel sur la notation pendant 6 mois
Stage 3 au stage 2	« Forbearance » et « Past-Due »	1 an	Le statut parallèle de « Past-Due » et de « Forbearance » déclenche le défaut. Il y a dès lors une année de période probatoire qui se déclenche à partir de l'évènement « Past-Due » qui s'est ajouté chronologiquement à l'évènement « Forbearance »
	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés), mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « Forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 2
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay », mais autre événement stage 2 en cours	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (resp. 12 mois si statut de « Forbearance ») est également appliquée
Stage 3 au stage 1	Clôture automatique du défaut (remboursement des impayés)	min. 3 mois	La régularisation des impayés déclenche une période probatoire de 3 mois (absence de « Forbearance »). Après la phase probatoire, le client passe du stage 3 vers le stage 1 (absence de « Significant Increase in Credit Risk » SICR)
	Clôture manuelle d'un défaut « unlikeliness to pay »	min. 3 mois	Lors de la clôture manuelle du défaut, une période probatoire de 3 mois (absence de « Forbearance ») est également appliquée

Détermination de l'« *Expected Credit Loss* » : pour chaque « stage », la méthode de calcul utilisée est différente :

Stage	Description	Formule	Explication
1	La perte attendue est calculée sur une période d'un an au maximum	$ECL = PD_{M,1} \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>PD_{M,1} = 1 - (1 - PD_1)^M</math> et M la maturité résiduelle en nombre de jour /365,25 de l'année prochaine</li> <li>- <math>PD_1</math> = Probabilité de défaut pour la première année, qui tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</li> <li>- <math>LGD_1</math> = Perte en cas de défaut durant l'année prochaine</li> <li>- <math>Exposure(t_0)</math> = Exposition au début de la période</li> </ul>
2	La perte attendue est à estimer sur toute la durée de vie restante du contrat (« <i>lifetime expected loss</i> »)	$ECL = \sum_{k=1}^n ECL_k = \sum_{k=1}^n PD_{M,k} \cdot \frac{(Exposition_{k-1} \cdot LGD_k)}{(1+i)^{k-1}}$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>PD_{M,k}</math> tient compte de la durée résiduelle effective (Granularité journalière)</li> <li>- L'ECL (« <i>expected credit loss</i> ») est la somme des pertes attendues par an, actualisées au taux contractuel respectif <math>i</math></li> <li>- La variable <math>n</math> représente la durée restante de l'exposition exprimée en années</li> </ul>
3	La probabilité de défaut est de 100% pour ces expositions, la perte attendue est donc fonction de l'encours actuel et du taux de perte (LGD), qui tient compte des flux futurs réestimés	$ECL = 100\% \cdot LGD_1 \cdot Exposures(t_0)$	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <math>LGD_1</math> = Perte en cas de défaut intervenant dans les 12 mois</li> <li>- <math>Exposure(t_0)</math> = Exposition au début de la période</li> </ul>

Les principes de base appliqués par Spuerkeess sont repris dans le tableau précédent et les paramètres de risques PD et LGD sont dérivés des paramètres « *through the cycle* » (TTC) utilisés pour le calcul des exigences en fonds propres. Pour tenir compte des aspects « *point-in-time* » (PiT) et « *forward looking* », Spuerkeess a développé des modèles reposant sur des variables macroéconomiques qui sont projetées selon 4 scénarios :

- « *Optimistic* »,
- « *Baseline* »,
- « *Adverse* » et
- « *Severely Adverse* ».

Le paramètre du « Loss Given Default » (LGD) est déterminé à partir d'un arbre de décision qui se base sur les caractéristiques des différents produits. Les LGD des expositions garanties par un bien immobilier tiennent compte de l'évolution future de la valeur des biens immobiliers définis dans le scénario macroéconomique respectif (incluant le « management overlay »). L'évolution de l'indice des prix impacte directement le calcul des « haircuts ». Ces « haircuts », plus importants pour les scénarios les plus pessimistes, contiennent aussi une partie relative aux frais de réalisation de la garantie lors d'un recouvrement et ont été recalibrés en août 2025 : « haircuts » de 0%, 26%, 49% ou 60% selon le scénario (auparavant, ces valeurs étaient respectivement de 15%, 30%, 35% et 50%).

Le modèle utilisé pour réévaluer les biens immobiliers résidentiels utilise notamment la classe de performance énergétique comme variable explicative du modèle. Sur la base des observations de prix historiques, le modèle de réévaluation applique une indexation de prix plus favorable pour les biens immobiliers avec une classe énergétique plus performante. Ceci permet de considérer le risque climatique (risque de transition) au niveau de la détermination des LGD et des corrections de valeur. Actuellement, le scénario des prix immobiliers ne diffère pas encore entre les classes énergétiques. L'exposition au risque physique (essentiellement le risque d'inondation) est prise en compte lors de la valorisation initiale du bien, mais reste de manière générale non significative au niveau du portefeuille. En effet, seulement 3,85% des biens immobiliers résidentiels en hypothèque se trouvent dans une zone inondable centennale<sup>2</sup> (crues avec probabilité d'occurrence moyenne).

Par conséquent, Spuerkeess a recours aux scénarios, avec les pondérations suivantes :

	Pondération scénarios			
	Baseline	Adverse	Severely Adverse	Optimistic
2025	52,5%	24,5%	13%	10%
2024	60%	20%	10%	10%

Depuis avril 2025, les valeurs prospectives des facteurs macroéconomiques intervenant dans l'estimation des paramètres de risque « forward looking » (PIB, Indice du prix de l'Immobilier, ...), sont fournies par Moody's Analytics pour les scénarios « Baseline », « Adverse » et « Optimistic » et s'appuient sur une expertise interne du service en charge de la Banque pour le scénario « Severely Adverse ». Une exception concerne le prix de l'immobilier commercial luxembourgeois (CRE), qui est fourni par le service en charge de la Banque pour les scénarios « Baseline », « Adverse » et « Optimistic », à défaut de disposer de projections de cette mesure par Moody's.

Les valeurs prospectives des scénarios Moody's, ainsi que le narratif qui les accompagnent, intègrent différents évènements et impacts géopolitiques. Les projections retenues pour le calcul des

<sup>2</sup> Les cartes des zones inondables développées par le ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement dans le cadre de leurs plans de gestion des risques d'inondation pour le Grand-Duché de Luxembourg ont été utilisées pour cette analyse du risque d'inondation.

provisions de décembre 2025 prennent en compte, à titre d'exemple, les incertitudes liées aux tarifs douaniers, au conflit entre la Russie et l'Ukraine et ses répercussions sur le marché de l'Energie, ainsi que les tensions au Moyen Orient ou encore les relations entre la Chine et les Etats-Unis.

Selon la procédure en place, le poids des scénarios se base sur le niveau de confiance qui leur est associé par Moody's Analytics pour les scénarios « Optimistic » (90%), « Baseline » (50%) et « Adverse » (25%). Le niveau de confiance du scénario « Severely Adverse », qui pour rappel a été déterminé à dire d'expert par la Banque, est quant à lui fixé à 1% puisque significativement plus sévère que le scénario « S4 – Protracted Slump » de Moody's avec un niveau de confiance de 4%. À partir de la nouvelle méthodologie dite « Mid-point », les poids des scénarios « Optimistic », « Baseline », « Adverse » et « Severely Adverse » sont respectivement de 30%, 32,5%, 24,5% et 13%. Au 31 décembre 2024, ces poids étaient repris de publications d'Amundi.

Afin de tenir compte du risque climatique dans nos vues « forward looking », un « add-on » est appliqué sur les projections du PIB des scénarios « Adverse » et « Severely Adverse ». L'« add-on » repose sur 3 scénarios climatiques émanant du NGFS (« Network for Greening the Financial System »), dénommés « Net Zero 2050 », « Current policies » et « Delayed transition » pour la zone « Advanced economies »:

add-on climatique sur le PIB														
Net zero 2050					Current policies					Delayed transition				
Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5	Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
-1,1	-0,6	-0,5	-0,4	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3

Une pondération (20/45/35) a ensuite été déterminée via un jugement d'experts qui se base sur les développements actuels en matière de politique climatique et des observations scientifiques relatives à l'évolution des objectifs climatiques. L'« add-on » appliqué au calcul des ECL du 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024 repose sur les nouvelles données de NGFS publiées fin 2024 (Phase 5) et prenait les valeurs suivantes :

Pondération (20/45/35)				
Année1	Année2	Année3	Année4	Année5
-0,59	-0,44	-0,34	-0,32	-0,32

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2024 :

Type scénario	Poids	Variables macroéconomiques	2025	2026	2027	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	3,02%	3,07%	3,24%	220	508
		PIB advanced economies	1,72%	2,07%	2,54%		
Baseline	60%	PIB luxembourgeois	2,52%	2,27%	2,44%	319	
		PIB advanced economies	1,22%	1,37%	1,74%		
Adverse	20%	PIB luxembourgeois	1,02%	0,77%	1,44%	473	
		PIB advanced economies	0,42%	0,57%	1,14%		
Severly Adverse	10%	PIB luxembourgeois	-3,48%	-1,33%	-0,67%	2.000	
		PIB advanced economies	-4,48%	-3,33%	-0,67%		

ECL et scénarios de sensibilité au 31/12/2025 :

Type scénario	Poids	Variables macroéconomiques	2025	2026	2027	ECL non pondéré (en EUR mios)	ECL pondéré (en EUR mios)
Optimistic	10%	PIB luxembourgeois	3,95%	2,83%	2,51%	216	549
		PIB advanced economies	3,05%	2,53%	1,93%		
Baseline	52,5%	PIB luxembourgeois	2,11%	2,31%	2,79%	314	
		PIB advanced economies	1,55%	1,78%	1,93%		
Adverse	24,5%	PIB luxembourgeois	-0,25%	1,40%	3,50%	613	
		PIB advanced economies	-0,91%	0,72%	2,24%		
Severely Adverse	13%	PIB luxembourgeois	-3,60%	-1,40%	-0,80%	1.639	
		PIB advanced economies	-4,60%	-3,40%	-0,80%		

Pour pallier les faiblesses identifiées pouvant résulter des paramètres de modélisation de l'aspect « forward looking », Spuerkeess continue à appliquer des ajustements sous forme de « management overlays » (et de « in-model adjustments ») dans ses modèles IFRS 9.

Pour combler les incertitudes liées au contexte macroéconomique Spuerkeess a appliqué un « management overlay » sur la pondération des scénarios. Le poids du scénario « Optimistic » a été réduit de 20% (i.e. de 30% à 10%) afin d'augmenter celui du scénario « Baseline » (de 32,5% à 52,5%).

Depuis 2022, Spuerkeess applique un « management overlay » consistant à dégrader la notation de certaines contreparties. Les règles d'identification des contreparties sujettes à ce management overlay ainsi que la sévérité de la dégradation n'ont pas évolué au cours de l'année 2025 et restent les suivantes :

- les petites, moyennes et larges entreprises luxembourgeoises notées par le modèle de notation interne de la Banque actives dans un secteur « risque élevé », hors secteur immobilier, obtiennent un downgrade de 1 « notch » ;
- les personnes physiques ou petites entreprises assimilées à du « Retail » avec une capacité de remboursement significativement détériorée suite à la hausse des taux d'intérêt obtiennent un downgrade de 2 « notches » sur une échelle de 12 notations.

Compte tenu du faible dynamisme du secteur immobilier, des downgrades spécifiques ont été appliqués à partir de novembre 2024 aux contreparties du secteur immobilier de la manière suivante :

- les petites, moyennes et larges entreprises luxembourgeoises notées par le modèle de notation interne de la Banque , actives dans l'immobilier en vertu de leur code GICS (« Global Industry Classification Standard »), se voient appliquer un downgrade de 2 « notches »;
- ces mesures s'étendent également aux SPL « Specialised Lending » actifs dans l'immobilier auxquels Spuerkeess applique un downgrade de 1 « notch » (l'échelle de notation contenant moins de grades).

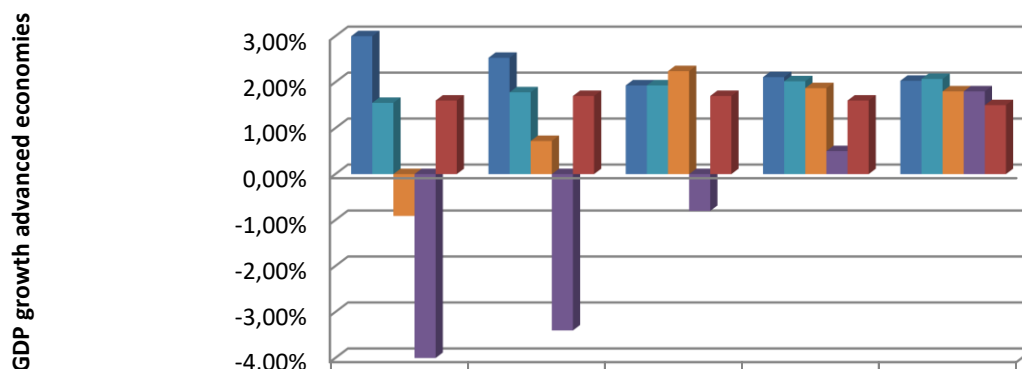
La classification du niveau de risque des secteurs se base sur une stratégie intégrée qui vise notamment à évaluer le risque de chaque secteur dans un contexte macroéconomique donné. Les risques climatiques et environnementaux (risque de transition) de chaque secteur sont également pris en compte dans cette stratégie de Spuerkeess.

Le stock de corrections de valeur de EUR 549,5 millions au 31 décembre 2025 intègre des « management overlays » et « in-model adjustments » de EUR 123,3 millions contre EUR 126,2 millions au 31 décembre 2024 répartis comme suit :

- downgrade de notation (« management overlay ») : l'impact est de EUR 73,6 millions, contre EUR 93,5 millions fin 2024 ;
- « add-on » climatique (« in-model adjustment ») : l'impact est de EUR 32,1 millions, contre EUR 21,0 fin 2024 ;
- pondération des scénarios (« management overlay ») : l'impact est de EUR 17,6 millions, contre EUR 11,7 millions fin 2024.

Les tableaux ci-après livrent un comparatif entre les scénarios internes retenus et le scénario « Baseline » du FMI et du STATEC.

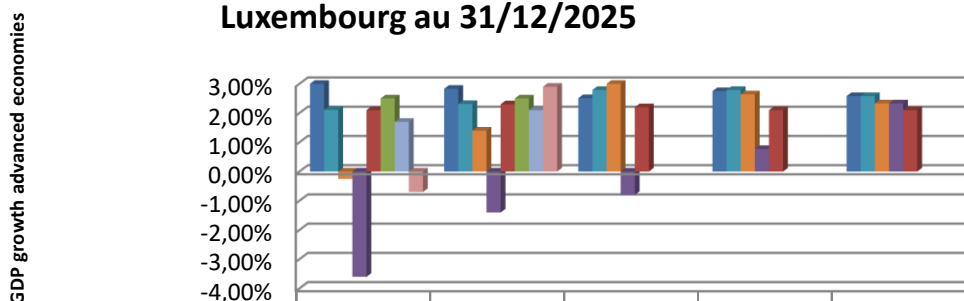
### Scénarios Spuerkeess et externes (FMI) pour PIB des Economies avancées au 31/12/2025



	2026	2027	2028	2029	2030
■ GDP growth - Spuerkeess - Optimiste	3,05%	2,53%	1,93%	2,11%	2,03%
■ GDP growth - Spuerkeess - Baseline	1,55%	1,78%	1,93%	2,02%	2,07%
■ GDP growth - Spuerkeess - Adverse	-0,91%	0,72%	2,24%	1,87%	1,80%
■ GDP growth - Spuerkeess - Severly Adverse	-4,60%	-3,40%	-0,80%	0,50%	1,80%
■ GDP growth - FMI - Baseline	1,60%	1,70%	1,70%	1,60%	1,50%

Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2025 (Economies avancées)

### Scénarios Spuerkeess et externes (STATEC et FMI) pour PIB du Luxembourg au 31/12/2025



	2026	2027	2028	2029	2030
■ GDP growth - Spuerkeess - Optimiste	3,95%	2,83%	2,51%	2,75%	2,58%
■ GDP growth - Spuerkeess - Baseline	2,11%	2,31%	2,79%	2,79%	2,58%
■ GDP growth - Spuerkeess - Adverse	-0,25%	1,40%	3,50%	2,64%	2,33%
■ GDP growth - Spuerkeess - Severly Adverse	-3,60%	-1,40%	-0,80%	0,77%	2,33%
■ GDP growth - FMI - Baseline	2,10%	2,30%	2,20%	2,10%	2,10%
■ GDP growth - STATEC - Optimiste	2,50%	2,50%			
■ GDP growth - STATEC - Baseline	1,70%	2,10%			
■ GDP growth - STATEC - Adverse	-0,70%	2,90%			

Comparaison des scénarios retenus au 31/12/2025 (Luxembourg)<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Données non disponibles du Statec à partir de 2028.

#### 3.3.4.1 *Abandon des créances évaluées au coût amorti*

Seuls les encours du « stage 3 » peuvent faire l'objet d'un abandon de créances.

La décision d'abandonner une créance est prise par le Comité de direction de Spuerkeess sur base d'une appréciation documentée que la probabilité de récupération sur une telle créance tend vers zéro.

Le cas échéant, l'abandon de créance est réalisé sur l'intégralité de l'encours visé.

#### 3.3.5 **Analyse par secteur**

La maison mère du Groupe catégorise ses engagements de type « corporate », tant au niveau national qu'international, selon la nomenclature internationale GICS (« Global Industry Classification Standard »). Cette classification se divise en 11 secteurs principaux, chacun subdivisé en groupes d'industries, industries et sous-industries.

L'analyse des risques et des opportunités propres à chaque secteur et sous-industrie s'inscrit dans une stratégie sectorielle intégrée, qui prend en compte plusieurs volets : les risques de crédit, les enjeux ESG, ainsi que les vulnérabilités spécifiques à chaque domaine. Chaque sous-industrie se voit attribuer un niveau de vulnérabilité, qui peut être qualifié de « low », « medium » ou « high ».

Les vulnérabilités incluent des facteurs tels que les risques géopolitiques, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et les pressions sur la rentabilité, qui peuvent affecter de manière significative certaines sous-industries. Ces éléments influencent directement l'évaluation sectorielle et, le cas échéant, un suivi renforcé est mis en place pour les contreparties appartenant aux sous-industries jugées vulnérables. La vulnérabilité est également intégrée dans le calcul des limites de crédit sectorielles et des notations internes, ce qui impacte le provisionnement des expositions.

En raison de l'évolution rapide de certains risques macroéconomiques et géopolitiques — notamment la persistance des tensions internationales, les fragilités durables des chaînes d'approvisionnement, la montée des mesures protectionnistes et l'incertitude sur les politiques commerciales — Spuerkeess a procédé à une réévaluation des vulnérabilités en septembre 2025.

Ainsi, la maison mère du Groupe a revu la notation interne des différentes expositions professionnelles en accordant la priorité aux secteurs catégorisés à risque élevé suivant la nouvelle approche et en tenant compte de l'importance des débiteurs pour l'économie nationale ainsi que des

engagements envers Spuerkeess. Le risque sectoriel est également pris en compte lors de l'attribution de rating à la clientèle concernée.

Il y a lieu de relever au 31 décembre 2025 une détérioration de la notation par rapport au 31 décembre 2024 pour 21,7% des clients actifs dans les secteurs les plus touchés suivant la nouvelle approche intégrée, une confirmation de la notation pour 57,7%, une amélioration de la notation pour 15,5% et pas de changement pour 0,1% de ces clients. Pour les 5,0% de nouveaux clients dans ces secteurs, l'impact a été considéré lors de l'attribution de la notation initiale et des éventuelles revues en cours d'année.

Les secteurs actuellement classés comme risque élevé, comprennent principalement des sociétés actives dans les domaines suivants :

- Sociétés d'exploitation de biens immobiliers ;
- Activités immobilières diversifiées ;
- Promotion immobilière ;
- Constructions d'habitations résidentielles ;
- Infrastructures médicales.

Au 31 décembre 2025, l'ensemble des expositions de la clientèle professionnelle classée à risque élevé représente un encours de EUR 5.766 millions (EUR 5.242 millions au 31 décembre 2024 sur base des vulnérabilités applicables à cette date) et les pertes de crédits attendues enregistrées y relatives s'élèvent à EUR 267,1 millions (EUR 221,5 millions au 31 décembre 2024). La ventilation des provisions par stage se présente comme suit :

- 7,1% des dépréciations proviennent du stage 1 (4,7% au 31 décembre 2024) ;
- 45,5% des dépréciations proviennent du stage 2 (50,7% au 31 décembre 2024) ;
- 47,4% des dépréciations proviennent du stage 3 (44,6% au 31 décembre 2024).

### **3.4 Mises et prises en pension – prêts et emprunts de titres**

#### **3.4.1 Mises et prises en pension**

Les titres soumis à une convention de vente avec engagement de rachat (opérations de cession-rétrocession) qui porte sur le même actif ou un actif substantiellement identique demeurent au bilan. La dette envers la contrepartie est inscrite au passif sous la rubrique « dépôts évalués au coût amorti ».

Le Groupe conclut essentiellement des contrats avec engagement de rachat ferme du même actif ou d'actifs substantiellement identiques.

Par analogie, les titres soumis à une convention d'achat avec engagement de revente, qui porte sur un même actif ou un actif substantiellement identique, ne sont pas actés au bilan. La contrepartie des titres achetés avec un engagement de revente (« prise en pension ») est inscrite sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti ». En effet, ce type d'instruments entre dans un modèle d'affaire HTC et respecte les caractéristiques du test dit SPPI.

Le Groupe effectue des opérations de « triparty repo » et de « triparty reverse repo » avec des contreparties dont la notation est supérieure ou égale à la notation « A ». Un intermédiaire intervient en tant qu'entité tierce pendant toute la durée de vie du contrat pour gérer les règlements contre livraison, contrôler les critères d'éligibilité des titres, calculer et gérer les appels de marge et gérer les substitutions de titres. Les échéances des contrats varient entre « overnight » et 12 mois.

Les revenus et les charges des contrats de mise et de prise en pension se comptabilisent au compte de résultat à la rubrique « résultat d'intérêts ».

#### **3.4.2 Prêts et emprunts de titres**

Les titres prêtés demeurent au bilan. Les titres empruntés ne figurent pas au bilan.

### **3.5 Marché interbancaire**

#### **3.5.1 Emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à la juste valeur nette de frais de transaction. Ultérieurement, les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et toute différence entre le montant net reçu et le montant remboursable est comptabilisé au compte de résultat sur la durée du prêt, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **3.5.2 Emissions de titres**

Les émissions du Groupe sont classées au coût amorti. Toutefois, dans le cadre de ses programmes « EMTN », le Groupe émet bon nombre d'obligations structurées contenant des instruments financiers dérivés incorporés (« embedded derivatives ») dont les variations de prix sont couvertes par des « swaps » dont la structure est une copie conforme de celle contenue dans l'obligation.

Le Groupe a désigné les opérations étroitement liées comme relations de couverture de juste valeur permettant ainsi de compenser l'effet de la variation des prix de marché au niveau du compte de résultat.

Pour les opérations non étroitement liées, le Groupe applique l'option de juste valeur en les reprenant à la rubrique « passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat ». Leur évaluation se fait, comme la rubrique l'indique, à la juste valeur par le compte de résultat. Le risque de crédit propre est à renseigner dans les autres éléments du résultat global, ce risque est jugé non-matériel pour la maison mère du Groupe.

### **3.6 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles à usage propre ainsi que les immobilisations corporelles de placement sont comptabilisées au prix d'acquisition. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés comme partie intégrante du coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles à usage propre se composent des terrains et constructions, des aménagements intérieurs ainsi que des équipements informatiques et autres. Elles comprennent également les droits d'utilisation d'actifs dont les sous-jacents sont des immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont enregistrées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulées. Les frais en relation directe avec l'acquisition sont capitalisés et amortis comme partie intégrante du coût d'acquisition au même rythme que l'actif principal. Le montant amortissable de ces immobilisations est calculé après déduction de leur valeur résiduelle. Le Groupe applique l'amortissement par composants selon IAS 16 sur les immobilisations corporelles de type construction. Ainsi, les composants relatifs aux immobilisations corporelles sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité attendue. Les terrains sont enregistrés au coût.

Durée d'utilité pour les principaux types d'immobilisations corporelles :

- constructions :	
- composant gros-œuvre	30 - 50 ans
- composant parachèvement 1	30 ans
- composant parachèvement 2	10 ans
- composant autres	10 - 20 ans
- matériel informatique :	4 ans
- aménagement des bureaux, mobiliers et matériels :	de 2 à 10 ans
- véhicules :	4 ans

Le composant parachèvement 1 regroupe entre autres les cloisons légères, les chapes, carrelages, et menuiseries, tandis que le composant parachèvement 2 regroupe les revêtements de sol souples

et les peintures. Le composant « autres » reprend entre autres les installations électriques, le sanitaire et les installations de chauffage et de climatisation.

Les investissements qui sont réalisés sur les immeubles pris en location s'amortissent en fonction de la durée restant à courir du bail. Si la durée n'est pas déterminée, l'amortissement se fait sur 10 ans.

Les frais de maintenance et de réparation qui n'affectent pas la valeur productive des immobilisations sont comptabilisés au compte de résultat au moment de leur survenance.

Si la valeur recouvrable d'une immobilisation devient inférieure à sa valeur comptable, la valeur au bilan de cette immobilisation devra être ramenée à son montant recouvrable estimé par la constatation d'une dépréciation d'actifs.

Les dépenses qui ont pour but d'augmenter les bénéfices retirés d'une immobilisation ou d'un bien immobilier, ou qui contribuent à augmenter sa durée de vie, sont enregistrées à l'actif du bilan et amorties sur la durée de vie de l'actif sous-jacent.

Les plus ou moins-values provenant de la mise hors service ou de la sortie d'une immobilisation corporelle du patrimoine du Groupe sont déterminées par différence entre les produits des sorties nettes et la valeur résiduelle de l'actif et sont imputées au compte de résultat, à la ligne « résultat sur actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente et ne remplissant pas les conditions d'une activité abandonnée », à la date de la mise hors service ou de la sortie.

Le prix d'acquisition du matériel et du mobilier dont la durée usuelle d'utilisation est inférieure à une année est directement enregistré au compte de résultat de l'exercice, à la ligne « autres frais généraux administratifs ».

L'enregistrement à la présente rubrique des droits d'utilisation d'un actif en vertu d'un contrat de location est explicité au paragraphe 3.8.1.

### **3.7 Immobilisations incorporelles**

Le Groupe considère les logiciels, qu'ils soient acquis ou générés en interne, ainsi que les coûts de développement et de mise en place y afférents, comme des immobilisations incorporelles. Il s'agit de logiciels qui sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

### **3.8 Les contrats de location**

Lorsqu'à travers un contrat, un bailleur cède à un preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange de paiement(s), ce contrat est considéré comme un contrat de location.

#### **3.8.1 Une entité du Groupe est locataire**

La norme IFRS 16 « contrats de location » est appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le Groupe a essentiellement conclu des contrats de location pour la location d'immeubles, de parkings et de guichets automatiques S-BANK.

Ces contrats de prise en location entraînent les comptabilisations suivantes :

- comptabilisation d'un « droit d'utilisation d'un actif » à l'actif. Le coût de l'actif comprend le montant initial de l'obligation locative ainsi que, le cas échéant, les paiements de loyers déjà versés, les coûts directs initiaux et de démantèlement. Ce droit d'utilisation est comptabilisé dans le poste d'actif où auraient été présentés les biens sous-jacents correspondants, à savoir le poste « immobilisations corporelles » ;
- comptabilisation d'une « obligation locative » au passif : l'obligation locative représente la valeur actualisée des paiements des loyers qui n'ont pas encore été versés. Cette obligation locative est comptabilisée au passif dans la rubrique « autres passifs ». Le Groupe a opté pour une comptabilisation de la valeur non actualisée des paiements des loyers étant donné l'impact non matériel qui résulterait de cette actualisation. Il n'y a donc aucune charge d'intérêts comptabilisée sur les dettes provenant de contrats de location ;
- comptabilisation au compte de résultat des « loyers de location » et des « pénalités » éventuelles à payer dans le cas où il est mis fin anticipativement à un contrat de location ; les pénalités sont à comptabiliser en tant que charges au titre de l'exercice de résiliation du contrat .

#### **3.8.2 Une entité du Groupe est bailleuse**

Dans le cas où une entité du Groupe est bailleuse, il faut distinguer les contrats de location-financement des contrats de location simple.

Un contrat de location qui transfère au locataire l'essentiel des risques et des avantages liés à la possession de l'actif est un contrat de location-financement (« financial lease »), sinon il s'agit d'un contrat de location simple (« operating lease »).

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des paiements dus au titre du contrat est comptabilisée en tant que créance sous la rubrique « prêts et avances au coût amorti » respectivement sur la clientèle et sur les établissements de crédit. La différence entre le montant des paiements dus et leur montant actualisé est comptabilisée comme un produit financier latent à la rubrique « résultat d'intérêts » du compte de résultat. Les loyers, de même que les coûts attribuables à la conclusion du contrat, sont répartis sur la durée du contrat de location de sorte à ce que les produits génèrent un taux d'intérêt effectif constant.

Lorsqu'une entité du Groupe donne un bien en location dans le cadre d'un contrat de location simple, le sous-jacent de ce contrat est comptabilisé dans le bilan selon sa nature. Les contrats de location simples du Groupe sont relatifs à la location d'immeubles et sont comptabilisés en immobilisations corporelles de placement.

### **3.9 Avantages au personnel**

Les avantages au personnel sont comptabilisés conformément à la norme IAS 19. Le Groupe accorde à ses salariés différents types d'avantages classés en trois catégories :

#### **3.9.1 Avantages à court terme**

Les avantages à court terme recouvrent principalement les salaires, congés annuels et primes payées dans les douze mois de la clôture de l'exercice et se rattachant à cet exercice. Ils sont comptabilisés au compte de résultat à la ligne « frais du personnel », y compris pour les montants restants dus à la clôture.

#### **3.9.2 Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont des avantages généralement liés à l'ancienneté, versés à des salariés en activité et payés au-delà de douze mois de la clôture de l'exercice. Ces engagements font l'objet d'une provision correspondant à la valeur des engagements à la clôture. Ils sont évalués selon la même méthode actuarielle que celle appliquée aux avantages postérieurs à l'emploi.

Les avantages à long-terme incluent notamment le « Compte Epargne Temps », mis en place par la maison mère du Groupe au 1<sup>er</sup> octobre 2018. Le compte épargne temps permet à l'ayant droit :

- d'accumuler un maximum de 8 heures par semaine et un maximum total de 1.800 heures ;
- d'accumuler ses jours de congé non-utilisés au-delà des 25 jours par an dans la limite des 1.800 heures ;
- d'utiliser les heures accumulées en tant que congé, respectivement en tant qu'indemnité au moment de la cessation définitive de la relation de travail uniquement.

### 3.9.3 Avantages postérieurs à l'emploi

Les membres du Personnel de la maison mère du Groupe bénéficient du régime de pension des fonctionnaires de l'Etat tel qu'il leur est applicable conformément aux dispositions légales en fonction de leur statut et de leur entrée en service respectifs, en application de la loi organique du 24 mars 1989 telle qu'amendée.

Le montant de la prestation en faveur d'un agent non-fonctionnaire à charge de la maison mère résulte de la différence entre le montant de ladite prestation telle que prévue par le régime de pension des fonctionnaires de l'Etat et le montant de la prestation telle que prévue par le régime de l'assurance pension des employés privés.

Les suppléments de pension dus à ce titre concernent les prestations suivantes :

- la pension de vieillesse ;
- la pension d'invalidité ;
- la pension de survie du conjoint ou du partenaire survivant ;
- la pension de survie d'orphelin ;
- le trimestre de faveur.

Les pensions des agents fonctionnaires sont également à la charge de l'établissement.

Ainsi, ce régime est par nature un régime à prestations définies qui finance des engagements du premier pilier.

Les membres du Comité de direction ont ès qualité le statut de fonctionnaires et bénéficient en conséquence du même régime de pension des fonctionnaires de l'Etat que les autres membres du Personnel de Spuerkeess.

Les membres du Conseil d'administration de la maison mère ne bénéficient pas, en raison de leur mandat en tant qu'administrateur de Spuerkeess, du régime de pension des fonctionnaires ou d'un supplément de pension en application de la loi organique du 24 mars 1989 précitée.

L'externalisation, le 1<sup>er</sup> décembre 2009, du fonds de pension vers le compartiment BCEE de la « Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP) », constituée sous la forme d'une association d'épargne-pension « ASSEP », fait que le montant inscrit au bilan correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée au régime à prestations définies à la clôture, déduction faite des actifs du régime, et des ajustements au titre des écarts actuariels et des coûts des services passés non comptabilisés.

L'obligation au titre du régime à prestations définies est calculée chaque année par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre du régime à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie

futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Annuellement, la charge de pension de la maison mère correspond au total des montants ci-dessous :

- le coût des services rendus au cours de l'exercice ;
- le coût financier résultant de l'application du taux d'actualisation ;
- la variation des écarts actuariels ;
- montants desquels est retranché le rendement attendu.

L'écart actuariel et l'écart d'évaluation sont comptabilisés systématiquement à la rubrique « Autres éléments du résultat global » dans les capitaux propres.

Le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies est basé depuis l'exercice 2015 sur les tables de génération DAV2004R approchant au mieux la longévité de la population luxembourgeoise « white collar ». Pour les exercices antérieurs, le calcul de l'obligation liée au régime à prestations définies était basé sur les tables IGSS (Inspection Générale de la Sécurité Sociale) avec un rajeunissement de 5 ans.

#### **3.9.4 Politique d'investissement de la Compagnie Luxembourgeoise de Pension (CLP)**

L'objectif de gestion du compartiment « CLP-BCEE » est triple, à savoir coordonner les différents flux de trésorerie, minimiser la volatilité du portefeuille et donc la probabilité d'une demande de contribution extraordinaire et, finalement, faire coïncider le rendement réel avec le rendement induit. Pour atteindre ces objectifs, le compartiment « CLP-BCEE » est autorisé à investir dans les instruments suivants :

- instruments financiers classiques :
  - valeurs mobilières négociables sur le marché de capitaux :
    - actions de sociétés ou autres titres équivalents,
    - obligations et autres titres de créances,
  - instruments du marché monétaire comme les bons du Trésor, les certificats de dépôt, les papiers commerciaux et les billets de trésorerie,
  - parts et actions d'organismes de placement collectif, y compris les « Exchange Traded Funds ».
- instruments financiers dérivés : les contrats d'option, contrats à terme, contrats d'échange, accords de taux et tous les autres contrats dérivés relatifs à des valeurs mobilières, des

instruments du marché monétaire, d'organismes de placement collectif, des monnaies, des taux d'intérêt, des taux de change, des matières premières, des rendements, autres instruments financiers dérivés, indices financiers ou mesures financières.

- liquidité : toutes les formes du dépôt classique à vue et à terme.
- autres instruments : font partie de cette catégorie, les instruments ne tombant pas dans une des catégories précitées, comme par exemple et de manière non exhaustive, les parts de fonds d'investissement ou professionnel spécialisé, de fonds d'investissement alternatifs, de sociétés d'investissement en capital à risque et de sociétés anonymes luxembourgeoises non cotées (SOPARFI ou autre), ainsi que des terrains et biens immobiliers.

Le compartiment « CLP-BCEE » investit au minimum 50% de ses actifs bruts dans des obligations, des titres de créance et des instruments financiers du marché monétaire. « CLP-BCEE » peut investir jusqu'à 50% de ses avoirs en actions, titres équivalents et autres instruments, sans cependant dépasser le seuil de 15% des actifs bruts pour les autres instruments et les parts et actions d'OPC dont la liquidité n'est pas journalière, ayant recours à des stratégies avec effets de levier ou dont les actifs sous-jacents sont des obligations, respectivement de la dette de type « high yield ». Une restriction supplémentaire particulière s'impose au portefeuille « high yield » composé d'OPC, d'obligations et d'instruments du marché monétaire, dont le poids est limité à 7,5% des actifs bruts du compartiment.

Pour un même émetteur ou une même contrepartie, les investissements ne pourront dépasser 25% des actifs bruts. Le recours à des instruments financiers dérivés est autorisé par la politique d'investissement dans un objectif de couverture et/ou de gestion efficiente du portefeuille.

La politique d'investissement du compartiment CLP-BCEE autorise les opérations de prêt de titre sous la forme d'opération « repo » ou de « lending ».

La stratégie d'investissement du compartiment CLP-BCEE se fait par la prise en compte des facteurs environnementaux, climatiques, sociaux et de gouvernance en ligne avec la politique générale de Spuerkeess.

### **3.10 Provisions**

Selon IAS 37, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise, mais qui représente pour le Groupe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'événements passés et qui se traduira avec une probabilité supérieure à 50%, d'une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Le Groupe comptabilise une provision à sa valeur actualisée lorsqu'il est possible d'estimer de manière raisonnablement précise le montant de l'obligation.

### **3.11 Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg et Fonds de Résolution Luxembourg**

Le 18 décembre 2015, la loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs, a été votée.

La Loi a remplacé le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs luxembourgeois, mis en œuvre par l'AGDL, par un système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Ce système garantit l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 100.000 et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de EUR 20.000. La Loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 euros pour une période de 12 mois.

Le premier niveau cible des moyens financiers du « Fonds de garantie des dépôts Luxembourg » (FGDL) était fixé à 0,8% des dépôts garantis, tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents. En principe cette cible a été atteinte fin 2018, grâce aux contributions annuelles de 2016 à 2018.

En principe et jusqu'en 2026, les établissements de crédit luxembourgeois continueront de contribuer annuellement pour constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8% des dépôts garantis tels que définis à l'article 163 numéro 8 de la Loi.

Les contributions au FGDL et au FRL se font par le compte de résultat via une rubrique dédiée dans les frais généraux.

### **3.12 Impôts différés**

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles observées entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif ou en présence d'ajustements liés au référentiel comptable des filiales. La méthode du calcul global, qui consiste à appréhender tous les décalages temporaires quelle que soit la date à laquelle l'impôt deviendra exigible ou récupérable, est retenue pour le calcul des impôts différés.

Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus pour le calcul des impôts différés sont ceux résultant des textes fiscaux qui seront applicables lorsque l'impôt deviendra récupérable ou exigible.

Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que s'il est probable que l'entité concernée a une perspective de récupération sur un horizon déterminé. Les impôts différés afférents aux gains et pertes latents sur les valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation et aux variations de valeur des instruments financiers dérivés désignés en couverture des flux de trésorerie sont imputés sur les capitaux propres à la rubrique « réserve de réévaluation ». Les impôts différés afférents à l'écart actuariel déterminé sur les engagements de pension de Groupe sont imputés aux capitaux propres à la rubrique « autres éléments du résultat global ».

#### 4 NOTES AU BILAN<sup>4</sup> (en euros)

##### 4.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie se compose de la caisse, des avoirs auprès des banques centrales et des autres dépôts à vue des banques. La réserve obligatoire auprès de la Banque centrale du Luxembourg est renseignée sous la rubrique « Dépôts auprès des banques centrales ».

Rubriques*	31/12/2024	31/12/2025
Caisse	63.914.459	71.361.200
Dépôts auprès des banques centrales	6.645.051.674	6.291.415.760
Autres dépôts à vue	701.972.816	820.450.686
<b>Total</b>	<b>7.410.938.949</b>	<b>7.183.227.647</b>
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-889.062</i>	<i>-691.948</i>

\* durée inférieure à 1 an

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>640.282</b>	<b>11.227</b>	<b>-</b>	<b>651.509</b>
<b>Variations</b>	<b>-176.985</b>	<b>414.538</b>	<b>-</b>	<b>237.553</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	128	-	-	128
Diminution suite à remboursement	-20.633	-	-	-20.633
Changement lié au risque de crédit	-14.018	414.538	-	400.520
Autres changements	-146.123	-	-	-146.123
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	3.661	-	-	3.661
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>463.297</b>	<b>425.765</b>	<b>-</b>	<b>889.062</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	7.378.488.011	33.340.000	-	7.411.828.011

<sup>4</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes consolidés et ceux des différents états consolidés représentent uniquement des différences d'arrondis.

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>463.297</b>	<b>425.765</b>	-	<b>889.063</b>
<b>Variations</b>	<b>228.652</b>	<b>-425.766</b>	-	<b>-197.114</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	114.821	-	-	114.821
Diminution suite à remboursement	-	-	-	-
Changement lié au risque de crédit	86.331	-425.766	-	-339.435
Autres changements	23.979	-	-	23.979
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	3.521	-	-	3.521
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>691.949</b>	-	-	<b>691.948</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2025</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	7.183.919.595	-	-	7.183.919.595

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

#### 4.2 **Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit**

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Prêts interbancaires	630.633.760	51.307.069	681.940.829	718.737.142	-	718.737.142
Prise/Mise en pension	2.246.973.696	412.377.775	2.659.351.471	2.624.922.468	292.903.895	2.917.826.363
Location financement	214.818	1.189.566	1.404.384	-	802.033	802.033
Autres	35.709.518	-	35.709.518	52.000.376	-	52.000.376
<b>Total</b>	<b>2.913.531.792</b>	<b>464.874.410</b>	<b>3.378.406.203</b>	<b>3.395.659.987</b>	<b>293.705.928</b>	<b>3.689.365.915</b>
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	<i>-117.847</i>	<i>-33.260</i>	<i>-151.107</i>	<i>-119.444</i>	<i>-9.714</i>	<i>-129.158</i>
Crédits confirmés non utilisés			184.479.941			374.161.660

Dans le cas des opérations de prise en pension, le Groupe devient propriétaire juridique des titres reçus en garantie et a le droit de vendre ou de collatéraliser ces titres. En 2025 et 2024, la maison mère du Groupe a réutilisé des titres issus d'opérations de prise en pension.

Evolutions des dépréciations :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>35.957</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>35.975</b>
<b>Variations</b>	<b>101.896</b>	<b>13.236</b>	<b>-</b>	<b>115.132</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	239.041	2	-	239.043
Diminution suite à remboursement	-9.557	-9	-	-9.566
Changement lié au risque de crédit	-66.067	10.368	-	-55.699
Autres changements	-61.521	2.875	-	-58.646
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-	-	-	-
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>137.853</b>	<b>13.254</b>	<b>-</b>	<b>151.107</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-89.195	89.195	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	4.101	-4.101	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	3.377.706.838	850.472	-	3.378.557.310
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>137.853</b>	<b>13.254</b>	<b>-</b>	<b>151.107</b>
<b>Variations</b>	<b>-13.433</b>	<b>-8.516</b>	<b>-</b>	<b>-21.949</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	123.072	-	-	123.072
Diminution suite à remboursement	-4.268	-122	-	-4.390
Changement lié au risque de crédit	-147.528	-8.772	-	-156.300
Autres changements	15.275	378	-	15.653
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	16	-	-	16
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>124.420</b>	<b>4.738</b>	<b>-</b>	<b>129.158</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	29.181	-29.181	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2025</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	3.689.126.736	368.336	-	3.689.495.072

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

Le Groupe, pour cette catégorie de prêts et avances, ne renseigne pas d'encours tombant sous la définition d'encours restructurés suivant l'ABE.

### 4.3 Prêts et avances au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Clientèle « retail »	775.849.890	18.964.444.608	19.740.294.498	812.096.375	20.127.802.920	20.939.899.296
Clientèle « corporate »	2.241.093.975	4.150.417.599	6.391.511.574	3.142.196.084	4.114.089.091	7.256.285.175
Secteur public	106.762.237	952.293.314	1.059.055.551	96.787.735	954.759.191	1.051.546.926
<b>Total</b>	<b>3.123.706.102</b>	<b>24.067.155.521</b>	<b>27.190.861.623</b>	<b>4.051.080.194</b>	<b>25.196.651.202</b>	<b>29.247.731.396</b>
<i>dont location financement</i>	13.762.168	196.866.846	210.629.014	14.491.673	218.530.167	233.021.840
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-117.774.264	-310.445.108	-428.219.372	-157.809.537	-307.996.549	-465.806.086
Crédits confirmés non utilisés			6.327.057.103			6.193.242.566

### Dépréciations sur prêts et avances – Clientèle

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>43.369.034</b>	<b>84.210.002</b>	<b>149.950.174</b>	<b>277.529.210</b>
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	12.319.570	44.387.431	53.089.560	109.796.561
<i>Clientèle « corporate »</i>	30.567.614	39.753.172	96.860.614	167.181.400
<i>Secteur public</i>	481.850	69.399	-	551.249
<b>Variations</b>	<b>4.269.254</b>	<b>111.679.853</b>	<b>34.741.055</b>	<b>150.690.162</b>
Augmentation suite à acquisition et origination	13.662.687	16.366.613	11.399.675	41.428.975
Diminution suite à remboursement	-2.463.841	-3.914.309	-4.808.235	-11.186.384
Changement lié au risque de crédit	-18.885.862	-15.056.042	11.640.554	-22.301.350
Autres changements	11.955.242	114.280.625	24.170.988	150.406.855
Amortissement	-	-	-7.626.018	-7.626.018
Ecart de change	1.028	2.966	-35.909	-31.915
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>47.638.288</b>	<b>195.889.855</b>	<b>184.691.229</b>	<b>428.219.372</b>
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	26.083.783	84.794.813	65.540.055	176.418.651
<i>Clientèle « corporate »</i>	21.493.151	111.037.868	119.151.174	251.682.193
<i>Secteur public</i>	61.354	57.174	-	118.528

Transferts de stage encours	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Clientèle « retail »</b>	<b>-114.953.163</b>	<b>-36.843.481</b>	<b>151.796.644</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-833.095.598	729.733.955	103.361.643	-
<i>Transfert du stage 2</i>	712.690.104	-821.059.772	108.369.668	-
<i>Transfert du stage 3</i>	5.452.331	54.482.336	-59.934.667	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>-1.110.039.621</b>	<b>894.204.417</b>	<b>215.835.204</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-1.424.447.130	1.320.781.807	103.665.323	-
<i>Transfert du stage 2</i>	313.550.517	-435.590.208	122.039.691	-
<i>Transfert du stage 3</i>	856.992	9.012.817	-9.869.809	-
<b>Secteur public</b>	<b>1.575.222</b>	<b>-1.575.222</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	1.575.222	-1.575.222	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-

<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Clientèle « retail »	17.809.024.453	1.734.140.413	373.548.283	19.916.713.149
Clientèle « corporate »	3.655.647.911	2.485.594.263	501.951.592	6.643.193.766
Secteur public	1.029.325.814	29.848.265	-	1.059.174.079
	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>47.638.288</b>	<b>195.889.855</b>	<b>184.691.229</b>	<b>428.219.372</b>
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	26.083.783	84.794.813	65.540.055	176.418.651
<i>Clientèle « corporate »</i>	21.493.151	111.037.868	119.151.174	251.682.193
<i>Secteur public</i>	61.354	57.174	-	118.528
<b>Variations</b>	<b>8.515.308</b>	<b>-26.487.198</b>	<b>55.558.605</b>	<b>37.586.715</b>
Augmentation suite à acquisition et origination	22.330.469	20.711.481	10.242.279	53.284.229
Diminution suite à remboursement	-1.504.435	-2.394.608	-2.910.354	-6.809.397
Changement lié au risque de crédit	-26.225.415	-194.076	364.547	-26.054.944
Autres changements	13.917.018	-44.610.052	49.601.281	18.908.247
Amortissement	-	-	-1.637.852	-1.637.852
Ecart de change	-2.329	57	-101.296	-103.568
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>56.153.596</b>	<b>169.402.657</b>	<b>240.249.834</b>	<b>465.806.086</b>
<i>dont:</i>				
<i>Clientèle « retail »</i>	31.336.812	48.549.627	93.592.518	173.478.957
<i>Clientèle « corporate »</i>	24.785.494	120.797.644	146.657.064	292.240.202
<i>Secteur public</i>	31.291	55.386	252	86.929
	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Transferts de stage encours</b>				
<b>Clientèle « retail »</b>	<b>-130.042.743</b>	<b>105.690.329</b>	<b>24.352.414</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-823.128.224	782.295.441	40.832.783	-
<i>Transfert du stage 2</i>	690.854.864	-731.842.332	40.987.468	-
<i>Transfert du stage 3</i>	2.230.617	55.237.220	-57.467.837	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>188.947.892</b>	<b>-267.009.045</b>	<b>78.061.153</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-442.297.439	437.315.673	4.981.766	-
<i>Transfert du stage 2</i>	626.776.084	-785.173.179	158.397.095	-
<i>Transfert du stage 3</i>	4.469.247	80.848.461	-85.317.708	-
<b>Secteur public</b>	<b>-8.586</b>	<b>8.586</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-8.586	8.586	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2025</b>				
Clientèle « retail »	18.954.210.337	1.808.552.684	350.615.231	21.113.378.252
Clientèle « corporate »	4.787.106.664	2.228.622.539	532.796.174	7.548.525.377
Secteur public	1.019.782.789	31.850.686	379	1.051.633.854

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

En sus des informations sur les dépréciations de valeur sur les « prêts et avances au coût amorti – Clientèle », le Groupe publie les encours restructurés par type de clientèle. Les restructurations

financières suivent la définition de l'ABE et se caractérisent par une détérioration de la situation financière suite à des difficultés financières du client et le fait que de nouvelles conditions de financement sont accordées au client, entre autres sous forme d'une prorogation de l'échéance finale au-delà de 6 mois ou d'un sursis de paiement partiel ou total, au-delà des concessions que le Groupe aurait été prête à accepter pour un client en situation normale.

au 31/12/2024	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	273.297.493	-8.978.600	112.629.782	-13.516.168	385.927.275	-22.494.768
Clientèle « corporate »	103.724.699	-3.201.209	205.773.696	-49.577.255	309.498.395	-52.778.464
<b>Total</b>	<b>377.022.192</b>	<b>-12.179.809</b>	<b>318.403.478</b>	<b>-63.093.423</b>	<b>695.425.670</b>	<b>-75.273.232</b>

Au 31/12/2025	Encours restructurés performants		Encours restructurés non-performants		Totaux encours restructurés	
	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations	Encours	Dépréciations
Clientèle « retail »	183.937.731	-3.626.270	111.087.994	-23.271.741	295.025.725	-26.898.011
Clientèle « corporate »	145.186.508	-12.703.667	315.105.009	-71.983.744	460.291.517	-84.687.411
<b>Total</b>	<b>329.124.239</b>	<b>-16.329.937</b>	<b>426.193.003</b>	<b>-95.255.485</b>	<b>755.317.242</b>	<b>-111.585.422</b>

#### 4.4 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

L'analyse sur les instruments financiers détenus à des fins de transactions est effectuée par contrepartie et par nature, en distinguant les instruments avec une maturité résiduelle inférieure à un an et supérieure à un an.

Actifs	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	224.449.601	38.230.027	262.679.628	66.480.129	33.994.555	100.474.684
<b>Total</b>	<b>224.449.601</b>	<b>38.230.027</b>	<b>262.679.628</b>	<b>66.480.129</b>	<b>33.994.555</b>	<b>100.474.684</b>

Passifs	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Instruments financiers dérivés (note 4.12.)	122.287.953	34.477.410	156.765.363	54.550.207	36.881.286	91.431.493
<b>Total</b>	<b>122.287.953</b>	<b>34.477.410</b>	<b>156.765.363</b>	<b>54.550.207</b>	<b>36.881.286</b>	<b>91.431.493</b>

#### 4.5 Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dettes</b>	<b>182.393.145</b>	<b>77.237.160</b>	<b>259.630.305</b>	<b>32.725.050</b>	<b>78.523.494</b>	<b>111.248.544</b>
<i>Secteur public</i>	24.073.646	-	24.073.646	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	53.105.740	60.392.849	113.498.589	-	61.675.698	61.675.698
<i>Clientèle « corporate »</i>	105.213.759	16.844.311	122.058.070	32.725.050	16.847.796	49.572.846
<b>Prêts et avances</b>	<b>34.327.209</b>	<b>6.369.928</b>	<b>40.697.138</b>	<b>30.555.334</b>	<b>9.122.834</b>	<b>39.678.168</b>
<i>Secteur public</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Etablissements de crédit</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Clientèle « corporate »</i>	34.327.209	6.369.928	40.697.138	30.555.334	9.122.834	39.678.168
<b>Total</b>	<b>216.720.355</b>	<b>83.607.088</b>	<b>300.327.443</b>	<b>63.280.384</b>	<b>87.646.328</b>	<b>150.926.712</b>
<i>dont évaluation latente</i>	19.787.135	-9.245.930	10.541.205	7.257.404	-6.976.609	280.795

Cette rubrique reprend les instruments financiers qui, selon la norme IFRS 9, ne sont pas conformes au test du SPPI et sont donc à évaluer à leur juste valeur par le compte de résultat.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des instruments de dettes :

Instruments de dettes	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>386.773.675</b>	<b>259.630.305</b>
Acquisitions	15.973.751	568.693
Ventes / Remboursements	-158.439.602	-142.294.787
Résultats réalisés	1.416.492	314.407
Proratas d'intérêts	789.416	4.421.255
Evaluations latentes	12.901.344	-11.132.179
Différence de change	215.229	-259.151
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>259.630.305</b>	<b>111.248.544</b>

#### 4.6 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dettes</b>						
Secteur public	229.265.255	2.672.843.771	2.902.109.026	305.633.639	3.085.559.028	3.391.192.667
Etablissements de crédit	1.808.766.716	4.834.197.138	6.642.963.854	1.526.127.452	4.900.393.520	6.426.520.972
Clientèle « corporate »	637.112.069	5.428.006.953	6.065.119.022	840.100.112	5.754.053.289	6.594.153.401
<b>Total</b>	<b>2.675.144.040</b>	<b>12.935.047.862</b>	<b>15.610.191.902</b>	<b>2.671.861.203</b>	<b>13.740.005.837</b>	<b>16.411.867.040</b>
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-9.449.298	-127.538.836	-136.988.134	-6.289.511	-167.440.326	-173.729.837
<i>dont dépréciations d'actifs financiers</i>	-970.504	-13.582.157	-14.552.661	-1.204.697	-18.004.756	-19.209.453

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>14.831.125.424</b>	<b>15.610.191.902</b>
Acquisitions	3.707.665.399	3.737.700.479
Ventes / Remboursements	-3.260.917.309	-2.775.395.359
Résultats réalisés	-491.859	91.238
Proratas d'intérêts	65.033.949	76.224.801
Evaluations latentes	196.856.223	-36.832.942
Dépréciations	-4.181.900	-4.656.791
Différence de change	75.101.975	-195.456.288
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>15.610.191.902</b>	<b>16.411.867.040</b>

Tableau détaillant le provisionnement :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>9.804.240</b>	<b>415.923</b>	<b>150.598</b>	<b>10.370.761</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	3.998.994	-	-	3.998.994
<i>Etablissements de crédit</i>	2.943.098	11.729	-	2.954.828
<i>Clientèle « corporate »</i>	2.862.148	404.194	150.598	3.416.940
<b>Variations</b>	<b>3.143.606</b>	<b>1.038.294</b>	<b>-</b>	<b>4.181.900</b>
Augmentation suite à acquisition et origination	3.058.688	-	-	3.058.688
Diminution suite à remboursement	-100.679	-2.825	-1.564.925	-1.668.429
Changement lié au risque de crédit	-1.946.952	127.647	1.564.925	-254.380
Autres changements en net	2.091.858	910.841	-	3.002.699
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	40.691	2.631	-	43.322
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>12.947.846</b>	<b>1.454.217</b>	<b>150.598</b>	<b>14.552.661</b>
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	5.134.884	-	-	5.134.884
<i>Etablissements de crédit</i>	3.162.767	67.253	-	3.230.020
<i>Clientèle « corporate »</i>	4.650.195	1.386.964	150.598	6.187.757
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Secteur public</b>	-	-	-	-
<b>Etablissements de crédit</b>	<b>-2.018.068</b>	<b>2.018.068</b>	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-4.999.107	4.999.107	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	2.981.039	-2.981.039	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>1.992.363</b>	<b>-1.992.363</b>	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	1.992.363	-1.992.363	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Secteur public	2.907.243.911	-	-	2.907.243.911
Etablissements de crédit	6.641.194.767	4.999.107	-	6.646.193.874
Clientèle « corporate »	5.990.589.695	80.490.040	227.044	6.071.306.779

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>12.947.846</b>	<b>1.454.217</b>	<b>150.598</b>	<b>14.552.661</b>
<i>dont:</i>				
<i>Secteur public</i>	5.134.884	-	-	5.134.884
<i>Etablissements de crédit</i>	3.162.767	67.253	-	3.230.020
<i>Clientèle « corporate »</i>	4.650.195	1.386.964	150.598	6.187.757
<b>Variations</b>	<b>4.135.853</b>	<b>520.939</b>	<b>-</b>	<b>4.656.792</b>
Augmentation suite à acquisition et origination	3.106.837	-	-	3.106.837
Diminution suite à remboursement	-103.098	-771	-	-103.869
Changement lié au risque de crédit	-1.354.459	457.924	-	-896.535
Autres changements en net	2.660.098	71.948	-	2.732.046
Amortissement	-	-	-	-
Ecart de change	-173.525	-8.163	-	-181.688
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>17.083.699</b>	<b>1.975.155</b>	<b>150.598</b>	<b>19.209.453</b>
<i>dont</i>				
<i>Secteur public</i>	8.232.161	-	-	8.232.161
<i>Etablissements de crédit</i>	3.810.845	-	-	3.810.845
<i>Clientèle « corporate »</i>	5.040.693	1.975.156	150.598	7.166.447
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
<b>Secteur public</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Etablissements de crédit</b>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 1</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	-	-	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Clientèle « corporate »</b>	<b>-23.238.876</b>	<b>23.238.876</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<i>Transfert du stage 1</i>	-32.656.745	32.656.745	-	-
<i>Transfert du stage 2</i>	9.417.869	-9.417.869	-	-
<i>Transfert du stage 3</i>	-	-	-	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2025</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Secteur public	3.399.424.828	-	-	3.399.424.828
Etablissements de crédit	6.430.331.817	-	-	6.430.331.817
Clientèle « corporate »	6.502.274.606	98.818.198	227.044	6.601.319.848

Les « autres changements en net » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

#### 4.7 Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Cette rubrique reprend les instruments de dettes sous forme d'obligations à taux variable, à taux fixe et autres taux sous condition du respect du critère du SPPI dans le contexte du modèle d'affaires « Hold to Collect and Sell » (HTC&S).

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
<b>Instruments de dettes</b>						
Secteur public	4.935.987	21.975.034	26.911.021	4.911.000	17.431.329	22.342.329
Etablissements de crédit	-	4.814.763	4.814.763	-	4.910.712	4.910.712
<b>Total</b>	<b>4.935.987</b>	<b>26.789.797</b>	<b>31.725.784</b>	<b>4.911.000</b>	<b>22.342.041</b>	<b>27.253.041</b>
<i>dont évaluation latente à la clôture</i>	-65.783	-1.783.117	-1.848.900	-99.736	-1.221.757	-1.321.493

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres sur l'évaluation latente est net d'impôts et se chiffre pour 2025 à EUR -1.005.253 et à EUR -1.398.818 pour l'exercice précédent.

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de dettes	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>31.091.835</b>	<b>31.725.783</b>
Ventes / Remboursements	-	-5.004.800
Proratas d'intérêts	864	4.651
Evaluations latentes	633.084	527.407
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>31.725.783</b>	<b>27.253.041</b>

#### 4.8 Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
<b>Instruments de capitaux propres</b>		
Etablissements de crédit	8.309.625	8.824.035
Clientèle « corporate »	841.004.322	965.673.794
<b>Total</b>	<b>849.313.947</b>	<b>974.497.829</b>
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	563.867.620	694.125.816
Dividendes encaissés sur la période	42.545.832	38.319.938
<i>dont dividendes de positions vendues pendant la période</i>	-	-
Plus/moins-values réalisées sur ventes dans les capitaux propres	-66	469

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres en relation avec l'évaluation latente des valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2025 à EUR 694.660.688 et à EUR 572.400.967 pour l'exercice précédent.

#### Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Instruments de capitaux propres	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>755.072.291</b>	<b>849.313.947</b>
Acquisitions	85.360	780.000
Ventes / Remboursements	-1.420.222	-11.937
Résultats réalisés par les fonds propres	-66	469
Evaluations latentes	92.537.620	130.257.727
Différence de change	3.038.964	-5.842.377
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>849.313.947</b>	<b>974.497.829</b>

#### 4.9 Parts mises en équivalence

	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeur d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>63.895.852</b>	<b>71.250.448</b>
Créations	7.472.368	1.557.871
Cessions	-117.772	-6.813.040
<b>Total (en valeur d'acquisition)</b>	<b>71.250.448</b>	<b>65.995.279</b>

Liste des entreprises associées :

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2024
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	11.053.053
i-Hub S.A.	20,00	8.750.000	507.355
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	461.379.439
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	76.802.908
Luxconstellation S.A.	30,00	75.000	95.954
Europay Luxembourg S.C.	30,00	70.342	1.117.440
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	1.739.921
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	412.718.175
Visalux S.C.	40,90	438.049	4.935.260
Prolog Luxembourg S.A.	43,96	7.472.367	7.500.030
<b>Total</b>		<b>71.250.448</b>	<b>977.849.535</b>

Entreprises associées	Fraction du capital détenu (en %)	Valeur d'acquisition	Valeur mise en équivalence 2025
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	20,00	24.789	12.014.072
i-Hub S.A.	20,00	10.250.000	1.113.497
Luxair S.A.	21,81	14.830.609	454.987.187
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	25,35	6.979.907	75.080.624
Luxconstellation S.A.	30,00	75.000	125.112
Europay Luxembourg S.C.	30,00	70.342	376.316
LuxHub S.A.	32,50	3.705.000	2.059.312
Lalux Group S.A.	40,00	28.904.385	449.895.647
Visalux S.C.	45,20	495.920	2.539.267
Prolog Luxembourg S.A.	43,96	659.327	373.102
<b>Total</b>		<b>65.995.279</b>	<b>998.564.136</b>

L'activité de la société Prolog Luxembourg S.A., dans laquelle Spuerkeess détient 43,96%, est limitée et la société ne prévoit pas de développement de nouvelles opérations au-delà de l'exercice 2025.

En application des dispositions de la norme IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », le Groupe considère l'ensemble de ses intérêts détenus dans d'autres sociétés comme non significatifs et fournit ainsi les informations suivantes :

Entreprises associées	2024			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
<b>Participations directes</b>				
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	768.665	-	55.203	823.868
i-Hub S.A.	-1.132.075	-	-	-1.132.075
Luxair S.A.	36.433.427	-	22.243.958	58.677.385
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	1.692.925	-	6.030.687	7.723.612
Luxconstellation S.A.	46.823	-	-25.869	20.954
Europay Luxembourg S.C.	-7.995	-	174.044	166.049
LuxHub S.A.	-151.049	-	-2.246	-153.295
Lalux Group S.A.	26.931.799	-	5.760.102	32.691.901
Visalux S.C.	5.054.984	-	-4.211.167	843.817
Prolog Luxembourg S.A.	-50.398	-	78.061	27.663
<b>Total</b>	<b>69.587.106</b>	<b>-</b>	<b>30.102.773</b>	<b>99.689.879</b>

Entreprises associées	2025			
	Résultat net des activités poursuivies	Résultat net après impôts des activités abandonnées	Autres éléments du résultat global	Résultat global total
<b>Participations directes</b>				
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	740.758	-	220.261	961.019
i-Hub S.A.	-893.858	-	-	-893.858
Luxair S.A.	29.850.479	-	-36.242.731	-6.392.252
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	1.265.913	-	-591.895	674.018
Luxconstellation S.A.	68.553	-	-39.395	29.158
Europay Luxembourg S.C.	-9.778	-	-731.346	-741.124
LuxHub S.A.	330.685	-	-11.294	319.391
Lalux Group S.A.	56.384.380	-	18.793.092	75.177.472
Visalux S.C.	7.713.668	-	-10.167.532	-2.453.864
Prolog Luxembourg S.A.	-379.930	-	66.042	-313.888
<b>Total</b>	<b>95.070.870</b>	<b>-</b>	<b>-28.704.798</b>	<b>66.366.072</b>

#### 4.10 Nantissement de titres

##### - Titres nantis dans le cadre d'opérations de mise en pension

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Instruments de dettes émis par le secteur public	131.796.438	63.833.381
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	208.521.126	64.467.689
Instruments de dettes émis - autres	83.098.795	72.659.872
<b>Total</b>	<b>423.416.359</b>	<b>200.960.942</b>

Les instruments de dettes sont issus principalement de la rubrique des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti.

- **Titres prêtés et autres nantissements**

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
<b>Prêts de titres</b>		
Instruments de dettes émis par le secteur public	426.944.800	282.204.124
Instruments de dettes émis par les établissements de crédit	299.036.198	118.448.358
Instruments de dettes émis - autres	18.006.300	-
<b>Total</b>	<b>743.987.298</b>	<b>400.652.482</b>

**4.11 Obligations convertibles incluses dans les différents portefeuilles**

Le Groupe n'a pas détenu d'obligations convertibles au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

**4.12 Instruments dérivés**

Au niveau des instruments financiers dérivés, le Groupe distingue entre les instruments financiers détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés de couverture. Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transactions sont exclusivement détenus en contrepartie de transactions (couverture économique) et non pas à des fins spéculatives. Pour les instruments dérivés de couverture, il y a lieu de séparer entre :

- Couverture de juste valeur : la couverture de juste valeur du Groupe consiste à se prémunir contre la variation de la juste valeur du composant taux d'intérêt des instruments de dettes. Les éléments couverts se composent de prêts, de dépôts, de titres et d'émissions EMTN à taux fixes. Les prêts peuvent faire l'objet d'une micro- ou d'une macro-couverture. La réévaluation de la juste valeur pour le risque de taux de ces instruments couverts impacte le compte de résultat. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS.

- Couverture de flux de trésorerie : le Groupe applique la couverture de flux de trésorerie pour figer les flux de trésorerie de prêts à taux variables. Cette couverture s'effectue par l'utilisation d'IRS. La réévaluation de la juste valeur de ces dérivés impacte le résultat global via la réserve de couverture de flux de trésorerie.

La mesure de l'efficacité de la couverture de juste valeur et de flux de trésorerie est décrite au paragraphe 3.2.2.

Rubriques au 31/12/2024	Actif	Passif	Notionnel
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>262.679.628</b>	<b>156.765.363</b>	<b>26.035.539.101</b>
Opérations liées au taux de change	222.823.345	131.107.896	18.388.641.256
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	222.823.345	125.524.997	18.360.883.631
- <i>CCIS</i>	-	5.582.899	27.757.625
Opérations liées au taux d'intérêts	39.856.283	25.657.467	7.646.897.844
- <i>IRS</i>	39.791.317	25.557.986	7.602.897.844
- <i>autres</i>	64.966	99.481	44.000.000
<b>Micro-couverture de juste valeur</b>	<b>425.195.653</b>	<b>410.712.614</b>	<b>13.472.575.172</b>
Opérations liées au taux de change	135.640.824	143.663.060	2.734.309.329
- <i>CCIS</i>	135.640.824	143.663.060	2.734.309.329
Opérations liées au taux d'intérêts	289.554.829	267.049.554	10.738.265.843
- <i>IRS</i>	289.554.829	267.049.554	10.738.265.843
<b>Macro-couverture de juste valeur</b>	<b>452.933.771</b>	<b>102.311.991</b>	<b>7.003.578.867</b>
Opérations liées au taux d'intérêts	452.933.771	102.311.991	7.003.578.867
- <i>IRS</i>	452.933.771	102.311.991	7.003.578.867
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>18.132</b>	<b>-</b>	<b>2.400.000</b>
Opérations liées au taux d'intérêts	18.132	-	2.400.000
- <i>IRS</i>	18.132	-	2.400.000

Rubriques au 31/12/2025	Actif	Passif	Notionnel
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>100.474.684</b>	<b>91.431.493</b>	<b>23.484.262.398</b>
Opérations liées au taux de change	67.693.674	67.853.839	14.898.710.298
- <i>Swaps de change et change à terme</i>	67.693.674	66.522.547	14.873.654.393
- <i>CCIS</i>	-	1.331.292	25.055.905
Opérations liées au taux d'intérêts	32.781.010	23.577.654	8.585.552.100
- <i>IRS</i>	32.774.915	23.573.606	8.541.992.100
- <i>autres</i>	6.095	4.048	43.560.000
<b>Micro-couverture de juste valeur</b>	<b>474.581.706</b>	<b>270.512.144</b>	<b>15.713.354.896</b>
Opérations liées au taux de change	196.864.402	50.154.252	2.464.319.768
- <i>CCIS</i>	196.864.402	50.154.252	2.464.319.768
Opérations liées au taux d'intérêts	277.717.304	220.357.892	13.249.035.128
- <i>IRS</i>	277.717.304	220.357.892	13.249.035.128
<b>Macro-couverture de juste valeur</b>	<b>643.729.858</b>	<b>35.483.669</b>	<b>7.855.224.441</b>
Opérations liées au taux d'intérêts	643.729.858	35.483.669	7.855.224.441
- <i>IRS</i>	643.729.858	35.483.669	7.855.224.441
<b>Instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations liées au taux d'intérêts	-	-	-
- <i>IRS</i>	-	-	-

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

Couvertures de juste valeur au 31/12/2024	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficience	Taux d'efficience
<b>Risque de taux d'intérêts</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle, variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-87.980.497	-203.351.640	206.384.065	3.032.425	101,49%
		Macro-couverture	-341.108.811	-135.506.558	138.426.441	2.919.883	102,15%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	36.002.472	14.810.270	-14.738.274	71.996	99,51%
	Dépôts évalués au coût amorti	Macro-couverture	-12.726.327	12.609.062	-12.726.327	-117.264	100,93%
<b>Risque taux de change</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-81.807.194	-9.255.695	10.124.359	868.664	109,39%
		Micro-couverture	892.037	-1.042.237	1.003.256	-38.981	96,26%
<b>Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2024</b>							
Rubriques du bilan	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie		continuité de la couverture	rupture de couverture	
<b>Risque de taux d'intérêts</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	-6.617	-	18.164	-	-	
<b>Risque taux de change</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	11.825	-	-	-	-	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

Couvertures de juste valeur au 31/12/2025	Rubriques du bilan	Type de couverture	Juste valeur des instruments couverts	Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Inefficiency	Taux d'efficience
<b>Risque de taux d'intérêts</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle, variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	Micro-couverture	-183.743.731	89.876.185	-95.763.234	-5.887.049	106,55%
		Macro-couverture	-623.451.891	276.292.287	-278.251.424	-1.959.137	100,71%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	60.103.757	-24.013.670	24.101.284	87.614	100,36%
	Dépôts évalués au coût amorti	Macro-couverture	-3.667.062	-8.962.646	9.059.265	96.619	101,08%
<b>Risque taux de change</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti, prêts et avances au coût amorti - Clientèle	Micro-couverture	-37.256.687	-45.824.918	44.550.507	-1.274.411	97,22%
Instruments du passif taux fixe	Emissions de titres	Micro-couverture	-829.976	1.769.226	-1.722.012	47.214	97,33%
Couvertures de flux de trésorerie au 31/12/2025	Rubriques du bilan		Variation de juste valeur instruments de couverture	Variation de juste valeur instruments couverts	Réserve de couverture de flux de trésorerie		
					continuité de la couverture	rupture de couverture	
<b>Risque de taux d'intérêts</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Prêts et avances au coût amorti - Clientèle			-18.164	-	-	-
<b>Risque taux de change</b>							
Instruments de l'actif taux fixe	Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti			-	-	-	-

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres pour la couverture des flux de trésorerie est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2024 à EUR 13.828. Au 31 décembre 2025, le Groupe ne renseigne plus de couverture des flux de trésorerie.

Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2024	Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global
<b>Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)</b>	<b>6.736.723</b>
gains (pertes) sur les instruments de couverture	-327.959.201
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	328.473.522
partie inefficente	6.222.402
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>5.208</b>
partie inefficente	-
partie efficiente	5.208
reclassée en compte de résultat sur la période	-
<b>Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2024</b>	<b>Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>12.956</b>
Variation de juste valeur liée à la couverture :	5.208
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-6.617
<i>du risque de change</i>	11.825
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>18.164</b>
<b>Résultat sur les activités de couverture comptabilisées en résultat net et en autre résultat global au 31/12/2025</b>	<b>Rubrique du résultat net ou de l'autre résultat global</b>
<b>Couverture de juste valeur (micro + macro couverture)</b>	<b>-8.889.149</b>
gains (pertes) sur les instruments de couverture	297.215.435
gains (pertes) sur les instruments couverts relatif au risque couvert	-298.025.614
partie inefficente	-8.078.971
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>-18.164</b>
partie inefficente	-
partie efficiente	-18.164
reclassée en compte de résultat sur la période	-
<b>Réconciliation de la composante fonds propres au 31/12/2025</b>	<b>Couverture de flux de trésorerie comptabilisée en réserve de réévaluation</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>18.164</b>
Variation de juste valeur liée à la couverture :	-18.164
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-18.164
<i>du risque de change</i>	-
Montant reclassé en compte de résultat liée à la couverture :	-
<i>du risque de taux d'intérêt</i>	-
<i>du risque de change</i>	-
<b>Solde au 31 décembre 2025</b>	<b>-</b>

**4.13 Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux**

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Actif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	-350.917.529	-629.787.554
Passif : Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couverts contre le risque de taux	12.726.327	3.667.062

Cette rubrique renseigne la juste valeur des portefeuilles « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle » et « Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle », couverts contre le risque de taux d'intérêt par une stratégie de macro-couverture de juste valeur. La couverture mise en place concerne exclusivement un portefeuille de prêts et de dépôts à taux fixe couvert par des instruments financiers dérivés du type IRS.

La variation de cette rubrique de 2024 à 2025 s'explique essentiellement par l'évolution des courbes d'intérêts utilisées pour déterminer la juste valeur.

#### 4.14 Immobilisations corporelles à usage propre

	Terrains et constructions			Total
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>374.016.934</b>	<b>23.374.511</b>	<b>58.868.303</b>	<b>456.259.748</b>
Entrées	5.606.414	1.616.765	18.430.121	25.653.300
Transferts exceptionnels	-	-	-	-
Sorties	-2.272.897	-	-12.396.819	-14.669.716
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>377.350.451</b>	<b>24.991.276</b>	<b>64.901.605</b>	<b>467.243.332</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>170.897.002</b>	<b>15.817.486</b>	<b>36.646.002</b>	<b>223.360.490</b>
Amortissements	-1.458.628	-	-12.395.666	-13.854.294
Transferts exceptionnels	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	11.466.982	3.445.458	9.570.667	24.483.108
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>180.905.356</b>	<b>19.262.944</b>	<b>33.821.004</b>	<b>233.989.304</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>203.119.932</b>	<b>7.557.025</b>	<b>22.222.301</b>	<b>232.899.258</b>
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>196.445.095</b>	<b>5.728.332</b>	<b>31.080.601</b>	<b>233.254.028</b>
<b>Terrains et constructions</b>				
	Propriétés à usage propre	Droits d'utilisation d'actifs découlant de contrats de location	Autres matériels et mobiliers	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>377.350.451</b>	<b>24.991.276</b>	<b>64.901.605</b>	<b>467.243.332</b>
Entrées	19.188.873	15.200.642	16.764.186	51.153.701
Transferts exceptionnels	-1.027.732	-	-	-1.027.732
Sorties	-3.774.701	-	-15.373.648	-19.148.349
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>391.736.891</b>	<b>40.191.918</b>	<b>66.292.143</b>	<b>498.220.951</b>
<b>Amortissements cumulés</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>180.905.356</b>	<b>19.262.944</b>	<b>33.821.004</b>	<b>233.989.304</b>
Amortissements	-3.982.989	-	-14.783.286	-18.766.275
Transferts exceptionnels	-511.252	-	-	-511.252
Dotations aux amortissements	11.691.487	4.777.060	11.465.123	27.933.671
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>188.102.602</b>	<b>24.040.004</b>	<b>30.502.841</b>	<b>242.645.448</b>
<b>Valeur comptable nette</b>				
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>196.445.095</b>	<b>5.728.332</b>	<b>31.080.601</b>	<b>233.254.028</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>203.634.288</b>	<b>16.151.914</b>	<b>35.789.301</b>	<b>255.575.504</b>

#### 4.15 Immobilisations corporelles de placement

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>29.806.540</b>
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	-3.679
Transferts exceptionnels	-
Sorties	-511.350
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>29.291.511</b>

##### Amortissements cumulés

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>19.163.245</b>
Amortissements	-591.019
Transferts exceptionnels	-
Dotations aux amortissements	888.823
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>19.461.048</b>

##### Valeur comptable nette

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>10.643.297</b>
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>9.830.464</b>

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>29.291.511</b>
Entrées (acquisitions)	-
Entrées (dépenses d'investissement)	1.044
Transferts exceptionnels	-1.077.487
Sorties	-548.766
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>27.666.302</b>

##### Amortissements cumulés

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>19.461.048</b>
Amortissements	-548.766
Transferts exceptionnels	-549.230
Dotations aux amortissements	865.038
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>19.228.090</b>

##### Valeur comptable nette

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>9.830.464</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>8.438.212</b>

Les produits locatifs des immeubles de placement donnés en location s'élèvent à EUR 2.595.476 pour l'exercice 2025, contre EUR 2.654.891 pour l'exercice précédent. Les frais d'entretien pour l'exercice 2025 en relation avec les immeubles de placement s'élèvent EUR 161.288 contre EUR 153.159 pour l'exercice précédent.

La juste valeur des immeubles de placement s'élève à EUR 96.257.842 à la fin de l'exercice 2025, contre EUR 99.283.609 à la fin de l'exercice 2024. Cette évaluation à la juste valeur appartient au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'estimation de cette juste valeur est réalisée par un expert de Spuerkeess en fonction des critères suivants :

- localisation géographique des immeubles ;
- état général de l'immeuble ;
- utilisation à des fins d'habitation ou de commerce ;
- superficie de l'objet.

Les immeubles de placement sont exclusivement localisés sur le territoire national.

#### 4.16 Immobilisations incorporelles

<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>101.450.343</b>
Entrées	41.986.069
Sorties	-19.965.898
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>123.470.514</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>54.129.321</b>
Amortissements	-19.965.898
Dotations aux amortissements	28.867.238
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>63.030.661</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>47.321.022</b>
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>60.439.853</b>
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>123.470.514</b>
Entrées	43.375.089
Sorties	-22.602.707
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>144.242.896</b>
<b>Amortissements cumulés</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>63.030.661</b>
Amortissements	-22.602.707
Dotations aux amortissements	36.027.954
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>76.455.908</b>
<b>Valeur comptable nette</b>	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>60.439.853</b>
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>67.786.988</b>

La dotation à l'amortissement en relation avec les immobilisations incorporelles est enregistrée sous la rubrique du compte de résultat « corrections de valeurs sur immobilisations corporelles et incorporelles ».

#### 4.17 **Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente**

Le Groupe renseigne dans cette rubrique les actifs corporels et actifs financiers détenus dans une optique de vente à court terme en accord avec les dispositions de la norme IFRS 5.

Pour l'exercice 2025, un bâtiment a été classé en actifs non courant détenus en vue de la vente, conformément à IFRS 5. La décision a été prise de céder cet actif et sa vente est hautement probable dans un délai inférieur à douze mois. En conséquence, cet actif est évalué au montant le plus faible entre sa valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
<b>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</b>		
Clientèle « corporate »	-	1.044.738
<b>Total</b>	-	<b>1.044.738</b>
<i>dont évaluation latente par la réserve de réévaluation</i>	-	-

	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>919.434</b>	-
Ventes	-919.434	-
Transferts	-	1.044.738
Résultats réalisés par les capitaux propres	6.530.979	-
Evaluations latentes	-6.530.979	-
<b>Situation au 31 décembre</b>	-	<b>1.044.738</b>

#### 4.18 **Impôts : Actifs et passifs d'impôts**

Alors que l'impôt courant constitue l'impôt exigible, les impôts différés correspondent aux flux d'impôts futurs auxquels le Groupe pourrait être assujéti en raison du décalage temporel entre la base comptable et la base fiscale.

Au 31 décembre 2025, le Groupe enregistre une dette nette d'impôts courants de EUR 208.803.438 contre une dette nette d'impôts courants de EUR 62.263.456 l'exercice précédent.

En l'absence d'une loi fiscale incorporant les normes IFRS, le Groupe calcule l'impôt exigible sur base de la variation de l'actif net des postes bilantaires évalués via le compte de résultat et du résultat de cession des valeurs mobilières non reclassé en compte de résultat. La charge fiscale globale des collectivités au taux d'imposition nominal est de 24,94% depuis l'exercice 2019. En 2024, le Gouvernement luxembourgeois a décidé de baisser le taux à 23,87% pour l'exercice 2025. Ce taux a été utilisé pour la détermination des impôts différés vu le caractère futur de cet impôt.

Au 31 décembre 2025, le Groupe enregistre un actif d'impôts différés de EUR 77.744.931 et un passif d'impôts différés de EUR 88.874.223.

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des mutations des impôts différés actifs et passifs, selon que la variation s'est opérée via les capitaux propres ou via le compte de résultat :

Rubriques	01/01/2024	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2024
Impôts différés actifs	86.776.841	-987.073	-465.463	85.324.305
Impôts différés passifs	-90.980.661	-4.829.618	4.431.773	-91.378.506
<b>Impôts différés actifs / passifs nets</b>	<b>-4.203.820</b>	<b>-5.816.691</b>	<b>3.966.310</b>	<b>-6.054.201</b>

Rubriques	01/01/2025	Mouvements en capitaux propres	Mouvements en compte de résultat	31/12/2025
Impôts différés actifs	85.324.305	-8.860.854	1.281.480	77.744.931
Impôts différés passifs	-91.378.506	1.870.562	633.721	-88.874.223
<b>Impôts différés actifs / passifs nets</b>	<b>-6.054.201</b>	<b>-6.990.292</b>	<b>1.915.201</b>	<b>-11.129.292</b>

#### 4.18.1 Actifs d'impôts

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Impôts courants	-	-
<i>Impôt sur le revenu</i>	-	-
<i>Impôt commercial</i>	-	-
<i>Impôt sur la fortune</i>	-	-
Impôts différés	85.324.305	77.744.931
<b>Actifs d'impôts</b>	<b>85.324.305</b>	<b>77.744.931</b>

Ventilation des actifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	-	-
Instruments de dettes - application de la juste valeur	-842.891	393.317
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	9.197.066	2.717.799
Ecart actuariel lié aux avantages du personnel	76.970.130	74.633.815
<b>Actifs d'impôts différés</b>	<b>85.324.305</b>	<b>77.744.931</b>

#### 4.18.2 Passifs d'impôts

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Impôts courants	62.263.456	208.803.439
<i>Impôt sur le revenu</i>	<i>28.977.044</i>	<i>137.561.624</i>
<i>Impôt commercial</i>	<i>33.265.547</i>	<i>71.220.949</i>
<i>Impôt sur la fortune</i>	<i>20.865</i>	<i>20.865</i>
Impôts différés	91.378.506	88.874.223
<b>Passifs d'impôts</b>	<b>153.641.962</b>	<b>297.677.662</b>

Ventilation des passifs d'impôts différés en fonction de l'origine :

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Instruments financiers dérivés - application de la juste valeur	4.336	-
Instruments de dettes - application de la juste valeur	2.079.962	2.391.120
Instruments de capitaux propres - application de la juste valeur	6.132.204	6.708.474
Provisions prudentielles et autres provisions	79.062.185	79.774.629
Ecart actuariel lié aux avantages du personnel	4.099.819	-
<b>Passifs d'impôts différés</b>	<b>91.378.506</b>	<b>88.874.223</b>

#### 4.18.3 Impôt global minimal

Le Groupe Spuerkeess tombe sous l'application de la loi amendée du 22 décembre 2023 (« loi Pilier 2 ») relative à l'imposition minimale effective en vue de la transposition de la directive (UE) 2022/2523 du Conseil du 15 décembre 2022 visant à assurer un niveau minimum d'imposition pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne. Cette loi transcrit en droit national les principes de l'impôt minimal mondial du modèle OECD pilier 2.

Le Groupe Spuerkeess ne dispose que d'un centre d'activité au Luxembourg. Cependant, le Groupe a dépassé le seuil de 750 millions d'euros de chiffre d'affaires dans ses états financiers consolidés pour les exercices 2022 et 2023. Par conséquent, le Groupe entre dans le champ d'application de la loi Pilier 2 à compter de l'exercice 2024, conformément aux exigences réglementaires en vigueur.

Le Groupe Spuerkeess a lancé une initiative visant à établir ses obligations au titre de la loi Pilier 2 et a déterminé qu'il relève des articles 44 et 55 de cette loi. Ces articles prévoient que le nouvel impôt complémentaire est réduit à zéro au cours des cinq premières années, à compter du premier jour de l'année fiscale au cours de laquelle un groupe national de grande envergure entre pour la première fois dans le champ d'application de la loi.

#### 4.19 Autres actifs

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Suspens opérationnel	27.391.196	39.043.293
Débiteurs privilégiés ou garantis	2.916.189	1.095.809
Autres	6.504	240.303
<b>Total</b>	<b>30.313.889</b>	<b>40.379.405</b>

#### 4.20 Dépôts évalués au coût amorti – Etablissements de crédit

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Dépôts interbancaires	4.099.564.939	-	4.099.564.939	4.403.686.686	-	4.403.686.686
<i>dont dépôts banques centrales</i>	165.906	-	165.906	139.302	-	139.302
Mise/Prise en pension	421.113.912	-	421.113.912	200.263.969	-	200.263.969
Autres passifs financiers	35.372.214	-	35.372.214	196.810.174	-	196.810.174
<b>Total</b>	<b>4.556.051.065</b>	<b>-</b>	<b>4.556.051.065</b>	<b>4.800.760.829</b>	<b>-</b>	<b>4.800.760.829</b>

#### 4.21 Dépôts évalués au coût amorti – Clientèle

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
<b>Secteur privé</b>	<b>34.394.989.049</b>	<b>371.267.878</b>	<b>34.766.256.927</b>	<b>36.944.908.507</b>	<b>489.282.412</b>	<b>37.434.190.920</b>
<i>Comptes à vue et à préavis</i>	11.549.101.285	-	11.549.101.285	13.344.670.580	-	13.344.670.580
<i>Comptes à terme</i>	9.677.220.555	371.267.878	10.048.488.433	9.296.140.335	489.282.412	9.785.422.747
<i>Epargne</i>	13.168.667.209	-	13.168.667.209	14.303.064.183	-	14.303.064.183
<i>Mise/Prise en pension</i>	-	-	-	1.033.410	-	1.033.410
<b>Secteur public</b>	<b>6.210.513.702</b>	<b>1.117.343.131</b>	<b>7.327.856.832</b>	<b>5.079.866.377</b>	<b>812.312.536</b>	<b>5.892.178.913</b>
<b>Total</b>	<b>40.605.502.751</b>	<b>1.488.611.009</b>	<b>42.094.113.759</b>	<b>42.024.774.885</b>	<b>1.301.594.948</b>	<b>43.326.369.833</b>

#### 4.22 Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Emissions	8.949.672	331.828.370	340.778.042	32.763.200	274.984.980	307.748.180
<b>Total</b>	<b>8.949.672</b>	<b>331.828.370</b>	<b>340.778.042</b>	<b>32.763.200</b>	<b>274.984.980</b>	<b>307.748.180</b>
<i>dont évaluation latente</i>	-2.649.801	-12.723.290	-15.373.091	497.665	-15.927.325	-15.429.660

Cette rubrique reprend les instruments financiers, qui, suivant leurs caractéristiques, intègrent des composantes de dérivés non directement liées et qui ne sont ainsi pas éligibles pour une évaluation à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable :

Emissions	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>169.491.843</b>	<b>340.778.042</b>
Emissions	179.822.476	84.787.254
Remboursements/rachats	-14.220.000	-118.553.917
Résultats réalisés	-	-46.466
Proratas d'intérêts	3.599.652	1.461.868
Evaluations latentes	2.208.058	-10.103
Différence de change	-123.987	-668.500
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>340.778.042</b>	<b>307.748.180</b>

**4.23 Emissions de titres**

Rubriques	31/12/2024			31/12/2025		
	=< 1 an	> 1 an	Total	=< 1 an	> 1 an	Total
Bons de caisse	9.492.263	-	9.492.263	7.403.276	-	7.403.276
Papier commercial	1.836.862.829	-	1.836.862.829	1.609.173.300	-	1.609.173.300
Medium Term Notes et autres émissions	31.031.906	615.015.446	646.047.352	71.451.804	1.734.007.015	1.805.458.819
<b>Total</b>	<b>1.877.386.998</b>	<b>615.015.446</b>	<b>2.492.402.444</b>	<b>1.688.028.380</b>	<b>1.734.007.015</b>	<b>3.422.035.395</b>
<i>dont évaluation latente (partie taux) pour les besoins de la couverture comptable</i>	-116.497	-36.778.012	-36.894.509	-802.324	-58.471.457	-59.273.781

Les émissions du type « Medium Term Notes » sont exclusivement listées à la bourse de Luxembourg.

Les bons de caisse ne sont plus commercialisés depuis 2015 et sont gérés en mode « run-off ».

Spuerkeess n'affiche plus d'émissions subordonnées.

Tableau décomposant la variation de la valeur comptable des « Medium Term Notes » :

Emissions	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1.117.957.335</b>	<b>646.047.352</b>
Emissions	213.989.251	1.205.112.500
Remboursements/rachats	-695.402.166	-34.839.620
Résultats réalisés	24.808	-
Proratas d'intérêts	-4.347.708	18.139.704
Evaluations latentes	13.710.209	-22.379.272
Différence de change	115.623	-6.621.845
<b>Situation au 31 décembre</b>	<b>646.047.352</b>	<b>1.805.458.819</b>

#### 4.24 Provisions

Cette rubrique regroupe deux grands types de provisions, à savoir les provisions à constituer en application de la norme IAS 37 ainsi que les provisions sur les engagements hors bilan du Groupe selon la norme IFRS 9.

Mouvements de l'exercice :

	Provisions			Total
	risques et charges	compte épargne temps	IFRS 9	
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>7.088.970</b>	<b>37.234.861</b>	<b>37.758.409</b>	<b>82.082.239</b>
Dotations	20.899.186	-	44.283.950	65.183.136
Reprises	-3.015.000	-	-17.828.605	-20.843.605
Utilisation	-3.625.764	-	-	-3.625.764
Ecart de change	-	-	1.121	1.121
Charge reprise sous frais du personnel	-	3.829.235	-	3.829.235
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>21.347.392</b>	<b>41.064.096</b>	<b>64.214.875</b>	<b>126.626.362</b>
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>21.347.392</b>	<b>41.064.096</b>	<b>64.214.875</b>	<b>126.626.362</b>
Dotations	2.140.512	-	41.015.168	43.155.680
Reprises	-679.413	-	-41.115.188	-41.794.600
Utilisation	-2.140.513	-	-469.955	-2.610.467
Ecart de change	-	-	-3.847	-3.847
Charge reprise sous frais du personnel	-	5.473.232	-	5.473.232
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>20.667.978</b>	<b>46.537.328</b>	<b>63.641.054</b>	<b>130.846.360</b>

Les provisions constituées en application de la norme IAS 37 sont les provisions pour risques et charges qui comprennent des provisions pour risques liés à des litiges et les provisions pour charges sur dépenses de personnel non couvertes par d'autres normes.

Détails des pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>16.655.251</b>	<b>8.724.794</b>	<b>12.378.364</b>	<b>37.758.409</b>
<b>Variations</b>	<b>-5.918.464</b>	<b>14.972.136</b>	<b>17.402.794</b>	<b>26.456.466</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	3.169.513	4.309.338	2.520.139	9.998.990
Diminution suite à remboursement	-3.461.421	-3.613.330	-5.488.261	-12.563.012
Changement lié au risque de crédit	-2.475.806	7.319.820	19.939.959	24.783.973
Autres changements	-3.151.861	6.956.298	430.957	4.235.394
Ecart de change	1.111	10	-	1.121
<b>Situation au 31 décembre 2024</b>	<b>10.736.787</b>	<b>23.696.930</b>	<b>29.781.158</b>	<b>64.214.875</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Transfert du stage 1	-313.647.872	274.436.767	39.211.105	-
Transfert du stage 2	138.379.747	-158.627.072	20.247.325	-
Transfert du stage 3	268.539	910.523	-1.179.062	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2024</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	6.227.957.805	1.120.013.741	128.045.818	7.476.017.364
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>10.736.787</b>	<b>23.696.930</b>	<b>29.781.158</b>	<b>64.214.875</b>
<b>Variations</b>	<b>-65.841</b>	<b>2.301.452</b>	<b>-2.809.433</b>	<b>-573.822</b>
Augmentation suite à acquisition ou origination	4.759.896	5.436.402	1.116.434	11.312.732
Diminution suite à remboursement	-2.416.904	-5.845.395	-6.687.111	-14.949.411
Changement lié au risque de crédit	-1.413.692	1.316.478	4.582.729	4.485.514
Autres changements	-991.281	1.393.967	-1.821.484	-1.418.797
Ecart de change	-3.860	-	-	-3.860
<b>Situation au 31 décembre 2025</b>	<b>10.670.946</b>	<b>25.998.382</b>	<b>26.971.726</b>	<b>63.641.054</b>
<b>Transferts de stage encours</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Transfert du stage 1	-168.667.586	167.161.467	1.506.119	-
Transfert du stage 2	194.247.198	-227.301.989	33.054.791	-
Transfert du stage 3	323.108	5.138.345	-5.461.453	-
<b>Encours hors dépréciation au 31 décembre 2025</b>	<b>Stage 1</b>	<b>Stage 2</b>	<b>Stage 3</b>	<b>Total</b>
Encours	6.390.161.091	996.340.612	123.232.767	7.509.734.469

Les « autres changements » dans les tableaux précédents reprennent les changements méthodologiques apportés au modèle de pertes de crédit attendues (cf. section 3.3.4).

#### 4.25 Autres passifs

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Suspens opérationnel	13.685.217	3.243.590
Créanciers privilégiés ou garantis	74.323.864	52.077.610
Dettes provenant de contrats de location	5.728.333	16.151.914
Autres	3.748.418	13.417.485
<b>Total</b>	<b>97.485.832</b>	<b>84.890.599</b>

#### 4.26 Provisions liées aux avantages du personnel – Plan de pension à prestations définies

Principales estimations utilisées dans la détermination des provisions liées aux avantages du personnel :

Variables	31/12/2024	31/12/2025
Taux d'actualisation pour les personnes actives	3,50%	4,10%
Taux d'actualisation pour les rentiers	3,30%	3,90%
Croissance des salaires ayants droit avant 1999 (y inclus indexation)	3,00%	3,00%
Croissance des salaires ayants droit après 1999 (y inclus indexation)	4,25%	4,25%
Croissance des rentes (y inclus indexation)	3,25%	3,25%
Rendement induit	3,38%	3,98%

Le rendement induit de 3,98% en 2025 correspond à la moyenne pondérée des taux d'actualisation pour les personnes actives et pour les rentiers tels que fixés à la fin de l'exercice 2025.

Dotation nette aux provisions liées aux avantages du personnel renseignée à la rubrique « frais du personnel » au compte de résultat :

Composants	31/12/2024	31/12/2025
Coût des services rendus	9.953.974	9.304.354
Coût financier	23.518.675	23.521.922
Rendement induit	-17.375.925	-20.051.103
<b>Total</b>	<b>16.096.724</b>	<b>12.775.173</b>

Engagements de pension :

	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des engagements</b>	<b>703.921.052</b>	<b>696.956.893</b>
Coût des services rendus	9.953.974	9.304.354
Coût financier	23.518.675	23.521.922
Prestations payées	-17.433.921	-18.430.464
Ecart actuariel	-23.002.887	-10.298.526
<b>Situation au 31 décembre des engagements</b>	<b>696.956.893</b>	<b>701.054.179</b>

En ce qui concerne les rentes des agents fonctionnaires, Spuerkeess ne comptabilise les paiements qu'au moment du remboursement à l'Etat qui, dans un premier temps, prend directement en charge le paiement des rentes de ces agents. Ainsi, les « prestations payées » de EUR 18.430.464 incluent les remboursements à l'Etat des rentes des fonctionnaires relatives à l'exercice 2025.

Ventilation de l'écart actuariel :

	2024	2025
Ecart actuariel résultant de changements d'hypothèses actuarielles		
- hypothèses financières	-6.559.869	-79.832.278
- hypothèses démographiques	-	-
Ecart actuariel résultant des ajustements liés à l'expérience	-16.443.018	69.533.752
<b>Total écart actuariel</b>	<b>-23.002.887</b>	<b>-10.298.526</b>

Analyse de sensibilité des engagements de pension :

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2024	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	68.635.699	-59.459.986
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-38.386.280	45.683.191
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-26.933.471	28.588.734
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	21.087.464	-20.905.740

Impact de la variation des hypothèses actuarielles sur l'engagement de pension au 31/12/2025	Diminution	Augmentation
Variation du taux moyen actuariel (-/+ 50 bps)	65.564.315	-57.091.411
Variation du taux de croissance des salaires (-/+ 50 bps)	-31.960.901	36.947.225
Variation du taux de croissance des rentes (-/+ 25 bps)	-26.051.541	27.612.173
Variation des tables de mortalités (-/+ 1 an)	19.379.430	-19.330.694

Analyse de l'échéancier des engagements de pension :

	31/12/2024	31/12/2025
<b>Duration moyenne de l'engagement de pension</b>	<b>18,80 années</b>	<b>17,87 années</b>
<b>Analyse des échéances des engagements à payer</b>	<b>696.956.892</b>	<b>701.054.179</b>
pensions de l'exercice non encore remboursées	9.076.908	9.100.483
engagements à payer jusqu'à 12 mois	18.116.136	19.571.559
engagements à payer entre 1 à 3 ans	38.194.719	41.650.176
engagements à payer entre 3 à 6 ans	61.356.552	66.334.194
engagements à payer entre 6 à 11 ans	104.722.832	110.835.025
engagements à payer entre 11 à 16 ans	98.884.576	101.757.978
engagements à payer au-delà de 16 ans	366.605.169	351.804.763

Actifs du plan de pension :

	2024	2025
<b>Situation au 1<sup>er</sup> janvier des actifs</b>	<b>520.066.675</b>	<b>594.116.185</b>
Prestations payées	-17.433.921	-18.430.464
Contribution	63.231.958	43.276.910
Rendement induit	17.375.925	20.051.103
Ecart d'évaluation	10.875.548	-17.686.476
<b>Situation au 31 décembre des actifs</b>	<b>594.116.185</b>	<b>621.327.258</b>

En 2025, Spuerkeess a réalisé une contribution annuelle de EUR 43.276.910 contre une contribution annuelle de EUR 63.231.958 lors de l'exercice précédent.

Investissements du plan de pension :

2024	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	50.022.610	140.750.767	97.785.471	288.558.848
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	257.443.393	257.443.393
Investissement en biens immobiliers	-	-	-	-
Autres actifs (essentiellement dépôts)	48.113.945	-	-	48.113.945
<b>Total</b>	<b>98.136.555</b>	<b>140.750.767</b>	<b>355.228.863</b>	<b>594.116.185</b>

2025	Etablissements de crédits	Secteur public	Corporate	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe	41.481.781	151.284.348	113.110.282	305.876.411
Valeurs mobilières à revenu variable	-	-	293.586.842	293.586.842
Investissement en biens immobiliers	-	-	-	-
Autres actifs (essentiellement dépôts)	21.864.005	-	-	21.864.005
<b>Total</b>	<b>63.345.786</b>	<b>151.284.348</b>	<b>406.697.124</b>	<b>621.327.258</b>

Engagements nets de pension :

	2023	2024	2025
Engagements de pension	703.921.052	696.956.893	701.054.179
Juste valeur des actifs du plan	-520.066.675	-594.116.185	-621.327.258
<b>Engagements non financés</b>	<b>183.854.377</b>	<b>102.840.708</b>	<b>79.726.921</b>

Stock des écarts actuariels :

<b>Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>	<b>339.158.325</b>
Variation nette 2024	-33.878.435
<b>Stock au 31 décembre 2024</b>	<b>305.279.890</b>
<b>Stock au 1<sup>er</sup> janvier 2025</b>	<b>305.279.890</b>
Variation nette 2025	7.387.950
<b>Stock au 31 décembre 2025</b>	<b>312.667.840</b>

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts différés et se chiffre pour l'exercice 2025 à EUR 238.034.030 et à EUR 232.409.584 pour l'exercice précédent.

Au titre de l'exercice 2026, la contribution totale de Spuerkeess aux provisions liées aux avantages du personnel est estimée à EUR 46.621.546.

**4.27 Plus- ou moins-value de cession de valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur**

Cette rubrique dans les autres éléments du résultat global des capitaux propres reprend les plus- ou moins-values réalisées sur des opérations d'instruments financiers réévalués à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-67	469
Parts dans les entreprises associées et dans les filiales	-124.152	-
Actifs non-courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenues en vue de la vente	6.530.979	-
<b>Total</b>	<b>6.406.760</b>	<b>469</b>

Le montant affiché dans les rubriques des capitaux propres est net d'impôts et se chiffre pour l'exercice 2025 à EUR 482 et à EUR 6.437.369 pour l'exercice précédent.

#### 4.28 Transactions avec les parties liées

Les parties liées de la maison mère du Groupe sont les sociétés mises en équivalence, les entités étatiques et les principaux dirigeants du Groupe.

L'ensemble des transactions conclues avec les parties liées sont réalisées à des conditions de marché.

##### 4.28.1 Relations entre la maison mère du groupe et les sociétés mises en équivalence

	31/12/2024	31/12/2025
Dépôts des entreprises associées	327.900.791	835.314.645
<b>Total</b>	<b>327.900.791</b>	<b>835.314.645</b>

	31/12/2024	31/12/2025
Prêts des entreprises associées	9.847.969	345.927.582
<b>Total</b>	<b>9.847.969</b>	<b>345.927.582</b>

Au 31 décembre 2025, le Groupe a entrepris une revue de sa méthodologie afin de répertorier les expositions avec les parties liées.

##### 4.28.2 Entités étatiques

La maison mère du Groupe, instituée par la loi du 21 février 1856 et régie par la loi organique du 24 mars 1989 telle qu'emendée, est un établissement public autonome, doté de la personnalité juridique. Elle est placée sous la haute surveillance du membre du Gouvernement ayant le département du Trésor dans ses attributions.

Par ce fait, l'Etat luxembourgeois exerce un contrôle sur le Groupe et le Groupe doit dès lors se conformer aux dispositions de la norme IAS 24.

Ainsi, le Groupe publie les informations suivantes concernant ses relations commerciales avec l'Etat ainsi qu'avec les autres entités étatiques tout en appliquant les dispositions du paragraphe 25 de la norme IAS 24 :

<b>ACTIF du Bilan</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Prêts et avances au coût amorti	1.064.092.329	1.733.850.236
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	536.085.337	423.963.082
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	21.975.034	22.342.329
<b>TOTAL à l'ACTIF</b>	<b>1.622.152.700</b>	<b>2.180.155.647</b>

<b>PASSIF du Bilan</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Dépôts évalués au coût amorti	6.467.162.750	5.731.196.783
Autres	622.141	1.549.190
<b>TOTAL au PASSIF</b>	<b>6.467.784.891</b>	<b>5.732.745.973</b>

Le périmètre « Etat et autres entités étatiques » comprend les différentes entités dépendant directement ou indirectement du budget de l'Etat.

#### 4.28.3 Rémunération des organes de direction et d'administration

Les rémunérations allouées au titre des fonctions exercées au sein de la maison mère du Groupe se ventilent de la façon suivante :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Organe d'administration (9 membres) et commissaire de surveillance	525.585	588.000
Organe de direction (5 directeurs)	1.397.517	1.287.563
<b>Total</b>	<b>1.923.102</b>	<b>1.875.563</b>

#### 4.28.4 Avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe

Les avances et crédits accordés aux membres des organes d'administration et de direction du Groupe se présentent comme suit :

	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Organe d'administration (9 membres) et commissaire de surveillance	3.300.873	3.191.913
Organe de direction (5 directeurs)	1.304.101	1.033.202
<b>Total</b>	<b>4.604.974</b>	<b>4.225.115</b>

#### 4.29 Honoraires du réviseur d'entreprises agréé

	2024	2025
Contrôle légal des comptes annuels statutaires et consolidés	756.779	867.625
Autres services d'assurance	218.818	347.489
Autres	209.938	105.507
<b>Total</b>	<b>1.185.535</b>	<b>1.320.621</b>

Les montants repris dans la rubrique ci-dessus sont des montants hors TVA.

#### 4.30 Contributions et frais directs en rapport avec les instruments et mécanismes mis en place par l'Union Bancaire Européenne

Rubriques	2024	2025
Frais de supervision Banque centrale européenne <sup>(1)</sup>	2.170.860	2.140.512
Frais de supervision CSSF	794.477	770.176
Frais Conseil de Résolution Unique	1.248.719	1.234.672
<b>Total</b>	<b>4.214.056</b>	<b>4.145.360</b>
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	10.030.662	12.284.986
Contribution Fonds de Resolution Luxembourg	-	-
<b>Total</b>	<b>10.030.662</b>	<b>12.284.986</b>

(1) La maison mère du Groupe a payé la facture relative à l'année 2024 en 2025.

#### 4.31 Eléments de hors-bilan

##### Nature des garanties émises

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Garanties d'achèvement	238.928.271	203.519.485
Lettres de crédit	105.576.351	93.688.783
Contre-garanties	538.964.666	540.119.410
Autres	48.443.928	92.447.047
<b>Total</b>	<b>931.913.216</b>	<b>929.774.725</b>

##### Engagements

Rubriques	31/12/2024	31/12/2025
Montants à libérer sur titres, participations et parts dans des entreprises liées	12.587.939	12.555.519
Crédits confirmés non utilisés	6.511.537.044	6.567.404.226
<i>Financements</i>	<i>3.439.557.770</i>	<i>3.264.551.432</i>
<i>Comptes courants</i>	<i>2.677.167.082</i>	<i>2.840.750.254</i>
<i>Contrats « Money market »</i>	<i>-</i>	<i>150.000.000</i>
<i>Autres</i>	<i>394.812.192</i>	<i>312.102.539</i>
<b>Total</b>	<b>6.524.124.983</b>	<b>6.579.959.745</b>

Un montant de EUR 63.641.054 lié au calcul des pertes de crédit attendues est enregistré à la rubrique « Provisions » au titre de l'exercice 2025, contre EUR 64.214.875 pour l'exercice précédent.

##### Gestion d'actifs de tiers

Le Groupe assure au profit de tiers des services de gestion et de représentation, notamment la gestion de fortune, la conservation et l'administration de valeurs mobilières, la location de coffres, la représentation fiduciaire et des fonctions d'agent.

## 5 NOTES AU COMPTE DE RESULTAT <sup>5</sup> (en euros)

### 5.1 Résultat d'intérêts

<b>Intérêts perçus et produits assimilés</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	238.498.090	316.432.958
Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	6.861.060	5.306.228
Actifs financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	192.114	191.100
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	311.139.864	375.787.266
Prêts et avances évaluées au coût amorti	1.236.257.843	1.060.180.312
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	1.269.973.907	847.622.026
Autres actifs	10.928.471	8.828.761
Intérêts perçus sur instruments du passif	223.168	167.935
<b>Total</b>	<b>3.074.074.517</b>	<b>2.614.516.585</b>
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>2.980.294.690</i>	<i>2.547.350.601</i>
<b>Intérêts payés et charges assimilées</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-151.094.872	-202.837.321
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-8.422.922	-8.747.709
Passifs évalués au coût amorti - Dépôts	-1.031.395.800	-605.415.991
Passifs évalués au coût amorti - Dettes représentées par un titre	-119.481.975	-120.286.417
Dérivés - Comptabilité de couverture, risque de taux d'intérêt	-911.265.383	-740.206.752
Autres passifs	-83.607	-51.036
Intérêts payés sur instruments de l'actif	-1.606.837	-69.526
<b>Total</b>	<b>-2.223.351.396</b>	<b>-1.677.614.752</b>
<i>dont intérêts calculés sur base du taux d'intérêt effectif</i>	<i>-1.797.671.166</i>	<i>-1.453.683.208</i>
<b>Résultat d'intérêts</b>	<b>850.723.121</b>	<b>936.901.833</b>
Total des intérêts perçus et produits assimilés qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	1.558.549.346	1.444.964.273
Total des intérêts payés et charges assimilées qui ne sont pas comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-1.152.568.219	-725.822.970

<sup>5</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis

## 5.2 Revenu de valeurs mobilières

Rubriques	2024	2025
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	45.296.705	40.229.229
<b>Revenus de valeurs mobilières</b>	<b>45.296.705</b>	<b>40.229.229</b>

## 5.3 Commissions

Rubriques	2024	2025
Activités de crédit	58.013.675	65.955.572
Fonction de gestion	75.953.612	87.908.701
Activités liées aux fonds d'investissement	53.422.716	57.927.661
Comptes à vue et activités annexes	46.118.510	50.019.741
Primes d'assurances	2.614.764	2.900.545
Autres (*)	8.078.907	7.336.892
<b>Total commissions perçues</b>	<b>244.202.184</b>	<b>272.049.112</b>
Activités de crédit	-5.066.627	-5.234.846
Fonction de gestion	-13.583.795	-18.239.584
Activités liées aux fonds d'investissement	-4.530.959	-3.429.992
Comptes à vue et activités annexes	-9.932.453	-10.626.489
Autres (*)	-4.401.436	-7.346.287
<b>Total commissions payées</b>	<b>-37.515.270</b>	<b>-44.877.198</b>
<b>Total commissions</b>	<b>206.686.914</b>	<b>227.171.914</b>

(\*) principalement constitués de commissions sur instruments financiers dérivés.

## 5.4 Résultat réalisé sur instruments financiers non renseignés à la juste valeur au compte de résultat

Rubriques	2024	2025
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-491.859	91.237
Prêts et avances évalués au coût amorti	-33.757	-41.289
Passifs financiers évalués au coût amorti	24.808	-
<b>Total</b>	<b>-500.808</b>	<b>49.948</b>

## 5.5 Résultat sur instruments financiers détenus à des fins de transaction

Rubriques	2024	2025
Instruments de capital et instruments financiers dérivés associés	-276	-1.086
Instruments de change et instruments financiers dérivés associés	-4.228.560	3.802.081
Instruments de taux d'intérêt et instruments financiers dérivés associés	9.748.000	-12.447.031
<b>Total</b>	<b>5.519.164</b>	<b>-8.646.036</b>

## 5.6 Résultat sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2024	2025
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	-2.208.058	-2.655.416
<b>Total</b>	<b>-2.208.058</b>	<b>-2.655.416</b>

## 5.7 Résultat sur instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat

Rubriques	2024	2025
Valeurs mobilières à revenu fixe	4.871.021	1.127.141
Parts d'OPC	10.863.307	-605.617
Prêts et avances	396.853	557.361
<b>Total</b>	<b>16.131.181</b>	<b>1.078.885</b>

## 5.8 Résultat sur opérations de couverture

Rubriques	2024	2025
<b>Couverture de juste valeur</b>		
Titres de dette à l'actif couverts par des instruments financiers dérivés	4.137.240	-5.538.069
Emissions au passif couvertes par des instruments financiers dérivés	33.017	134.828
Prêts couverts par des instruments financiers dérivés	2.683.732	-3.582.528
Dépôts couverts par des instruments financiers dérivés	-117.264	96.619
<b>Total</b>	<b>6.736.725</b>	<b>-8.889.150</b>
Résultat d'évaluation sur les instruments couverts	328.473.524	-298.025.614
Résultat d'évaluation sur les instruments de couverture	-321.736.799	289.136.464
<b>Total</b>	<b>6.736.725</b>	<b>-8.889.150</b>

Les opérations de couverture des risques de marché sont hautement efficaces. Les prêts couverts par des instruments financiers dérivés le sont sous forme d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture, conformément à la norme IAS 39.

L'information sur le taux d'efficience est reprise sous la note 4.12.

## 5.9 Résultat de change

Rubriques	2024	2025
Résultat de change	22.121.071	20.480.860
<b>Total</b>	<b>22.121.071</b>	<b>20.480.860</b>

## 5.10 Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers

Rubriques	2024	2025
Résultat réalisé sur décomptabilisation d'actifs non-financiers	2.955.908	540.138
<b>Total</b>	<b>2.955.908</b>	<b>540.138</b>

## 5.11 Autres résultats nets d'exploitation

Rubriques	2024	2025
Autres produits d'exploitation	21.692.103	36.389.716
Autres charges d'exploitation	-11.658.762	-29.078.914
<b>Autres résultats nets d'exploitation</b>	<b>10.033.341</b>	<b>7.310.802</b>

Les postes « Autres produits et charges d'exploitation » comprennent principalement :

- les évaluations de métaux précieux,
- les loyers des immeubles donnés en location et diverses avances des locataires,
- les remboursements de TVA suite aux décomptes d'exercices antérieurs,
- une sanction administrative de la part de la CSSF d'un montant de EUR 4.968.780 pour non-respect d'obligations professionnelles en matière de suivi des transactions dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme,
- les rentrées sur créances amorties.

Les rentrées sur créances amorties s'élèvent à EUR 1.848 pour l'année 2025 et à EUR 9.612 pour l'année 2024.

## 5.12 Frais de personnel

Rubriques	2024	2025
Rémunérations	242.000.860	265.276.451
Charges sociales	9.093.706	9.398.242
Pensions et dépenses similaires	18.497.770	19.554.555
Dotation aux provisions liées aux avantages du personnel	16.096.724	12.775.173
Autres frais de personnel	6.191.385	6.449.099
<b>Total</b>	<b>291.880.445</b>	<b>313.453.520</b>

### 5.13 Autres frais généraux administratifs

Rubriques	2024	2025
Frais en relation avec les immeubles et le mobilier	17.165.175	16.854.874
Loyers et maintenance des applications informatiques	40.788.733	46.950.574
Dépenses opérationnelles liées à l'activité bancaire	53.784.027	77.136.449
Autres	12.910.946	12.816.689
<b>Total</b>	<b>124.648.881</b>	<b>153.758.586</b>

### 5.14 Contributions en espèces aux fonds de résolution et aux systèmes de garantie des dépôts

Rubriques	2024	2025
Contribution Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg	10.030.662	12.284.986
Contribution Fonds de Résolution Luxembourg	-	-
<b>Total</b>	<b>10.030.662</b>	<b>12.284.986</b>

### 5.15 Corrections de valeur sur immobilisations corporelles

#### - Dotations aux amortissements

Rubriques	2024	2025
Dotations aux amortissements - constructions	11.466.982	11.691.487
Dotations aux amortissements - matériel et mobilier	10.154.590	11.465.122
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation d'actifs en relation avec des contrats de location	3.126.485	4.442.844
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles</b>	<b>24.748.057</b>	<b>27.599.453</b>

#### - Dépréciations

En 2025 et en 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations corporelles selon la norme IAS 36.

### 5.16 Corrections de valeur sur immeubles de placement

#### - Dotations aux amortissements

Rubriques	2024	2025
Dotations aux amortissements	888.823	865.038
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles de placement</b>	<b>888.823</b>	<b>865.038</b>

- **Dépréciations**

En 2025 et 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immeubles de placement selon la norme IAS 36.

**5.17 Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles**

- **Dotations aux amortissements**

Rubriques	2024	2025
Dotations aux amortissements	28.867.238	36.027.954
<b>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles</b>	<b>28.867.238</b>	<b>36.027.954</b>

- **Dépréciations**

En 2025 et 2024, le Groupe n'a pas comptabilisé de corrections de valeur pour dépréciations sur immobilisations incorporelles selon la norme IAS 36.

**5.18 Corrections de valeur nettes sur risques de crédit**

	2024			2025		
	Dotations	Reprises	Total	Dotations	Reprises	Total
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	-9.043.152	3.339.650	-5.703.502	-7.054.711	2.216.231	-4.838.480
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	-	15.601	15.601	-	10.442	10.442
Prêts et avances	-268.131.925	109.434.659	-158.697.266	-229.511.090	190.299.254	-39.211.836
<b>Total</b>	<b>-277.175.077</b>	<b>112.789.910</b>	<b>-164.385.167</b>	<b>-236.565.801</b>	<b>192.525.927</b>	<b>-44.039.874</b>

	2024	2025
<b>Intérêts sur actifs financiers dépréciés en stage 3</b>		
Intérêts sur valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti dépréciées	26.269	-
Intérêts sur prêts et avances dépréciés	40.486.734	33.392.764
<b>Total</b>	<b>40.513.003</b>	<b>33.392.764</b>

**5.19 Provisions**

Rubriques	2024	2025
Dotations aux provisions	-71.592.953	-43.155.680
Reprises de provisions	27.253.385	41.794.601
<b>Total</b>	<b>-44.339.568</b>	<b>-1.361.079</b>

## 5.20 Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence

Entreprises mises en équivalence	2024	2025
Société Nationale de Circulation Automobile S.à r. l.	768.665	740.758
i-Hub S.A.	-1.132.075	-893.858
Luxair S.A.	36.433.427	29.850.479
Société de la Bourse de Luxembourg S.A.	1.692.925	1.265.913
Luxconstellation S.A.	46.823	68.553
Europay Luxembourg S.C.	-7.995	-9.778
LuxHub S.A.	-151.049	330.685
Lalux Group S.A.	26.931.799	56.384.380
Visalux S.C.	5.054.984	7.713.668
Prolog Luxembourg S.A.	-50.398	-379.930
<b>Total</b>	<b>69.587.106</b>	<b>95.070.870</b>

La contribution importante du Groupe Luxair S.A. s'explique essentiellement par la prise en considération dans le périmètre de consolidation de Cargolux S.A. à hauteur de 35,1%.

## 5.21 Charge d'impôt

Rubriques	2024	2025
Impôt sur le résultat provenant des activités ordinaires	-104.973.307	-134.349.446
Impôt différé	3.966.310	1.915.203
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>-101.006.997</b>	<b>-132.434.243</b>

Le taux nominal d'imposition applicable au Luxembourg était de 23,87% au 31 décembre 2025 et de 24,94% au 31 décembre 2024. Le taux d'imposition effectif du Groupe était de respectivement 18,4% en 2025 et de 18,6% une année plus tôt, vu la divergence entre la base fiscale luxembourgeoise et la base comptable des comptes annuels en vigueur au Luxembourg.

La différence entre ces deux taux peut s'analyser comme suit :

	2024	2025
Résultat avant impôts	543.293.529	719.253.387
Taux de taxation	24,94%	23,87%
Impôt théorique au taux normal	135.497.406	171.685.783
Impact fiscal des dépenses non déductibles	131.081	140.356
Impact fiscal des revenus non imposables	-10.599.050	-9.134.202
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-17.355.024	-22.693.417
Bonifications d'impôts et abattements	-7.243.696	-6.840.221
Changement de taux d'impôt différé	-3.233.400	-
Intérêts minoritaires	-26.339	3.830
Autres	3.836.018	-727.886
<b>Impôt sur le résultat de l'exercice</b>	<b>101.006.997</b>	<b>132.434.243</b>

L'impact fiscal des revenus non imposables provient en grande partie de l'encaissement de dividendes en provenance de participations stratégiques que le Groupe détient dans des sociétés résidentes, pleinement imposables, qui lui permettent d'appliquer le principe des sociétés mère et filiales suivant l'article 166 LIR (Loi de l'impôt sur le revenu) afin d'éviter une double imposition économique de ces revenus. Abstraction faite de ces revenus non imposables dans le chef du Groupe, le taux d'imposition effectif du Groupe se situerait à 19,7% en 2025, contre 20,5% en 2024. Pour les exercices 2024 et 2025, la maison mère du Groupe a fait usage des options prévues par la LIR en matière d'abattements pour investissement mobilier.

L'imposition ne se fait pas globalement au niveau du Groupe, mais individuellement par société composant le Groupe.

## **5.22 Rendement des actifs**

Le Groupe affiche, conformément à l'article 38-4 de la Loi sur le Secteur Financier, un rendement des actifs de 0,98% pour l'exercice 2024 contre 0,78% pour l'exercice précédent.

## 6 GESTION DES RISQUES<sup>6</sup>

### 6.1 Politique de gestion des risques

#### 6.1.1 Définition de l'appétit pour le risque

La maison mère du Groupe a pour mission de contribuer au développement de l'économie luxembourgeoise tout en veillant à générer une rentabilité suffisante pour renforcer sa solidité financière.

La maison mère du Groupe adopte un profil de risque défensif qui est défini dans le « Risk Appetite Framework » (RAF) et dans un ensemble de limites qui sont destinées à gérer et à contrôler les différents risques auxquels la maison mère du Groupe est ou pourrait être exposée. Ces limites sont reprises dans le « Limit Handbook » de la maison mère du Groupe.

L'appétit au risque est défini comme le niveau de risque que la maison mère du Groupe est prête et capable de supporter dans la poursuite de ses objectifs stratégiques. Les niveaux des risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée sont mesurés au travers d'un ensemble d'indicateurs stratégiques, de métriques opérationnelles et d'indicateurs macroéconomiques. L'appétit au risque est exprimé à travers les niveaux de surveillance fixés par la maison mère du Groupe pour ces indicateurs.

Le RAF permet aussi au Conseil d'administration et au Comité de direction d'avoir un suivi régulier et détaillé sur la situation globale des risques de la maison mère du Groupe.

#### 6.1.2 Culture du risque

Le personnel de la maison mère du Groupe participe activement à la détection, la déclaration et au contrôle des risques auxquels cette dernière est ou pourrait être exposée. La maison mère du Groupe adopte ainsi une attitude positive à l'égard de la gestion des risques et du contrôle interne.

Les trois fonctions de contrôle interne ont développé une charte de contrôle interne qui a pour objectif de :

- fixer les principes ainsi que les dispositions nécessaires au bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe ;

---

<sup>6</sup> D'éventuelles différences mineures entre les chiffres présentés dans les notes aux comptes annuels et ceux des différents états représentent uniquement des différences d'arrondis.

- fixer les règles en matière d'organisation, de responsabilités et de périmètre d'intervention des acteurs du contrôle interne et de leur coordination.

Cette charte ainsi que les politiques décrivant comment la maison mère du Groupe gère les différents types de risques sont mises à disposition de son personnel via un portail dédié.

Dans le cadre des sessions d'information, le Comité de direction et les autres organes de direction veillent à la promotion d'une saine culture du risque et à la promotion des valeurs de la maison mère du Groupe (« tone from the top »).

La grille de rémunération des agents de la maison mère du Groupe n'incite pas à la prise de risque.

### **6.1.3 Politique des fonds propres**

La politique des fonds propres de la maison mère du Groupe se décline à partir des missions définies dans sa loi organique, dont celle du financement de l'économie luxembourgeoise afin d'en soutenir le développement. La maison mère du Groupe a pour objectif de garder un levier modéré qui se traduit par un ratio de solvabilité cible élevé

## **6.2 Gouvernance de la gestion des risques**

### **6.2.1 Rôle du Conseil d'administration**

En application de la loi organique de 1989 telle qu'amendée et des obligations légales ou résultant des réglementations en vigueur au niveau national ou européen, « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction ». Le Conseil considère à cet égard la liquidité et la solvabilité de la maison mère du Groupe ainsi que la soutenabilité à moyen et long terme du modèle d'affaires de cette dernière.

Dans ce contexte, le Conseil définit la stratégie globale de la maison mère du Groupe, sur base de propositions du Comité de direction, et il en supervise la mise en œuvre des objectifs y afférents, ainsi que la structure administrative, fonctionnelle et de gestion des risques qui découle de la mise en œuvre de la stratégie. Les processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAP) et « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP) sont intégrés dans ces missions de surveillance afin d'apprécier la stratégie et l'évolution de la marche des affaires quant aux impacts sur la liquidité et la solvabilité de la maison mère du Groupe.

Pour les différents risques identifiés selon la cartographie des risques de la maison mère du Groupe, les matérialités et les probabilités d'occurrence sont appréciées et un cadre de surveillance est défini pour la maîtrise des risques ainsi identifiés.

### **6.2.2 Rôle du Comité des risques**

Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration (le Conseil) dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il apporte son soutien dans les domaines spécifiques touchant aux multiples aspects de risques encourus par la maison mère du Groupe, inhérents à l'exécution de son modèle d'entreprise, à ses objectifs stratégiques, aux changements légaux, réglementaires, technologiques et de l'environnement social, commercial et concurrentiel dans lequel la maison mère du Groupe agit. Il se compose de 4 membres du Conseil d'administration.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité des risques.

### **6.2.3 Rôle du Comité d'audit et de compliance**

Le Comité d'audit et de compliance conseille le Conseil d'administration dans sa fonction de surveillance et prépare ainsi les décisions à adopter par le Conseil. Il assiste plus particulièrement le Conseil dans les domaines de l'information financière, de la conformité réglementaire, du contrôle interne, y compris l'audit interne, ainsi que du contrôle exercé par le réviseur d'entreprises agréé.

Le Comité d'audit et de compliance facilite ainsi la mise en œuvre d'un cadre sain de gouvernance interne.

Le Comité d'audit et de compliance est composé de 5 membres du Conseil d'administration, dont une majorité de membres qualifiés « d'indépendants » au sens de la législation et réglementation applicables.

Le Directeur Général, le Directeur Général adjoint, le « Chief Risk Officer », le « Chief Compliance Officer » et le « Chief Internal Auditor » sont invités à toutes les réunions du Comité d'audit et de compliance. Le cabinet d'audit en charge du contrôle légal des comptes de la maison mère du Groupe peut être invité, sur demande du Comité d'audit et de compliance, aux réunions dudit Comité.

#### **6.2.4 Rôle du Comité de nomination et de rémunération**

Le Comité de nomination et de rémunération est composé de 5 membres du Conseil d'administration, majoritairement indépendants au sens de la législation et réglementation applicables. Pour les domaines spécifiques se rapportant à des aspects de rémunération du personnel de Spuerkeess, ce comité siège ès qualité de Comité de rémunération et est rejoint, comme membres de ce Comité de rémunération, par les deux membres du Conseil d'administration représentant le personnel de Spuerkeess.

#### **6.2.5 Rôle du Comité de lutte contre la criminalité financière**

Le Comité de lutte contre la criminalité financière (« Financial Crime Committee » (FCC)) se concentre sur la supervision du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (BC/FT) de la Banque ainsi que sur les contrôles actuellement mis en œuvre dans ce cadre. Le Comité FCC est composé de six membres, dont les présidents du Conseil d'administration, du Comité des risques et du Comité d'audit et de compliance.

#### **6.2.6 Rôle du Comité de stratégie technologique et d'innovation**

La mission principale du Comité de stratégie technologique et d'innovation (« Technological Strategy and Innovation Committee » (STI)) est d'assister et de soutenir le Conseil d'administration sur les sujets liés à l'innovation technologique dans les processus bancaires ainsi qu'à la mutualisation des activités bancaires. Le Comité STI est composé de quatre membres.

#### **6.2.7 Rôle du Comité de direction**

En application de la loi organique de 1989 telle qu'amendée et dans le respect de la politique générale et de la stratégie économique globale de la maison mère du Groupe définies par le Conseil d'administration sur proposition du Comité, tous les actes, tant d'administration que de disposition, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de la maison mère du Groupe sont de la compétence du Comité de direction.

Le Comité de direction est responsable de la gestion efficace, saine et prudente des activités et des risques qui leur sont inhérents. Cette gestion s'exerce dans le respect des stratégies et principes directeurs fixés par le Conseil d'administration et la législation et réglementation européenne et nationale applicables. Le Comité de direction formule ainsi des propositions à l'attention du Conseil

d'administration pour permettre à ce dernier de définir la stratégie globale en matière de risque, y compris l'appétit pour le risque de la maison mère du Groupe et son cadre de gestion des risques.

En 2022, la maison mère du Groupe a mis en place la « Direction élargie » (Extended Management), composé des membres du Comité de direction et de 11 chefs de départements. Il s'agit d'une instance de délibération transversale et de mise au point d'avis ou de propositions dans le suivi structuré de la maison mère du Groupe, dans la stratégie et l'organisation globale et qui requièrent une bonne concertation transversale dans la mise au point et dans l'exécution de ces sujets.

## 6.2.8 Rôle des fonctions de contrôle interne

### 6.2.8.1 Rôle du département « Risk Management »

D'un point de vue organisationnel, la fonction de contrôle des risques est déléguée au département « Risk Management » (DRM). Cette fonction est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la maison mère du Groupe. Ainsi le département « Risk Management » fait partie de la deuxième ligne de défense. Le département DRM rapporte au « Chief Risk Officer » qui est un membre du Comité de direction et possède également un lien de reporting envers le Conseil d'administration. A cet effet, il peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration.

La maison mère du Groupe dispose d'un ensemble de comités de suivi des risques regroupant les responsables de différents services au niveau opérationnel.

Le département « Risk Management » exerce sa mission dans sa fonction de supervision et en réalisation notamment les tâches suivantes :

Au niveau du service « Enterprise Risk Management » (ERM) :

- définition et mise à jour du « Risk Appetite Framework » ;
- développements de modèles internes utilisés pour la gestion des risques ;
- coordination des travaux liés au plan de redressement et au plan de résolution.

Au niveau du service « Financial Risk Management » (FRM) :

- surveillance de l'évolution de la qualité du risque de crédit de l'ensemble des portefeuilles de la maison mère du Groupe ;
- suivi des autres risques financiers tels que le risque de taux et le risque de liquidité ;
- projection d'indicateurs de risques et réalisation de stress-tests.

Au niveau du service « Non-Financial Risk Management » (NRM) :

- validation indépendante des modèles internes et supervision du risque de modèle de manière générale ;
- deuxième ligne de défense pour la qualité des données et du reporting (fonction de validation telle que prévue dans le standard BCBS 239) ;
- suivi et analyse des incidents opérationnels ;
- suivi et analyse des risques et incidents informatiques ;

- suivi du « Cyber Protection Plan » mis en œuvre par la première ligne de défense ;
- pilotage de la sécurité informatique de la maison mère du Groupe.

Sujets transversaux :

- identification et évaluation des risques auxquels la maison mère du Groupe est ou pourrait être exposée ;
- rédaction d'avis pour les nouveaux produits et d'autres changements stratégiques afin de supporter les organes de direction dans la prise de décision ;
- implémentation et utilisation des processus ICAAP et ILAAP ;
- revue du dispositif de contrôle mis en place par les premières lignes de défense et le cas échéant réalisation de contrôles de deuxième ligne de défense ;
- définition et mise à jour des politiques et standards en matière de gestion des risques.

#### 6.2.8.2 Rôle du département « Compliance »

Le risque de « Compliance », appelé aussi risque de non-conformité, désigne de manière générale le risque de préjudices découlant du fait que les activités ne sont pas exercées conformément aux normes et réglementations en vigueur.

Le département « Compliance » constitue, avec le département « Risk Management », la deuxième ligne de défense. Il est rattaché au Comité de direction. Il existe également un lien de reporting direct entre le « Chief Compliance Officer » (CCO) et le Conseil d'administration. C'est dans ce cadre que le CCO peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques et au Président du Conseil d'administration. La fonction « Compliance » est indépendante de toute activité commerciale et opérationnelle au sein de la maison mère du Groupe.

Les domaines et responsabilités du département « Compliance » sont principalement :

- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ;
- la prévention en matière d'abus de marché et l'intégrité des marchés d'instruments financiers ;
- la protection des intérêts des clients et des investisseurs ;
- l'application de la réglementation relative à la protection des données personnelles ;
- la prévention et la gestion des conflits d'intérêts ;
- l'identification et le suivi des normes auxquelles la maison mère du Groupe est soumise dans le cadre de ses activités ;
- le suivi des fraudes internes et externes.

Outre le département Compliance, la fonction « Compliance » est également constituée du Comité Compliance, du Comité FCC (lutte contre la criminalité financière) et du Comité d'acceptation. Le Comité Compliance est responsable des questions de compliance transverses, alors que le Comité FCC est dédié aux projets et thématiques relevant de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Comité d'acceptation est quant à lui responsable de certaines entrées et clôtures de relations d'affaires.

#### 6.2.8.3 Rôle du département « Audit interne »

Le département « Audit Interne » est chargé de l'évaluation périodique du bon fonctionnement et du caractère adéquat du dispositif de contrôle interne de la maison mère du Groupe.

Le département « Audit interne » constitue la troisième ligne de défense et le « Chief Internal Auditor » est responsable vis-à-vis du Comité de direction et vis-à-vis du Conseil d'administration de l'exécution de son mandat. Le « Chief Internal Auditor » a de ce fait également un lien de reporting envers le Conseil d'administration et peut s'adresser directement et de sa propre initiative au Président du Comité d'audit et de compliance, au Président du Comité des risques, au Président du Conseil d'administration et même aux superviseurs de la maison mère du Groupe.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- préserver le patrimoine de la maison mère du Groupe;
- promouvoir l'efficacité et l'efficience des ressources mises en œuvre afin d'assurer la qualité des services ;
- assurer la protection, l'intégrité, la fiabilité et la diffusion rapide des informations opérationnelles et financières ;
- assurer l'application correcte des procédures internes, des instructions, des lois et réglementations luxembourgeoises, ainsi que des exigences prudentielles du régulateur ;
- assurer le respect des objectifs fixés par les organes décisionnels de la maison mère du Groupe;
- veiller à l'adéquation de la séparation des tâches et de l'exécution des opérations ;
- veiller au respect des procédures régissant l'adéquation des fonds propres et des réserves internes de liquidité ;
- garantir l'adéquation de la gestion des risques ;
- veiller au fonctionnement et à l'efficacité des fonctions de compliance et de contrôle des risques.

Les missions d'audit sont réalisées sur base d'un plan d'audit pluriannuel établi par les responsables du département « Audit Interne » et approuvé par le Comité d'audit et de compliance et le Conseil d'administration.

Le « Chief Internal Auditor » (C.I.A.) garantit l'application des normes internationales de l'Institute of Internal Auditors et le respect des exigences réglementaires par le département « Audit Interne ».

### **6.3 Principaux risques auxquels la maison mère du Groupe est exposée**

#### **6.3.1 Risque de crédit**

##### **6.3.1.1 Définition**

Le risque de crédit représente le risque de perte financière sur créances pour la maison mère du Groupe suite à l'incapacité d'un débiteur d'honorer ses obligations contractuelles.

Ce risque concerne essentiellement les activités de prêt et crédit ainsi que les activités d'investissement en instruments financiers de dettes sur les marchés des capitaux.

##### **6.3.1.2 Gestion du risque de crédit**

Les principales instances décisionnelles de la maison mère du Groupe en matière de risque de crédit sont les suivantes : le Conseil d'administration (CA), le Comité de direction (CD) et le Comité des risques (CR). Leurs fonctions sont décrites succinctement ci-dessous.

Le Conseil d'administration définit les objectifs stratégiques et l'appétit au risque en matière d'octroi de crédit. De plus, il approuve la politique de gestion du risque de crédit et ses évolutions ainsi que les limites stratégiques en matière de risque de crédit. Il est également informé périodiquement du consommé des limites, de certains indicateurs du risque de crédit et des perspectives du marché de l'immobilier.

Le Comité des risques avise les documents soumis pour approbation au Conseil d'administration.

Le Comité de direction valide les objectifs stratégiques et l'appétit au risque en matière d'octroi de crédit, la politique de gestion du risque de crédit et ses évolutions ainsi que les limites stratégiques et opérationnelles en matière de risque de crédit. Il valide également les critères d'octroi de crédit, les provisions, certaines demandes de financement, la stratégie et la performance sectorielle etc. Il est également informé périodiquement de l'état de certains indicateurs du risque de crédit et des perspectives du marché de l'immobilier. Le Comité de direction délègue tout ou une partie de ses pouvoirs décisionnels à ses entités subordonnées via des chartes en vigueur, et ce, en fonction de critères de risque.

Les rôles et responsabilités concernant la gestion du risque de crédit sont articulés autour de trois lignes de défense. Cette approche assure une gestion saine du risque de crédit tout en identifiant les interactions entre chaque acteur au sein et entre les trois lignes de défense. Leurs rôles respectifs sont présentés succinctement ci-dessous :

La première ligne de défense (« 1<sup>st</sup> Line of Defence » ou « 1LoD ») est constituée par les « unités opérationnelles qui prennent ou acquièrent des risques, qui assument la responsabilité pour leur gestion et qui contrôlent de manière permanente le respect des politiques, procédures et limites qui leur sont imposées ».

En matière de crédit, outre les unités commerciales ou de marché à l'initiative de la prise de risque, la « 1LoD » est constituée d'un département en charge de la gestion du risque de crédit (département « Loan & Credit Management ») qui est notamment en charge des processus d'analyse et d'octroi (selon les chartes en vigueur) ; de l'évaluation et de la réévaluation des biens mobiliers et immobiliers ; du suivi du risque de crédit et de la coordination de la prévention et du traitement des « non performing exposure ».

La deuxième ligne de défense (« 2LoD »), constituée des départements « Risk Management » et « Compliance », s'assure que les unités opérationnelles anticipent, détectent, évaluent, mesurent, suivent, gèrent et déclarent dûment les risques de crédit auxquels Spuerkeess est ou pourrait être exposée. La mission de la « 2LoD » s'articule autour de 4 axes principaux (non-exhaustif) :

- Définition du cadre de la gestion du risque de crédit à travers la présente Politique, des standards et des procédures spécifiques notamment ;
- Challenge de la « 1LoD » dans le cadre de la définition de l'appétit pour le risque, de certaines décisions de crédit individuelles, du suivi du portefeuille et des sous-portefeuille et pour l'approbation de nouveaux produits. Cela s'inscrit notamment dans sa mission de conseil des organes de direction ;
- Supervision de l'évolution du risque de crédit porté par la Banque, ainsi que de la robustesse et du respect, par la « 1LoD », du cadre de gestion du risque de crédit en vigueur, à travers des évaluations ou contrôles du dispositif mis en place (en ce compris les contrôles), en lien avec son plan de contrôle ;
- Accompagnement et conseil des différentes parties prenantes de la Banque sur les thématiques relatives au risque de crédit.

La troisième ligne de défense (« 3LoD »), représentée par le département « Audit interne », analyse de manière indépendante et objective le degré de maîtrise des opérations, conseille sur la manière de les améliorer et contribue à créer de la valeur ajoutée. Elle aide Spuerkeess à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, les processus de management

des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, tout en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité.

#### 6.3.1.3 Démarche de gestion du risque de crédit

Le risque de contrepartie est une sous-catégorie du risque de crédit et se définit comme :

- le risque que la contrepartie dans une opération de marché fasse défaut avant le règlement définitif des flux de trésorerie liés à l'opération ;
- ainsi qu'une variation potentielle de l'évaluation de l'exposition qui est fonction de la qualité de crédit intrinsèque d'une contrepartie donnée (risque CVA).

La maison mère du Groupe a négocié des contrats-cadres « International Swaps and Derivatives Association Inc. » (ISDA) comprenant des annexes « Credit Support Annex » (CSA) en vue de limiter le risque de contrepartie découlant des opérations sur instruments financiers dérivés lorsque celles-ci présentent une évaluation « mark-to-market » positive. Fin 2025, 93,8% de l'encours des opérations sur instruments financiers dérivés s'inscrivait dans le cadre de tels accords.

A côté des contrats-cadres ISDA-CSA, la maison mère du Groupe a recours à des contreparties centrales (« CCP ») afin de limiter le risque de contrepartie. Fin 2025, 5,7% de l'encours des opérations d'instruments financiers dérivés était liquidé via ces contreparties centrales.

#### 6.3.1.4 Démarche de gestion du risque de concentration

Afin d'éviter tout risque de concentration, c'est-à-dire le risque découlant d'expositions trop importantes vis-à-vis d'un débiteur, d'un groupe de débiteurs, d'un secteur économique ou d'un pays, la maison mère du Groupe s'est dotée de procédures visant à assurer une gestion efficace des limites accordées. Ce risque de concentration peut être mesuré soit d'un point de vue des engagements, soit d'un point de vue des ressources de la maison mère du Groupe. Dans ce dernier cas, le risque de concentration présente une corrélation avec le risque de liquidité.

La maison mère du Groupe effectue au moins annuellement une revue des différents types de limites influant sur les composantes du risque de concentration.

La maison mère du Groupe a investi dans des outils de gestion des risques adaptés aux différents profils de risque et aux différents types de financement.

Au-delà des limites par contreparties, la maison mère du Groupe a mis en place un système de limites par pays et par secteurs afin de contenir le risque de concentration.

De manière générale, les engagements sont concentrés sur des notations élevées (AAA, AA et A), de façon à limiter l'exposition au risque et à la volatilité. Les segments plus risqués du marché sont systématiquement écartés.

### 6.3.1.5 Exposition au risque de crédit et de contrepartie

<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.410.938.949	7.183.227.647
Prêts et avances au coût amorti - Etablissements de crédit	3.378.406.203	3.689.365.915
Prêts et avances au coût amorti - Clientèle	27.190.861.623	29.247.731.396
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	262.679.628	100.474.684
Instruments financiers dérivés de couverture	878.147.556	1.118.311.565
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	300.327.443	150.926.712
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignés au coût amorti	15.610.191.902	16.411.867.040
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.725.784	27.253.041
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-350.917.529	-629.787.554
<b>Exposition des engagements de bilan</b>	<b>54.712.361.559</b>	<b>57.299.370.446</b>
Garanties d'achèvement	238.928.271	203.519.485
Lettres de crédit	105.576.351	93.688.783
Contre-garanties	538.964.666	540.119.410
Autres	48.443.928	92.447.047
Crédits confirmés non utilisés	6.511.537.044	6.567.404.226
Crédits documentaires	-	-
<b>Exposition des engagements de hors bilan</b>	<b>7.443.450.260</b>	<b>7.497.178.951</b>
<b>Total exposition</b>	<b>62.155.811.819</b>	<b>64.796.549.397</b>

La maison mère du Groupe a recours aux techniques classiques suivantes en matière de réduction du risque de crédit et de contrepartie :

- les garanties réelles (« collaterals ») :

<b>Décomposition par nature des collatéraux</b>	<b>31/12/2024</b>	<b>31/12/2025</b>
Hypothèques	21.554.055.882	22.694.151.386
Opérations de prise en pension	2.638.489.057	3.460.745.290
Nantissement par des dépôts en espèces respectivement par des dépôts de titres	99.241.908	85.253.947

- les garanties personnelles s'élèvent à EUR 507.970.752 au 31 décembre 2025 contre EUR 498.960.968 lors de l'exercice précédent,
- les contrats « ISDA – CSA »,
- les contrats « Global Master Repurchase Agreement » (GMRA).

Actifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2024	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	2.659.357.754	-	2.659.357.754	98.260.538	2.556.219.285	4.877.931
Instruments financiers dérivés	1.009.660.582	-	1.009.660.582	409.843.103	590.063.839	9.753.640
<b>Total actif</b>	<b>3.669.018.337</b>	<b>-</b>	<b>3.669.018.337</b>	<b>508.103.642</b>	<b>3.146.283.124</b>	<b>14.631.571</b>

31/12/2025	Actifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Actifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Actifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Actifs financiers enregistrés au bilan	Passifs financiers	Collatéraux reçus	
Prise/Mise en pension	3.498.726.992	-	3.498.726.992	59.859.458	3.437.647.837	1.219.698
Instruments financiers dérivés	1.176.393.730	-	1.176.393.730	283.049.299	877.153.387	16.191.044
<b>Total actif</b>	<b>4.675.120.722</b>	<b>-</b>	<b>4.675.120.722</b>	<b>342.908.757</b>	<b>4.314.801.224</b>	<b>17.410.742</b>

Passifs financiers faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire :

31/12/2024	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	322.853.374	-	322.853.374	-	319.735.454	3.117.920
Instruments financiers dérivés	253.109.413	-	253.109.413	112.881.592	134.708.944	5.518.877
<b>Total passif</b>	<b>575.962.787</b>	<b>-</b>	<b>575.962.787</b>	<b>112.881.592</b>	<b>454.444.398</b>	<b>8.636.797</b>

31/12/2025	Passifs financiers faisant l'objet d'une compensation			Potentiel de compensation non enregistré au bilan		Passifs financiers après prise en compte du potentiel de compensation
	Passifs financiers avant compensation bilantaire	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Passifs financiers enregistrés au bilan	Actifs financiers	Collatéraux donnés	
Mise/prise en pension	141.437.921	-	141.437.921	-	140.566.211	871.710
Instruments financiers dérivés	111.555.478	-	111.555.478	28.714.190	80.246.245	2.595.043
<b>Total passif</b>	<b>252.993.399</b>	<b>-</b>	<b>252.993.399</b>	<b>28.714.190</b>	<b>220.812.456</b>	<b>3.466.754</b>

La maison mère du Groupe détermine l'exposition au risque de crédit des actifs financiers comme étant la valeur comptable en application des normes IFRS.

Dans la partie « Tableaux quantitatifs des expositions et des concentrations », l'exposition au risque de crédit est renseignée à la valeur comptable avant collatéralisation. La collatéralisation constitue une technique de réduction du risque de l'actif sous-jacent.

Le risque de crédit est présenté en fonction des expositions :

- par zone géographique,
- par catégorie de contrepartie,
- par classe de risque (« notations internes »).

Tableaux renseignant l'exposition par zone géographique :

Zone géographique au 31/12/2024 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	6.998.967	306.793	63.418	41.562	199	-	7.410.939
Prêts et avances au coût amorti	30.141.714	249.988	13.081	159.358	108	5.019	30.569.268
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	278.127	780.105	82.596	-	-	-	1.140.827
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	242.318	4.550	-	-	53.459	-	300.327
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	8.493.490	1.281.478	2.556.374	1.453.895	1.824.955	-	15.610.192
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	872.731	-	-	-	8.309	-	881.040
Parts mises en équivalence	977.850	-	-	-	-	-	977.850
Autres	-17.079	-	-	-	-	-	-17.079
<b>Total</b>	<b>47.988.117</b>	<b>2.622.914</b>	<b>2.715.468</b>	<b>1.654.815</b>	<b>1.887.030</b>	<b>5.019</b>	<b>56.873.363</b>

Zone géographique au 31/12/2025 (en milliers d'euros)	Union Européenne et Suisse	Autres pays de l'Europe	Amérique du Nord	Asie et Océanie	Supra - nationaux	Autres	Total
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	6.648.270	296.372	178.138	60.446	3	-	7.183.228
Prêts et avances au coût amorti	32.327.980	351.107	97.385	153.870	59	6.696	32.937.097
Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture	200.194	943.250	75.342	-	-	-	1.218.786
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	120.361	4.692	-	-	25.874	-	150.927
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	9.160.883	1.294.339	2.549.935	1.667.397	1.739.312	-	16.411.867
Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation	992.928	-	-	-	8.823	-	1.001.751
Parts mises en équivalence	998.564	-	-	-	-	-	998.564
Autres	-256.563	-	-	-	-	-	-256.563
<b>Total</b>	<b>50.192.617</b>	<b>2.889.760</b>	<b>2.900.801</b>	<b>1.881.713</b>	<b>1.774.071</b>	<b>6.696</b>	<b>59.645.657</b>

Dans le tableau suivant, afin de répondre aux exigences de la norme IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir », les expositions au risque de crédit au 31 décembre 2025 et 2024 sont présentées en fonction des notations internes.

Le taux de collatéralisation moyen renseigné se définit par le rapport entre le collatéral reçu et l'encours comptable.

Tableaux renseignant l'exposition par catégorie de contrepartie et par classe de risque :

	31/12/2024			31/12/2025		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
<b>Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales</b>						
High grade	616.173.041	615.766.118	-	724.030.234	723.496.373	-
Standard grade	31.704	31.644	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	6.795.623.266	6.795.141.187	-	6.459.889.362	6.459.731.274	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>7.411.828.011</b>	<b>7.410.938.949</b>		<b>7.183.919.595</b>	<b>7.183.227.647</b>	
<b>Prêts et avances au coût amorti</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	3.245.897.506	3.245.799.815	80,09%	3.543.051.800	3.542.958.060	79,50%
Standard grade	1.416.298	1.400.909	-	813.257	805.953	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Past due not in default	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	131.243.505	131.205.479	29,73%	145.630.015	145.601.902	44,00%
<b>Corporates</b>						
High grade	1.475.489.260	1.444.969.983	79,62%	1.323.627.260	1.313.964.385	83,11%
Standard grade	2.225.927.887	2.186.974.614	50,15%	2.231.600.401	2.193.139.180	54,95%
Sub-standard grade	1.225.013.506	1.170.486.590	74,05%	1.407.939.026	1.322.224.334	62,37%
Past due not in default	86.270.081	63.079.555	55,12%	254.577.750	228.480.057	57,86%
Default	485.761.038	382.542.187	90,16%	516.657.806	385.905.597	82,59%
Not rated	1.144.731.994	1.143.458.645	-	1.814.123.134	1.812.571.622	28,01%
<b>Souverains</b>						
High grade	124.125	124.069	-	30.844	30.815	-
Standard grade	1.220.227	1.218.129	95,85%	1.146.077	1.140.571	92,96%
Sub-standard grade	-	-	-	1	1	-
Past due not in default	1.117.003	1.117.003	-	1.115.357	1.114.261	-
Default	-	-	-	379	127	-
Not rated	1.056.712.724	1.056.596.349	-	1.049.341.196	1.049.261.150	-
<b>Retail</b>						
High grade	17.597.667.527	17.545.840.280	93,45%	18.725.652.677	18.689.111.978	93,53%
Standard grade	1.239.347.852	1.210.995.765	77,93%	1.382.651.437	1.362.281.659	80,15%
Sub-standard grade	601.369.318	575.205.163	81,15%	500.733.460	482.210.470	80,76%
Past due not in default	76.788.191	72.259.731	87,06%	131.117.625	126.671.233	58,80%
Default	373.230.189	307.690.134	93,85%	350.301.981	256.709.475	94,42%
Not rated	28.310.072	28.303.425	1,30%	22.921.071	22.914.481	2,13%
<b>Total Rubriques</b>	<b>30.997.638.304</b>	<b>30.569.267.826</b>		<b>33.403.032.554</b>	<b>32.937.097.311</b>	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

	31/12/2024			31/12/2025		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
<b>Instruments financiers détenus à des fins de transaction et instruments dérivés de couverture</b>						
Banques						
High grade	1.029.533.506	1.029.533.506	52,54%	1.155.242.267	1.155.242.267	71,05%
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	4.472.525	4.472.525	16,10%	12.788.748	12.788.748	70,69%
Corporates						
High grade	25.480.217	25.480.217	48,70%	29.618.645	29.618.645	80,69%
Standard grade	4.930.498	4.930.498	-	10.171.692	10.171.692	-
Sub-standard grade	8.002.046	8.002.046	12,00%	2.274.336	2.274.336	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	66.237.167	66.237.167	88,17%	8.649.415	8.649.415	23,24%
Souverains						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	1.669.900	1.669.900	-	-	-	-
Retail						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	100.119	100.119	-	41.145	41.145	-
Sub-standard grade	401.206	401.206	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>1.140.827.184</b>	<b>1.140.827.184</b>		<b>1.218.786.249</b>	<b>1.218.786.249</b>	
<b>Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>						
Banques						
High grade	113.498.589	113.498.589	-	61.675.699	61.675.699	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Corporates						
High grade	13.266.262	13.266.262	-	10.145.000	10.145.000	-
Standard grade	20.284.315	20.284.315	-	35.569.855	35.569.855	-
Sub-standard grade	18.128.579	18.128.579	-	6.927.725	6.927.725	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	111.070.843	111.070.843	-	36.603.465	36.603.465	-
Souverains						
High grade	24.073.646	24.073.646	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
Titrisation						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	5.209	5.209	-	4.969	4.969	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>300.327.443</b>	<b>300.327.443</b>		<b>150.926.712</b>	<b>150.926.712</b>	

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

	31/12/2024			31/12/2025		
	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen	Encours hors dépréciation	Encours avec dépréciation	Taux de collatéralisation moyen
<b>Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	6.646.193.874	6.642.963.854	-	6.430.331.816	6.426.520.972	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Corporates</b>						
High grade	4.387.085.735	4.385.047.246	-	5.182.288.655	5.179.488.386	-
Standard grade	1.584.505.732	1.581.090.576	-	1.355.440.312	1.351.964.476	-
Sub-standard grade	15.198.779	14.847.969	-	23.717.191	23.064.071	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	76.239.467	76.070.838	-	33.807.108	33.766.965	-
<b>Souverains</b>						
High grade	2.509.881.744	2.506.293.922	-	3.148.133.243	3.140.475.855	-
Standard grade	232.055.852	230.684.861	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	165.306.315	165.130.243	-	251.291.585	250.716.812	-
<b>Titrisation</b>						
High grade	8.050.022	7.985.947	-	5.839.538	5.793.058	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	227.044	76.446	-	227.044	76.446	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>15.624.744.564</b>	<b>15.610.191.902</b>		<b>16.431.076.492</b>	<b>16.411.867.040</b>	
<b>Instruments financiers renseignés à la juste valeur par la réserve de réévaluation et parts mises en équivalence</b>						
<b>Banques</b>						
High grade	4.814.763	4.814.763	-	4.910.712	4.910.712	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	8.309.625	8.309.625	-	8.824.035	8.824.035	-
<b>Corporates</b>						
High grade	-	-	-	-	-	-
Standard grade	805.868.289	805.868.289	-	815.552.577	815.552.577	-
Sub-standard grade	505.995.902	505.995.902	-	662.397.540	662.397.540	-
Default	561.793	561.793	-	-	-	-
Not rated	506.427.873	506.427.873	-	486.287.813	486.287.813	-
<b>Souverains</b>						
High grade	26.911.020	26.911.020	-	22.342.329	22.342.329	-
Standard grade	-	-	-	-	-	-
Sub-standard grade	-	-	-	-	-	-
Default	-	-	-	-	-	-
Not rated	-	-	-	-	-	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>1.858.889.265</b>	<b>1.858.889.265</b>		<b>2.000.315.006</b>	<b>2.000.315.006</b>	
Autres (*)	-17.079.295	-17.079.295	-	-256.562.707	-256.562.707	-
<b>Total Rubriques</b>	<b>-17.079.295</b>	<b>-17.079.295</b>		<b>-256.562.707</b>	<b>-256.562.707</b>	
<b>Total</b>	<b>57.317.175.475</b>	<b>56.873.363.275</b>		<b>60.131.493.902</b>	<b>59.645.657.258</b>	

(\*) La rubrique « Autres » regroupe les rubriques « Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux », « Immobilisations corporelles à usage propre », « Immobilisations corporelles de placement », « Immobilisations incorporelles », « Actifs non courants et groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente », « Impôts courants » et « Autres actifs ».

La maison mère du Groupe renseigne sous la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » à la ligne « Past due not in default », les encours dont l'échéance contractuelle de paiement est

dépassée d'au moins un jour. A la rubrique « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti », la maison mère du Groupe ne connaît pas de catégorie « Past due not in default » et utilise les « indications objectives de dépréciation » pour déterminer les corrections de valeurs individuelles à acter.

L'indication du taux de collatéralisation moyen traduit le degré de couverture moyen des encours par des garanties réelles. Une indication sur le niveau de dépréciation est fournie par les colonnes « encours hors impairment » et « encours avec impairment ».

Banques, Corporates, Souverains :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de Standard & Poor's (« S&P ») :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels existent des « indications objectives de dépréciation ».

Titrisations :

Le regroupement opéré par classe interne de risques correspond, à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Retail :

Le regroupement opéré par classe interne de risques est réalisé de la façon suivante pour les expositions « Retail », à titre d'exemple, aux équivalents suivants de « S&P » :

High grade : de AAA à A+

Standard grade : de A à BBB-

Sub-Standard grade : de BB+ à CCC

Les encours portant le libellé « Default » correspondent aux encours pour lesquels il existe des « indications objectives de dépréciation ».

Dans le domaine des marchés interbancaires et des crédits internationaux, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Etablissements de crédit », « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de

résultat », la grande majorité des contreparties est constituée d'établissements bancaires et financiers. En 2025, la maison mère du Groupe a poursuivi sa politique prudente d'investissement. Celle-ci s'est traduite notamment :

- par une forte proportion d'investissements en titres de type « covered bonds », qui présentent une sécurité d'investissement accrue par rapport à des obligations de type « senior unsecured » ;
- par des investissements en éléments de dette émis par ou bénéficiant de garanties, notamment de la part de l'Union européenne ou de certains de ses pays membres.

En ce qui concerne les crédits internationaux à des entités non financières, dont les encours sont répartis sur les rubriques bilantaires « Prêts et avances au coût amorti – Clientèle », « Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti » et « Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat », la priorité est accordée aux engagements notés au minimum « Investment Grade » sur des pays de l'OCDE.

## 6.3.2 Risque de marché

### 6.3.2.1 Définition

Le risque de marché désigne de manière générale le risque de perte de valeur économique d'instruments détenus par la maison mère du Groupe provoqué par l'évolution défavorable des paramètres de marché comme les taux d'intérêt, les spreads de crédit (« Credit Spread Risk in the Banking Book », CSRBB) les taux de change et les cours de bourse.

Les risques de marché qui découlent du modèle d'affaires de la maison mère du Groupe sont surtout le risque de taux et le risque de prix des participations stratégiques.

### 6.3.2.2 Gouvernance de la gestion du risque de marché

L'objectif de la gestion des risques est de s'assurer que le risque encouru correspond à l'appétit au risque de maison mère du Groupe. A cette fin, cette dernière a mis en place plusieurs indicateurs de risque de marché, qui sont encadrés par des limites reflétant l'appétit au risque.

La gestion opérationnelle des risques de marché est effectuée par le département Banque des Marchés (DBM), dont notamment les services « Financial Markets » (FIM) et « Asset and Liability Management » (ALM).

Le contrôle du premier niveau est assuré par le service « Support, Reporting and Financial Valuation » (SRF).

Il veille ainsi au respect d'un certain nombre de procédures et limites relatives aux activités de chaque desk de la Salle des Marchés (positions ouvertes, risque de contrepartie, limites « Money-Market », « Interest Rate Risk in the Banking Book » (IRRBB), liquidité, ...). Des rapports de contrôles automatisés ont été développés à ces fins, dont les résultats sont archivés et communiqués tous les soirs à la hiérarchie.

L'ALM et le desk « Money Market » ont connaissance de ces rapports qui s'ajoutent aux rapports dont ils disposent de manière autonome. En cas de dépassement, ces deux services donnent une explication de la situation, entreprennent les actions de gestion adaptées ou proposent une évolution du cadre de limites.

En ce qui concerne l'ALM, les dépassements et les actions de gestion sont détaillées dans le rapport ALM mensuel à destination du Comité de direction. La gestion est suivie par le Sous-Comité ALM et le Comité ALM.

Le contrôle de deuxième ligne est assuré par le service « Financial Risk Management » qui assure un suivi de l'ensemble des dépassements à travers le Groupe de travail Risques, le Comité de direction et le Comité des risques.

### 6.3.2.3 Démarche de la gestion du risque de marché

En matière de gestion du risque de taux, la maison mère du Groupe dispose d'une vue intégrée journalière pour l'ensemble de son « banking book ». Par ailleurs, cette vue intégrée peut être décomposée selon les deux périmètres « Money Market » et ALM. Le périmètre « Money Market » englobe les positions de la salle des marchés ayant une échéance de taux initiale inférieure à 2 ans, tandis que le périmètre ALM englobe toutes les autres positions sensibles au risque de taux. Un outil dédié permet à la maison mère du Groupe d'avoir une vue plus précise sur la nature du risque de taux et de décomposer celui-ci dans ses différents éléments, à savoir :

- risque de transformation d'échéance ;
- risque d'options (automatiques comme p.ex. les caps/floors, et comportementales comme les remboursements anticipés et les écoulements des passifs sans échéance) ;
- risque de base (provenant des différences d'indices de référence des instruments à taux variables d'une part et des écarts entre la nature des indices et la fréquence de paiement des coupons d'autre part).

Les indicateurs produits par l'outil pour l'analyse de sensibilité au risque de taux sont les suivants :

- l'échéancier de taux regroupé selon différents « time buckets » ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la valeur économique des positions du « Banking Book » sensibles au risque de taux (delta EVE) ;
- l'impact de différents scénarii de taux sur la marge net d'intérêt (delta NII).

Le « delta EVE » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	Delta Eve	Delta Eve / fonds propres
31/12/2024	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-345.460.000	-6,38%
31/12/2025	banking book entier hors fonds propres	+200 bps	-321.945.319	-5,52%

Le « delta NII » pour des stress-tests standards, à savoir une hausse linéaire des taux de 200 points de base se présente comme suit :

date	Périmètre	Scénario	horizon	Delta NII	Delta NII / fonds propres
31/12/2024	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-65.140.000	-1,20%
31/12/2025	ALM-gap + portefeuille MM-treasure	+200 bps	1 an	-24.316.507	-0,42%

#### 6.3.2.4 Démarche de la gestion du risque des prix des valeurs mobilières à revenu variable

Le risque de valorisation des participations est mesuré par une approche en « Value-at-Risk » (VaR). Cette approche évalue à la fois le risque issu de l'actif lui-même (risque « Equity ») et celui issu de la devise (risque de change).

Cette métrique complète une analyse de « stress testing » réalisée trimestriellement dans le cadre de l'ICAAP.

### 6.3.2.5 Exposition au risque de marché

#### 6.3.2.5.1 Analyse de la juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant présente la comparaison par rubrique des valeurs comptables et des justes valeurs des instruments financiers de la maison mère du Groupe figurant dans les comptes consolidés.

Rubriques au 31/12/2024	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.410.938.949	7.410.938.949	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	30.569.267.826	29.639.880.322	-929.387.504	-	-	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.116.043.120</i>	<i>1.116.043.120</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	262.679.628	262.679.628	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	878.147.556	878.147.556	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	300.327.443	300.327.443	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	15.610.191.902	15.405.422.756	-204.769.146	80,1%	19,9%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>11.644.315.217</i>	<i>11.644.315.217</i>	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	31.725.784	31.725.784	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	849.313.947	849.313.947	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	977.849.535	977.849.535	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-350.917.529	-350.917.529	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>56.539.525.041</b>	<b>55.405.368.391</b>	<b>-1.134.156.650</b>			
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts évalués au coût amorti	46.650.164.824	46.186.924.150	-463.240.674	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	156.765.363	156.765.363	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	513.024.605	513.024.605	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	340.778.042	340.778.042	-	-	-	-
Emission de titres	2.492.402.444	2.493.304.420	901.976	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>646.047.353</i>	<i>646.047.353</i>	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	12.726.327	12.726.327	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>50.165.861.605</b>	<b>49.703.522.907</b>	<b>-462.338.698</b>			

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG  
Notes aux comptes consolidés au 31 décembre 2025

Rubriques au 31/12/2025	Valeur comptable	Juste valeur	Evaluation latente	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>						
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	7.183.227.647	7.183.227.647	-	-	-	-
Prêts et avances au coût amorti	32.937.097.311	31.704.843.398	-1.232.253.913	-	-	100,0%
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>945.323.532</i>	<i>945.323.532</i>	-	-	-	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	100.474.684	100.474.684	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	1.118.311.565	1.118.311.565	-	-	-	-
Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat	150.926.712	150.926.712	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti	16.411.867.040	16.358.004.020	-	-	-	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>11.938.472.333</i>	<i>11.938.472.333</i>	<i>-53.863.020</i>	<i>85,9%</i>	<i>14,1%</i>	<i>-</i>
Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	27.253.041	27.253.041	-	-	-	-
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	974.497.829	974.497.829	-	-	-	-
Parts mises en équivalence	998.564.136	998.564.136	-	-	-	-
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	-629.787.554	-629.787.554	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>59.272.432.411</b>	<b>57.986.315.478</b>	<b>-1.286.116.933</b>			
<b>Passifs financiers</b>						
Dépôts évalués au coût amorti	48.127.130.662	47.682.848.385	-444.282.277	-	100,0%	-
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	91.431.493	91.431.493	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de couverture	305.995.813	305.995.813	-	-	-	-
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat	307.748.180	307.748.180	-	-	-	-
Emission de titres	3.422.035.395	3.423.484.946	1.449.551	-	100,0%	-
<i>dont évalué à la juste valeur pour les besoins de la couverture</i>	<i>1.805.458.819</i>	<i>1.805.458.819</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
Variation de juste valeur d'un portefeuille d'instruments financiers couvert contre le risque de taux	3.667.062	3.667.062	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52.258.008.605</b>	<b>51.815.175.879</b>	<b>-442.832.726</b>			

La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur au bilan est déterminée suivant les méthodes et estimations exposées ci-après.

Les évaluations à la juste valeur pour les rubriques « Valeurs mobilières renseignées au coût amorti », « Dépôts évalués au coût amorti » et « Emissions de titres » appartiennent aux niveaux 1 et 2 de la hiérarchie de la juste valeur. Les évaluations à la juste valeur pour la rubrique « Prêts et avances au coût amorti » sont affectées, à la juste valeur de niveau 3.

*Actifs et passifs évalués au coût amorti au bilan et ayant une juste valeur proche de la valeur comptable*

En ce qui concerne les actifs et les passifs financiers dont la date de maturité est inférieure ou égale à 6 mois, la maison mère du Groupe estime que leur juste valeur est très proche de la valeur comptable. La politique prudente de la maison mère du Groupe et la proximité de l'échéance rendent le risque de crédit non matériel. La faible duration résiduelle rend par ailleurs le risque de taux négligeable.

De même, les actifs collatéralisés ont une juste valeur très proche de la valeur comptable, le risque de crédit étant couvert. Il s'agit pour l'essentiel d'opérations de mise en pension, de prêts sécurisés et de crédits d'équipement.

*Actifs et passifs financiers évalués au coût amorti au bilan et dont la juste valeur est différente de la valeur comptable*

Pour les besoins du calcul de la juste valeur, la maison mère du Groupe distingue :

- Actifs et passifs financiers sous forme de dépôts et de prêts : la maison mère du Groupe calcule la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés modélisés ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 1 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à leur cours de cotation ;
- Les instruments financiers faisant partie du portefeuille des valeurs mobilières à revenu fixe renseignées au coût amorti de niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur : ces instruments sont évalués à la juste valeur par la méthode des flux de trésorerie actualisés (« Discounted cash flow ») en se basant :
  - a. sur des données de risque de crédit telles que la classe de risque à laquelle appartient le client, la probabilité de défaut ainsi que la perte en cas de défaut. Ces critères ont été établis à partir d'observations historiques de défauts réalisés et permettent de déterminer des primes de risque de crédit (« credit spreads ») par classe de risque, par échéance et par type d'instrument financier,
  - b. sur une courbe de taux de référence.

*Hiérarchisation des actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur*

Rubriques au 31 décembre 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	<b>262.679.628</b>	-	<b>262.679.628</b>
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	262.679.628	-	262.679.628
- IRS	-	39.791.317	-	39.791.317
- CIRS/outright	-	222.823.346	-	222.823.346
- autres	-	64.966	-	64.966
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>878.147.556</b>	-	<b>878.147.556</b>
- IRS	-	742.506.731	-	742.506.731
- CIRS	-	135.640.825	-	135.640.825
<b>Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>	-	<b>300.313.376</b>	<b>14.067</b>	<b>300.327.443</b>
- Instruments de dettes	-	259.616.238	14.067	259.630.305
- Secteur public	-	24.073.646	-	24.073.646
- Etablissement de crédit	-	113.498.589	-	113.498.589
- Clientèle « corporate »	-	122.044.003	14.067	122.058.070
- Autres Instruments financiers	-	40.697.138	-	40.697.138
- Clientèle « corporate »	-	40.697.138	-	40.697.138
<b>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</b>	<b>14.427.035</b>	<b>55.490.371</b>	<b>779.396.541</b>	<b>849.313.947</b>
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	8.309.625	8.309.625
- Clientèle « corporate »	14.427.035	55.490.371	771.086.916	841.004.322
<b>Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</b>	<b>25.151.826</b>	<b>6.573.958</b>	-	<b>31.725.784</b>
- Secteur public	20.337.064	6.573.958	-	26.911.022
- Etablissements de crédit	4.814.763	-	-	4.814.763
<b>TOTAL</b>	<b>39.578.862</b>	<b>1.503.204.889</b>	<b>779.410.608</b>	<b>2.322.194.359</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction</b>	-	<b>156.765.363</b>	-	<b>156.765.363</b>
- IRS	-	25.557.986	-	25.557.986
- CIRS/outright	-	131.107.896	-	131.107.896
- autres	-	99.481	-	99.481
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>513.024.605</b>	-	<b>513.024.605</b>
- IRS	-	369.361.546	-	369.361.546
- CIRS	-	143.663.060	-	143.663.060
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>	-	<b>340.778.042</b>	-	<b>340.778.042</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>1.010.568.010</b>	-	<b>1.010.568.010</b>

Rubriques au 31 décembre 2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actifs financiers</b>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	-	<b>100.474.684</b>	-	<b>100.474.684</b>
- Instruments de dettes	-	-	-	-
- Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
- Instruments financiers dérivés	-	100.474.684	-	100.474.684
- IRS	-	32.774.915	-	32.774.915
- CIRS/outright	-	67.693.674	-	67.693.674
- autres	-	6.095	-	6.095
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>1.118.311.565</b>	-	<b>1.118.311.565</b>
- IRS	-	921.447.163	-	921.447.163
- CIRS	-	196.864.402	-	196.864.402
<b>Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>	-	<b>150.914.916</b>	<b>11.796</b>	<b>150.926.712</b>
- Instruments de dettes	-	111.236.748	11.796	111.248.544
- Secteur public	-	-	-	0
- Etablissement de crédit	-	61.675.700	-	61.675.700
- Clientèle « corporate »	-	49.561.048	11.796	49.572.844
- Autres Instruments financiers	-	39.678.169	-	39.678.169
- Clientèle « corporate »	-	39.678.169	-	39.678.169
<b>Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</b>	<b>26.089.440</b>	<b>120.897.205</b>	<b>827.511.185</b>	<b>974.497.829</b>
- Secteur public	-	-	-	-
- Etablissement de crédit	-	-	8.824.035	8.824.035
- Clientèle « corporate »	26.089.440	120.897.205	818.687.150	965.673.794
<b>Valeurs mobilières à revenu fixe renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation</b>	<b>27.253.041</b>	-	-	<b>27.253.041</b>
- Secteur public	22.342.329	-	-	22.342.329
- Etablissements de crédit	4.910.712	-	-	4.910.712
<b>TOTAL</b>	<b>53.342.481</b>	<b>1.490.598.369</b>	<b>827.522.981</b>	<b>2.371.463.832</b>
<b>Passifs financiers</b>				
<b>Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction</b>	-	<b>91.431.493</b>	-	<b>91.431.493</b>
- IRS	-	23.573.606	-	23.573.606
- CIRS/outright	-	67.853.839	-	67.853.839
- autres	-	4.048	-	4.048
<b>Instruments financiers dérivés de couverture</b>	-	<b>305.995.813</b>	-	<b>305.995.813</b>
- IRS	-	255.841.561	-	255.841.561
- CIRS	-	50.154.252	-	50.154.252
<b>Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat</b>	-	<b>307.748.180</b>	-	<b>307.748.180</b>
<b>TOTAL</b>	-	<b>705.175.486</b>	-	<b>705.175.486</b>

Les mouvements des encours des actifs financiers d'une année à l'autre s'expliquent essentiellement par la variation des cours d'évaluation des valeurs mobilières à revenu variable et à revenu fixe.

La comparaison de la répartition des actifs financiers à travers les différents niveaux fin 2025 révèle que 2,2% (1,7% en 2024) des actifs financiers sont classés au niveau 1, 62,9% (64,7% en 2024) au niveau 2 et 34,9% (33,6% en 2024) au niveau 3. La répartition entre les différents niveaux n'a que peu évolué au cours de l'exercice 2025.

La maison mère du Groupe a eu recours à des modèles d'évaluation se basant sur des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 2 et à des modèles d'évaluation se basant sur des estimations et des données de marché pour déterminer la juste valeur des positions classées au niveau 3.

Les instruments financiers des rubriques du passif continuent à être intégralement affectés au niveau 2.

Détails du niveau 3 :

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments financiers		
<b>Total au 1er janvier 2024</b>	<b>61.310</b>	-	<b>612.365.518</b>	<b>612.426.828</b>
Total gains / pertes	-313.666	-	163.920.719	<b>163.607.053</b>
- <i>Compte de résultat</i>	-313.666	-	-	<b>-313.666</b>
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	163.920.719	<b>163.920.719</b>
Achats	79.293	-	85.360	<b>164.653</b>
Remboursements/ventes	-	-	-14.020	<b>-14.020</b>
Autres variations	187.130	-	3.038.964	<b>3.226.094</b>
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-	-
<b>Total au 31 décembre 2024</b>	<b>14.067</b>	-	<b>779.396.540</b>	<b>779.410.607</b>
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2024	49.994	-	22.608.394	<b>22.658.388</b>

	Actifs financiers obligatoirement renseignés à la juste valeur par le compte de résultat		Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	Total actifs financiers
	Instruments de dettes	Autres Instruments financiers		
<b>Total au 1er janvier 2025</b>	<b>14.067</b>	-	<b>779.396.540</b>	<b>779.410.607</b>
Total gains / pertes	142.623	-	67.293.043	<b>67.435.666</b>
- <i>Compte de résultat</i>	142.623	-	-	<b>142.623</b>
- <i>Réserve de réévaluation</i>	-	-	67.293.043	<b>67.293.043</b>
Achats	-	-	780.000	<b>780.000</b>
Remboursements/ventes	-	-	-11.937	<b>-11.937</b>
Autres variations	-144.894	-	-5.842.376	<b>-5.987.270</b>
Transferts du niveau 1 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 2 vers le niveau 3	-	-	-	-
Transferts du niveau 3	-	-	-14.104.085	<b>-14.104.085</b>
<b>Total au 31 décembre 2025</b>	<b>11.796</b>	-	<b>827.511.184</b>	<b>827.522.981</b>
Total gains / pertes pour la période inclus dans le compte de résultats pour les actifs et passifs financiers détenus au 31 décembre 2025	449.619	-	24.619.808	<b>25.069.426</b>

Pour l'exercice 2025, l'augmentation du niveau 3 est essentiellement liée aux évaluations de juste valeur appliquées aux valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation.

### Méthodes employées pour la valorisation du niveau 3 :

Rubrique	Méthode
- Instruments de dettes	Pour les titrisations, l'évaluation à la juste valeur se base sur une estimation des flux futurs ainsi que sur un spread de base dédié (J.P. Morgan Int ABS & CB Research ou SIFMA Markit). Certaines positions intègrent une dépréciation qui ne résulte pas exclusivement d'une détermination par la méthode des flux de trésorerie, mais tient compte également d'un jugement d'experts.
- Instruments de capitaux propres	Les méthodes d'évaluation appliquées sont reprises en détails dans la section 3.3.3 Techniques d'évaluation pour la détermination de la juste valeur et la hiérarchie de juste valeur

### Analyse de sensibilité pour le niveau 3 :

En raison du faible montant renseigné pour les instruments de dettes, la maison mère du Groupe ne livre pas d'analyse de sensibilité pour le niveau 3 des exercices 2025 et 2024.

Pour les instruments de capitaux propres, la maison mère du Groupe a procédé à une analyse de sensibilité en ayant recours aux méthodes suivantes :

- baisse, respectivement hausse de l'EBITDA de 10%, avec simulation de l'impact sur le résultat net et sur les liquidités à l'actif du bilan des sociétés ;
- baisse, respectivement hausse du bénéfice à hauteur de 10% de la valeur comptable ;
- baisse, respectivement hausse de 10% des prix de l'immobilier au Luxembourg.

Ainsi, pour les instruments du niveau 3, la sensibilité de la juste valeur se chiffre comme suit :

31/12/2024	Juste valeur de niveau 3	Impact sur la juste valeur	
		Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	741.656.233	-77.679.262	78.103.637
31/12/2025	Juste valeur de niveau 3	Impact sur la juste valeur	
		Diminution de 10% suivant méthodologie appliquée	Augmentation de 10% suivant méthodologie appliquée
Valeurs mobilières à revenu variable renseignées à la juste valeur par la réserve de réévaluation	803.282.047	-78.144.776	78.100.912

L'analyse de sensibilité est réalisée sur les 3 participations les plus significatives.

### 6.3.2.6 Analyse du risque de change

Au 31/12/2024	Position nette au bilan
AUD	-4.800.784
CHF	-6.900.011
GBP	3.134.118
RON	3.134.473
USD	25.372.691
XAU	-14.328.912
Autres	-216.012
<b>Total</b>	<b>5.395.563</b>

Au 31/12/2025	Position nette au bilan
AUD	104.080.876
CHF	-2.187.326
GBP	2.159.819
RON	3.007.842
USD	40.061.370
XAU	-23.275.046
Autres	1.114.291
<b>Total</b>	<b>124.961.826</b>

Seules les devises dont la contrevaletur de la position de change nette est supérieure à EUR 2 millions en valeur absolue ont été renseignées séparément.

### 6.3.3 **Risque de liquidité**

#### 6.3.3.1 Définition

Le risque de liquidité résulte du problème de prise en compte des flux financiers entrants et sortants à une date précise. Le risque pour un établissement financier est celui de ne plus pouvoir, à un moment donné, assurer ses obligations de paiement pour cause de manque d'actifs liquides par rapport aux passifs devenus exigibles. De par sa structure financière, la maison mère du Groupe se trouve normalement dans une situation d'excédents de liquidités.

#### 6.3.3.2 Gouvernance de gestion du risque de liquidité

La maison mère du Groupe opère un suivi permanent du risque de liquidité en fonction des échéances. Ce suivi inclut à la fois un rapprochement très détaillé des flux entrants et sortants sur une échéance de six mois au niveau de la trésorerie ainsi qu'une vue à moyen et long terme des besoins structurels de financement. Les besoins de financement à court terme dans les principales devises font l'objet de limites spécifiques.

La maison mère du Groupe réalise à un rythme mensuel un stress-test pour démontrer que la maison mère du Groupe serait capable, par le biais des actifs liquides qu'elle détient, de faire face à une situation inattendue de retraits massifs de fonds sur une période prolongée.

En effet, la maison mère du Groupe dispose en temps normal de passifs stables et diversifiés, notamment sous forme d'une base de dépôts clientèle très solide et de programmes de refinancement « Euro Commercial Paper » (ECP), « US Commercial Paper » (USCP) et « Euro Medium Term Notes » (EMTN) qui lui assurent une situation confortable en matière de liquidité. De plus, le portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe de qualité élevée permettrait à la maison mère du Groupe le cas échéant d'accéder au marché de la mise en pension de titres, voire de participer en cas de besoin aux opérations de marché monétaire de la BCE.

Dans le cas d'un besoin urgent et important de liquidités, la maison mère du Groupe dispose d'une ligne de crédit « intraday » et « overnight » auprès de Banque centrale du Luxembourg (BCL) contre nantissement de titres éligibles. A cet effet, la maison mère du Groupe vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité BCL immédiatement disponible de minimum EUR 3 milliards. Cette réserve peut se composer de titres donnés en gage et d'espèces disponible auprès de la BCL. La partie titres donnés en gage doit correspondre à au moins EUR 2 milliards à tout moment. En date du 31 décembre 2025, le montant de la réserve de liquidité immédiatement disponible auprès de la BCL s'élève à 7,86 EUR milliards, dont EUR 5,78 milliards d'espèces. Fin 2025, l'encours du portefeuille d'actifs éligibles au refinancement auprès de la BCL (hors espèces BCL) ou mobilisables sur le marché interbancaire atteint EUR 14,04 milliards.

La circulaire CSSF 07/301, telle que modifiée mentionne explicitement au § II.1. « Identification des risques » le risque de titrisation dont un établissement de crédit est soit sponsor, soit initiateur. La titrisation compte parmi les techniques utilisables dans la gestion de la liquidité puisqu'elle permet à une banque de sortir des éléments de l'actif du bilan afin de se procurer des fonds. La maison mère du Groupe n'a participé ni comme initiateur, ni comme sponsor à une telle opération au courant de l'exercice 2025.

### 6.3.3.3 *Exposition au risque de liquidité*

#### 6.3.3.3.1 *Échéancier des passifs*

Tableaux renseignant les passifs du bilan en fonction de la durée résiduelle restant à courir jusqu'au remboursement des passifs suivant les données de l'échéancier contractuel :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2024
Emissions de titres*	1.067.631.974	843.058.591	<b>1.910.690.565</b>	468.843.548	714.847.321	<b>1.183.690.870</b>	<b>3.094.381.435</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.269.101.573	291.115.319	<b>4.560.216.892</b>	3.401.876	-	<b>3.401.876</b>	<b>4.563.618.769</b>
Clientèle	33.983.380.881	4.979.274.006	<b>38.962.654.887</b>	2.982.610.215	242.796.103	<b>3.225.406.317</b>	<b>42.188.061.205</b>
Dettes provenant de contrats de location	812.482	2.437.445	<b>3.249.927</b>	2.464.906	13.500	<b>2.478.406</b>	<b>5.728.333</b>
<b>Total</b>	<b>39.320.926.911</b>	<b>6.115.885.361</b>	<b>45.436.812.272</b>	<b>3.457.320.546</b>	<b>957.656.924</b>	<b>4.414.977.469</b>	<b>49.851.789.741</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2025
Emissions de titres*	917.647.064	844.868.091	<b>1.762.515.155</b>	488.001.492	1.889.573.604	<b>2.377.575.096</b>	<b>4.140.090.251</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.678.541.622	136.784.237	<b>4.815.325.859</b>	2.766.573	-	<b>2.766.573</b>	<b>4.818.092.431</b>
Clientèle	35.431.045.362	4.666.907.212	<b>40.097.952.574</b>	3.218.441.716	81.515.743	<b>3.299.957.459</b>	<b>43.397.910.033</b>
Dettes provenant de contrats de location	1.214.147	3.641.294	<b>4.855.441</b>	6.591.518	4.704.955	<b>11.296.473</b>	<b>16.151.914</b>
<b>Total</b>	<b>41.028.448.195</b>	<b>5.652.200.834</b>	<b>46.680.649.029</b>	<b>3.715.801.299</b>	<b>1.975.794.302</b>	<b>5.691.595.601</b>	<b>52.372.244.630</b>

\* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

Tableau renseignant les passifs du bilan en fonction des échéances « attendues » déterminées dans le cadre de la politique ALM :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2024
Emissions de titres*	1.089.397.661	846.636.439	<b>1.936.034.101</b>	480.100.338	726.656.889	<b>1.206.757.227</b>	<b>3.142.791.328</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.462.646.885	85.318.419	<b>4.547.965.304</b>	10.308.004	1.261.649	<b>11.569.653</b>	<b>4.559.534.956</b>
Clientèle	23.362.692.316	5.127.418.325	<b>28.490.110.640</b>	8.288.864.686	6.034.672.380	<b>14.323.537.066</b>	<b>42.813.647.706</b>
<b>Total</b>	<b>28.914.736.861</b>	<b>6.059.373.183</b>	<b>34.974.110.045</b>	<b>8.779.273.028</b>	<b>6.762.590.918</b>	<b>15.541.863.945</b>	<b>50.515.973.990</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	Sous-total moins d'un an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Sous-total au-delà d'un an	Total 2025
Emissions de titres*	949.425.623	844.710.526	<b>1.794.136.149</b>	1.063.626.906	1.424.138.433	<b>2.487.765.339</b>	<b>4.281.901.488</b>
Dépôts évalués au coût amorti -							
Etablissements de crédit	4.770.613.774	27.975.579	<b>4.798.589.353</b>	948.365	511.420	<b>1.459.785</b>	<b>4.800.049.138</b>
Clientèle	20.608.940.173	6.155.434.129	<b>26.764.374.302</b>	10.672.314.201	6.640.631.442	<b>17.312.945.643</b>	<b>44.077.319.945</b>
<b>Total</b>	<b>26.328.979.570</b>	<b>7.028.120.234</b>	<b>33.357.099.804</b>	<b>11.736.889.472</b>	<b>8.065.281.295</b>	<b>19.802.170.767</b>	<b>53.159.270.571</b>

\* y compris la rubrique des Passifs financiers désignés à la juste valeur par le compte de résultat

### 6.3.3.3.2 Échéancier des instruments dérivés

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en brut :

Etant donné que les durées résiduelles sont calculées à partir des données contractuelles, il n'a pas été tenu compte du caractère optionnel de certains contrats.

Les montants sont exprimés en contrevaletur EUR aux cours du 31 décembre 2025 et du 31 décembre 2024.

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2024
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	13.708.809.032	1.922.007.156	32.713.285	3.063.162	15.666.592.635
Sorties	-13.665.291.744	-1.894.479.944	-35.617.561	-4.350.208	-15.599.739.457
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
CCIS					
Entrées	11.159.202	83.442.625	1.838.558.051	576.236.465	2.509.396.344
Sorties	-42.347.637	-159.789.156	-2.095.420.045	-616.667.006	-2.914.223.844
<b>Total des entrées</b>	<b>13.719.968.235</b>	<b>2.005.449.781</b>	<b>1.871.271.336</b>	<b>579.299.627</b>	<b>18.175.988.978</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>-13.707.639.381</b>	<b>-2.054.269.100</b>	<b>-2.131.037.607</b>	<b>-621.017.214</b>	<b>-18.513.963.301</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2025
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
Swaps de change et change à terme					
Entrées	12.215.295.049	2.474.026.617	185.025.344	2.718.869	14.877.065.879
Sorties	-12.249.951.029	-2.460.884.099	-184.897.743	-4.115.381	-14.899.848.253
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
CCIS					
Entrées	44.569.023	277.511.646	1.617.115.612	439.823.856	2.379.020.137
Sorties	-69.758.859	-370.557.961	-1.839.335.635	-455.634.827	-2.735.287.282
<b>Total des entrées</b>	<b>12.259.864.072</b>	<b>2.751.538.263</b>	<b>1.802.140.956</b>	<b>442.542.725</b>	<b>17.256.086.016</b>
<b>Total des sorties</b>	<b>-12.319.709.888</b>	<b>-2.831.442.060</b>	<b>-2.024.233.379</b>	<b>-459.750.208</b>	<b>-17.635.135.535</b>

Tableaux renseignant les instruments financiers dérivés dont le règlement des flux de trésorerie se fait en net :

Les passifs nets de flux de trésorerie provenant d'instruments financiers dérivés dont le règlement se fait en net se présentent de la manière suivante :

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2024
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
IRS	-2.070.811	3.113.090	9.122.754	13.584.613	23.749.646
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
IRS	-43.065.014	-108.960.504	-325.747.364	-345.418.950	-823.191.831
<b>Total des sorties</b>	<b>-45.135.825</b>	<b>-105.847.414</b>	<b>-316.624.610</b>	<b>-331.834.337</b>	<b>-799.442.186</b>

Rubriques	A vue - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total 2025
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de transaction</b>					
IRS	108.125	-12.540.596	-3.275.410	11.122.035	-4.585.846
<b>Instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture</b>					
IRS	-10.837.814	-46.130.663	-70.152.687	10.855.552	-116.265.612
<b>Total des sorties</b>	<b>-10.729.689</b>	<b>-58.671.259</b>	<b>-73.428.097</b>	<b>21.977.587</b>	<b>-120.851.458</b>

### 6.3.4 Risque de règlement et de livraison

#### 6.3.4.1 Définition

Le risque de règlement et de livraison (« settlement ») est le risque que des opérations sur titres de créance, actions, devises et matières premières ne soient pas dénouées à la date de livraison.

Le risque de livraison désigne le risque qu'une opération dans un système transactionnel ne soit pas exécutée comme prévu. De manière générale, ceci arrive lorsque :

- une des contreparties n'est pas à même de remplir ses obligations en temps utile (délai non respecté, erreur dans la transaction, problème technique) ;
- une des contreparties de la transaction fait défaut.

Le risque de livraison peut être apprécié d'un point de vue risque de défaut, mais aussi d'un point de vue liquidité.

#### 6.3.4.2 Démarche de gestion du risque de règlement et de livraison

La maison mère du Groupe est membre indirect du système de règlement des transactions de change « Continuous Linked Settlement » (CLS). La majeure partie des opérations de change est aujourd'hui réalisée via CLS. Ne sont pas opérés via CLS les flux en date de transaction des opérations de type overnight. Pour ces opérations, le dénouement des flux initiaux, c'est-à-dire ceux qui ont lieu à la date de transaction, se fait de manière classique via les banques correspondantes. Les flux en date de maturité pour ces mêmes transactions sont en principe dénoués via CLS.

La participation au système CLS élimine largement le risque de contrepartie (« settlement risk ») lié aux opérations de change par le principe du « Payment-versus-Payment ». De même, le système CLS réduit le risque de liquidité de la maison mère du Groupe par l'application d'un « netting » entre transactions ce qui entraîne une diminution considérable des volumes transférés pour les transactions en question.

### 6.3.5 Risque opérationnel

#### 6.3.5.1 Définition

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique.

#### 6.3.5.2 Gouvernance de gestion du risque opérationnel

Afin de garantir une gestion efficace du risque opérationnel à tous les niveaux, la maison mère du Groupe a mis en œuvre une gouvernance qui repose sur le concept des trois lignes de défense.

Les rôles et responsabilités des fonctions de contrôle interne ainsi que de la première ligne de défense sont clairement mises en évidence dans la Charte de contrôle interne et dans la Politique de gestion du risque opérationnel.

La gestion du risque opérationnel est encadrée par différents comités dont le « Risk Oversight Committee » au niveau du Comité de direction et le Comité des risques au niveau du Conseil d'administration. Les lignes directrices ainsi que la supervision ultime et la définition de l'appétence au risque opérationnel émanent directement du Conseil d'administration et la mise en œuvre est assurée par le Comité de direction.

### 6.3.5.3 Démarche de gestion du risque opérationnel

La démarche de gestion du risque opérationnel inclut une appréciation des niveaux de risque afin de déterminer si ces derniers sont acceptables ou tolérables. Un autre élément est l'analyse des incidents opérationnels observés et la définition de mesures de mitigations liées.

L'identification, l'analyse, l'évaluation et le suivi des risques opérationnels au sein de la maison mère du Groupe constituent un ensemble intégré d'activités et de méthodes qui aident la maison mère du Groupe à mesurer et à gérer le risque opérationnel. Les activités sont mises en œuvre de manière structurée, diligente, dynamique et itérative. Le choix de leur mise en œuvre découle d'une approche cohérente et se base sur l'exposition aux différents risques encourus. Les différentes méthodes et pratiques de gestion du risque opérationnel peuvent mettre en œuvre une dynamique double : ex-ante par exemple à travers des « Key Risk Indicators », ou ex-post par exemple à travers la collecte de données d'incidents.

Les différentes informations sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP). Concernant le calcul des exigences en fonds propres réglementaires, la maison mère du Groupe adopte l'approche standard.

L'amélioration des processus et des contrôles vise des actions effectuées pour renforcer l'environnement de contrôle et donc l'implémentation des mesures en vue de diminuer les risques opérationnels inhérents aux processus. Une mesure de traitement peut être initiée par la première ligne de défense dans le cadre de sa responsabilité de gestion quotidienne des risques inhérents. Une mesure de traitement peut également être initiée suite à une recommandation de la deuxième ligne de défense ou suite à une décision de la Direction qui décide sur le traitement du risque (accepter ; réduire ; éviter ; transférer).

La maison mère du Groupe veille à disposer des plans de continuité solides, notamment le « Business Continuity Plan » (BCP) qui a pour objectif d'assurer la continuité des activités critiques en cas d'incident opérationnel majeur (soit immobilier, soit informatique ou autre) majeur et le « Disaster Recovery Plan » (DRP) qui a pour objectif d'assurer le fonctionnement continu des systèmes d'information critiques, supportant les processus critiques du BCP, ou leur rétablissement endéans les délais requis dans le cas d'un incident informatique majeur. Le DRP vise par ailleurs à restaurer les données en cas de perte ou de corruption à large échelle, et ce sur base de back-up sains afin de permettre une reprise d'activité (possiblement en mode dégradé).

La gestion adéquate du risque opérationnel nécessite la promotion d'une solide culture de maîtrise des risques.

Ainsi la maison mère du Groupe :

- veille à ce que les employés respectent les valeurs et les règles en matière d'éthique professionnelle. La maison mère du Groupe définit ces standards dans le code de conduite du personnel ;
- s'assure que les employés disposent des informations et connaissances nécessaires à l'issue des formations organisées à intervalles réguliers ;
- s'assure que les employés de la maison mère du Groupe n'ont pas d'incitation favorisant un comportement qui ne soit pas en ligne avec la culture des risques de la maison mère du Groupe.

Par ailleurs la maison mère du Groupe applique différents principes clefs :

- Le principe de la séparation des tâches dans le sens de l'article 71 de la circulaire CSSF 12/552 ; les tâches et responsabilités sont attribuées de façon à éviter qu'elles ne soient incompatibles dans le chef d'une même personne afin d'écartier des conflits d'intérêts potentiels.
- Le principe de validation 4 yeux ; les actions nécessitant une décision, validation ou approbation sont prises selon le principe de « validation 4 yeux » dans l'optique d'éviter des erreurs et irrégularités.

### **6.3.6 Risques informatiques et cyber**

#### **6.3.6.1 Définition**

Le risque informatique et cyber est défini comme étant le risque de perte découlant d'une organisation inadéquate, d'un défaut de fonctionnement ou d'une sécurité insuffisante du système d'information.

#### **6.3.6.2 Gouvernance de gestion des risques cyber et informatiques**

La gouvernance des risques informatiques et cyber est étroitement liée à celle en place pour les risques opérationnels. Ceci inclut le concept des trois lignes de défense ainsi que les organes décisionnels tels que le « Risk Oversight Committee ».

Une « Politique de Sécurité » définit les rôles et responsabilités ainsi que les principes directeurs applicables dans le domaine de la supervision de la gestion des risques informatiques et cyber.

Cette « Politique de Sécurité » est encore complétée par un ensemble de standards de sécurité détaillant les exigences spécifiques applicables à des domaines et sous-domaines dans le périmètre informatique.

#### 6.3.6.3 Démarche de gestion des risques cyber et informatiques

Les pratiques visant l'identification et l'évaluation des risques informatiques et cyber sont également intégrées et compatibles avec tout le dispositif de gestion et de supervision des risques opérationnels.

La maison mère du Groupe a mis en place des processus d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber en cas de changements ainsi qu'en cas de mise en place de nouveaux produits. Une veille proactive des menaces cyber est également en place. Ces pratiques sont encore complétées par un processus annuel d'évaluation de risques et de contrôles couvrant le périmètre des activités informatiques.

Les différentes informations recueillies à travers les pratiques d'identification et d'évaluation des risques informatiques et cyber sont utilisées lors de la détermination de l'allocation de capital économique effectuée dans le cadre du processus « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP).

Le suivi des plans d'actions ayant comme but l'amélioration du dispositif de protection de la maison mère du Groupe fait également partie des activités de l'équipe « Risk Management » en charge de la supervision des risques informatiques et cyber.

### 6.3.7 Risques climatiques et environnementaux

#### 6.3.7.1 Définition

Le changement climatique et la dégradation de l'environnement sont des sources de changements structurels qui peuvent exercer une influence sur l'activité économique et, en conséquence, sur le système financier. Les risques liés au climat et à l'environnement comprennent deux principaux facteurs de risque :

- Le **risque physique** fait référence aux effets financiers du changement climatique notamment, la multiplication des événements climatiques extrêmes et la modification

progressive du climat et de la dégradation de l'environnement par la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation.

- Le **risque de transition** désigne la perte financière qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental.

#### 6.3.7.2 Gouvernance et démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

La maison mère du Groupe ne considère pas les risques liés au climat et à l'environnement comme une nouvelle catégorie de risque, mais plutôt comme un facteur aggravant (risk driver) pour les autres catégories de risque, telles que le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel ou le risque de réputation. La gouvernance de gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) s'inscrit donc dans la gouvernance mise en place pour gérer les autres catégories de risque.

#### 6.3.7.3 Démarche de gestion des risques climatiques et environnementaux

##### 6.3.7.3.1 Risque de crédit

Les risques climatiques et environnementaux sont identifiés et mesurés dans le cadre du processus d'identification et d'évaluation des risques (P.I.E.R.). L'approche pour identifier et évaluer les risques de crédit liés au climat et à l'environnement scinde le portefeuille de la maison mère du Groupe en trois parties :

- le portefeuille national (clientèle de détail, prêts hypothécaires, financement d'entreprises nationales, participations) ;
- le portefeuille international (portefeuille d'investissement, banque dépositaire) ;
- les activités propres de la maison mère du Groupe.

Pour chacun de ces axes, la maison mère du Groupe évalue les risques climatiques et environnementaux (physique et de transition) auxquels elle est directement ou indirectement exposée via les canaux de transition.

Les canaux de transition sont les chaînes causales reliant les facteurs de risques climatiques aux risques financiers auxquels sont confrontées les banques. Elles permettent d'expliquer comment les risques climatiques et environnementaux peuvent se matérialiser comme une source d'instabilité pour la maison mère du Groupe. Ces canaux distinguent :

- les canaux microéconomiques : impacts directs sur les contreparties, les actifs et expositions ;

- les canaux de transmissions macroéconomiques : impacts directs sur la maison mère du Groupe dus aux effets des risques climatiques et environnementaux sur les indicateurs économiques tels que la productivité et/ou la croissance économique.

Afin de mieux gérer les risques liés au climat et à l'environnement, la maison mère du Groupe a défini un premier cadre de gestion des risques climatiques et environnementaux. Ce dernier vise à la fois les risques climatiques de transition et les risques climatiques physiques et environnementaux, la maison mère du Groupe a intégré divers indicateurs de risques clés relatifs au climat et à l'environnement dans son « Risk Appetite Framework », reflétant entre autres l'objectif de réduction de l'intensité carbone de son portefeuille. De plus, une limite pour les expositions liées aux entreprises nationales actives dans les sept secteurs « NACE » qui sont particulièrement vulnérables à un risque de transition permet de réduire ce risque.

#### 6.3.7.3.2 Risque de liquidité

Le profil de risque de liquidité de la maison mère du Groupe peut être impacté par des facteurs de risques C&E à la fois de façon directe via l'incapacité de la maison mère du Groupe à obtenir du financement ou à liquider des actifs dans des conditions normales de marché ou de façon indirecte via un besoin accru de liquidités de la part de ses clients. Le risque est évalué en calculant la période de survie et le LCR après 60 jours pour différents scénarios climatiques. Du fait de l'exposition limitée de son passif aux secteurs exposés à des variations climatiques et localisés dans des zones liés à un risque physique, la maison mère du Groupe évalue le risque de liquidité comme étant faible.

### 6.3.7.3.3 Risque de marché

Les facteurs de risques C&E peuvent conduire à une volatilité plus élevée et des réductions de valeurs d'actifs sur certains marchés particulièrement exposés aux risques physiques et/ou aux risques de transition. Ces ajustements de prix peuvent être soudains et importants lorsque le risque climatique n'est pas encore incorporé dans les prix de marché. Le portefeuille obligataire de la Banque est en principe détenu jusqu'à l'échéance et la très grande majorité des titres sont renseignés au coût amorti. Le risque de marché de ces obligations dû au risque climatique et environnemental a été évalué comme faible.

## 6.3.8 Risque géopolitique

### 6.3.8.1 Définition

Le risque géopolitique représente le risque lié à la menace, la matérialisation et l'intensification d'événements défavorables provenant de guerres, du terrorisme et de toutes tensions entre États et acteurs politiques qui perturbent le déroulement pacifique des relations internationales. Les risques géopolitiques peuvent se transmettre aux banques via les risques financiers et les risques non-financiers.

### 6.3.8.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque géopolitique

La maison mère du Groupe tient compte des risques géopolitiques dans la définition de ses scénarios macroéconomiques utilisés pour le calcul des provisions IFRS9 et dans l'ICLAAP. L'analyse des canaux de transmission permet également de considérer le risque géopolitique dans les stress tests idiosyncratiques repris dans l'ICAAP.

Les principaux canaux de transmission et actions de mitigation peuvent être résumés comme suit :

- Risque de crédit (exposition directe) : La Banque suit de façon rapprochée les expositions liées à des contreparties directement impactées par des guerres ou des tensions géopolitiques. L'exposition de crédit au 31 décembre 2025 se limite à des contreparties indirectement touchées par les tensions géopolitiques actuelles. Cette exposition ne représente pourtant pas un risque matériel pour la Banque. Le portefeuille de crédit est diversifié au niveau sectoriel et géographique avec une préférence pour les secteurs plus défensifs et pour les pays et économies les plus stables.
- Risque de crédit (exposition indirecte) : Les tensions géopolitiques actuelles risquent de conduire à des variations non anticipées de taux de croissance et d'inflation et par ce biais

d'avoir une influence négative sur l'économie européenne, y compris sur celle du Luxembourg. A titre d'exemple une hausse de l'inflation peut engendrer une hausse des taux d'intérêt ou des spreads de crédit. Une hausse significative des taux freinerait la nouvelle production des prêts immobiliers et augmenterait le risque de crédit des titulaires d'un prêt immobilier à taux variable et des promoteurs immobiliers. A noter pourtant que lors de l'octroi d'un nouveau prêt à taux variable, la Banque s'assure que le titulaire peut aussi porter le remboursement du prêt en cas de hausse des taux en appliquant un stress qui est fonction des anticipations des mouvements de taux.

- **Risque de marché et de liquidité :** La volatilité des taux est suivie de façon rapprochée et des actes de gestion sont réalisés si nécessaires. En termes de risque de liquidité, la Banque s'assure que les indicateurs de liquidité restent à tout moment à des niveaux confortables.

**Risques non-financiers :** Les principaux risques non-financiers liés aux risques géopolitiques sont les attaques cyber sur la Banque et la disruption des activités de la Banque suite à la non-disponibilité d'un prestataire externe. Des investissements continus dans la résilience de la Banque permettent de mitiger ces risques.

### **6.3.9 Risque de sanction et réputation**

#### **6.3.9.1 Définition**

Par risque de sanction et de réputation, nous entendons le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire qui naît du non-respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières ainsi que le risque encouru par la maison mère du Groupe à propos de son image de marque et de sa réputation, qui pourraient être ternies notamment par des rumeurs, des scandales, des litiges ou le prononcé d'une sanction.

Le risque de non-conformité réglementaire avec les dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou déontologiques est directement lié au risque de sanctions.

#### **6.3.9.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de sanction et de réputation**

La maison mère du Groupe dispose d'une politique de Veille Réglementaire qui vise à s'assurer que la banque est en conformité avec l'ensemble des réglementations qui s'appliquent, en particulier en

lien direct avec le secteur financier, après les avoir identifiées et répertoriées, tâche confiée à une équipe dédiée. Ces textes sont mis à disposition de l'ensemble du personnel. Pour chaque nouveau texte, une étude et une analyse de gaps sont réalisées, en collaboration avec les « topic owners », spécialistes-métier des domaines concernés par les textes en question. Des réunions de travail mensuelles sont organisées afin d'accompagner et de suivre l'avancement des nouvelles obligations à prendre en compte pour la mise en conformité. Un reporting détaillé, incluant des indicateurs de suivi et des alertes, est adressé au Comité compliance et à l'organe de direction à fréquence trimestrielle.

Conformément aux dispositions de la Circulaire CSSF 12/552 telle que modifiée, la maison mère du Groupe s'est dotée de lignes directrices mettant en œuvre les principes directeurs formalisés par le Conseil d'administration en matière d'approbation de nouveaux produits (et des nouvelles activités). Une procédure interne définit les principaux éléments à prendre en considération lors de l'évaluation des éventuels nouveaux risques associés, et aux nouveaux produits ou activités envisagés et la définition de mesures de mitigation.

La maison mère du Groupe a opté pour un modèle fédéré de sa gouvernance en matière de veille réglementaire. Dans ce type de modèle, les normes sont définies de manière centrale et mises en œuvre localement, au sein des services de la maison mère du Groupe. Ce modèle fédéré permet de responsabiliser les différents acteurs et de dissocier les fonctions de vérification (deuxième ligne de défense) des fonctions opérationnelles (première ligne de défense), en conformité avec les exigences de la circulaire CSSF 12/552, telle que modifiée. Ce modèle permet d'assurer une cohérence globale en matière de veille réglementaire à l'échelle de la maison mère du Groupe et repose sur une équipe centralisée qui dispose d'une vue complète de toutes les réglementations en vigueur et à venir et est responsable de la diffusion de ces informations à travers la maison mère du Groupe et de leur suivi pour mise en conformité par les services métiers.

La deuxième ligne de défense est chargée d'une série de contrôles, consignés dans le plan de contrôle arrêté annuellement, visant à évaluer la présence et la robustesse des dispositifs en place destinés à assurer le respect des obligations et réglementations en vigueur entourant chacune des activités de la maison mère du Groupe. Ces contrôles permettent d'identifier les facteurs de risques à prendre en compte en priorité et donnent lieu à des recommandations appelant des plans d'action endéans une échéance fixée à suivre pour mitiger ces risques et ainsi éviter des non-conformités, susceptibles d'engendrer des sanctions et/ou de porter atteinte à la réputation de la maison mère du Groupe.

### **6.3.10 Risque de blanchiment et de financement du terrorisme**

#### **6.3.10.1 Définition**

Par « blanchiment », il convient de comprendre « tout acte notamment de dissimulation, de déguisement, d'acquisition, de détention, d'utilisation, de transfert auquel la loi confère expressément, par rapport à des crimes ou délits y précisés, le caractère d'infraction pénale spécifique et qui a trait au produit, c'est-à-dire à tout avantage économique, tiré d'une autre infraction pénale ». Constitue une infraction « primaire », tout crime ou délit. Traditionnellement, il s'agit entre autres, du trafic de stupéfiants, de la contrefaçon, des crimes et délits contre l'environnement, de la fraude aux intérêts financiers de l'Etat, de la corruption, de la fraude fiscale aggravée, des abus de marché, du non-respect des mesures restrictives en matière financière, des actes de terrorisme, ....

Le « financement du terrorisme » se définit par le fait de « fournir ou de réunir directement ou indirectement, illicitement et délibérément, des fonds ou des biens de toute nature dans l'intention de les voir utilisés en vue de commettre une ou plusieurs des infractions définies comme acte de terrorisme ou comme prise d'otage, même s'ils n'ont pas été effectivement utilisés pour commettre une de ces infractions ».

Le financement de la prolifération des armes de destruction massive se définit comme le soutien financier direct ou indirect permettant la fabrication illégale, le développement de l'acquisition, l'exportation, le transbordement, la négociation, le transport, le transfert, le stockage ou l'utilisation d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques ainsi que de leurs vecteurs ou des matières connexes (incluant les biens et technologies à double usage employés à des fins non légitimes).

#### **6.3.10.2 Gouvernance de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme**

La maison mère du Groupe a mis en place un dispositif de surveillance en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme (BC/FT), ainsi que le financement de la prolifération des armes de destruction massive qui reprend le modèle des trois lignes de défense.

Les fonctions commerciales ont la responsabilité de la relation d'affaires avec la clientèle et sont amenées à collecter les informations et documents nécessaires lors de l'entrée en relation ainsi qu'au cours de la relation ou lors des revues périodiques.

Le service AML Office est en charge des contrôles « Know Your Customer et Know Your Transactions » de premier niveau tant lors de l'entrée en relation que lors du suivi de la relation d'affaires ou lors des revues périodiques.

Par ailleurs, conformément à l'article 4 (1) de la loi du 12 novembre 2004 (tel que modifiée), la maison mère du Groupe a désigné un « Responsable du respect des obligations professionnelles » (RR) ainsi qu'un « Responsable du contrôle des obligations professionnelles » (RC).

C'est ainsi que la fonction de responsable du respect des obligations professionnelles est attribuée au membre du Comité de direction qui a le département Compliance dans ses attributions et celle de « responsable du contrôle des obligations professionnelles » est confiée au « Chief Compliance Officer » (CCO), responsable du département Compliance dont fait partie le service « Financial Crime Compliance ».

Ce dernier est en charge de toutes les tâches et contrôles de deuxième ligne de défense consacrés aux thématiques BC/FT, y compris l'intervention dans le flux de validation d'entrée en relation pour des dossiers à risque élevé et lors de la revue de ces derniers, ainsi que du respect des sanctions financières, de la conformité fiscale des clients et de la détection des abus de marché et des délits d'initiés, ainsi que des relations avec les autorités compétentes dans le cadre des déclarations des soupçons en matière de BC/FT. Des formations concernant le domaine BC/FT sont organisées à l'attention de l'ensemble du personnel, des nouveaux engagés mais également de façon ad hoc selon les sujets concernant plus particulièrement certains métiers. En outre, des newsletters sont régulièrement publiées en interne afin de sensibiliser les métiers à des thématiques AML/CFT plus précises (Sanctions russes, OBNL, Corruption...).

La fonction Compliance a également mis en place un « Compliance Monitoring Plan » visant à effectuer des contrôles de second niveau sur différentes thématiques en ce compris le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Enfin, l'audit interne se doit, dans le cadre de son plan de contrôle, d'auditer également tous les ans le dispositif.

#### 6.3.10.3 Démarche de la gestion du risque de blanchiment et de financement du terrorisme

Conformément à l'article 4 (4) du Règlement CSSF 12-02 modifié et à l'approche fondée sur le risque imposée par la loi modifiée du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et la lutte contre le financement du terrorisme (BC/FT) reprise au chapitre 3 du Règlement CSSF 12-02

modifié, la maison mère du Groupe a défini son Appétit pour le risque en matière de BC/FT. Cette politique « Définition pour l'Appétit pour le risque BC/FT » est validée annuellement par le Conseil d'administration : le respect des limites est calculé annuellement.

La maison mère du Groupe adopte un profil « conservateur », qui tient compte de son statut de Banque d'Etat et qui définit la typologie de la clientèle acceptable, ainsi que les zones géographiques autorisées ou interdites (chaque pays étant évalué en matière de BC/FT), des produits pouvant être offerts et des canaux de distribution acceptés..

Par ailleurs, la maison mère du Groupe a adopté une approche basée sur le risque pour évaluer le risque de BC/FT de sa clientèle. Cette évaluation a lieu lors des demandes d'entrée en relations d'affaires et est réévaluée en cours de relation dans le cadre de la vigilance constante.

Cette évaluation des risques conduit à la mise en œuvre de différentes mesures de vigilance qui sont de trois types : mesures de vigilance standard, simplifiée ou renforcée. Elles sont appliquées aussi bien pour les demandes d'entrées en relation que dans le cadre du suivi de la relation en vigilance constante.

Dans le cadre de l'évaluation des risques de BC/FT des clients, la maison mère du Groupe a mis en place un algorithme de calcul sur base de plusieurs facteurs de risque liés notamment aux types de clients, aux pays et zones géographiques, aux produits, services, et opérations effectuées et aux canaux de distribution utilisés.

En outre, la maison mère du Groupe s'assure que les transactions réalisées par ses clients sont en adéquation avec la connaissance de ses clients, leurs activités, leur situation financière et leur profil de risque.

A cette fin, différents contrôles sont réalisés quotidiennement en vue de surveiller et de détecter les transactions problématiques, complexes ou d'un montant élevé ou inhabituel eu égard au profil de risque du client.

La maison mère du Groupe a entrepris durant l'année 2025 une revue des outils utilisés dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dont notamment celui relatif au « transaction monitoring » et au « filtering » des transactions. Le dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme est en constante évolution.

### 6.3.11 Risque de fraude

#### 6.3.11.1 Définition

Par « Fraude » nous entendons toute manœuvre interdite et/ou contraire aux lois ou aux règles<sup>7</sup> de la maison mère du Groupe, y compris l'omission, la dissimulation ou la déclaration inexacte, qui, sciemment ou par négligence grave, malveillance ou avec intention dolosive, induit en erreur une partie dans le but d'obtenir un avantage financier ou autre, ou bien de se soustraire à une obligation. La fraude peut être contre la maison mère du Groupe et/ou contre la clientèle de cette dernière. La fraude couvre également les agissements justifiés par des motivations extra-financières, dès lors que ceux-ci sont opérés en violation des lois, règlements et procédures internes applicables au sein de la maison mère du Groupe. Juridiquement, la fraude est définie comme un acte réalisé en utilisant des moyens déloyaux destinés à surprendre un consentement, à obtenir un avantage matériel ou moral indu ou réalisé avec l'intention d'échapper à l'exécution des lois.

La maison mère du Groupe distingue entre la fraude interne et la fraude externe :

- fraude interne : acte de fraude commis par un membre du personnel de la maison mère du Groupe. Le personnel externe travaillant pour la maison mère du Groupe dans le cadre d'un contrat (p.ex. consultants, fournisseurs ou contractants) est à considérer comme faisant partie du personnel de maison mère du Groupe dans le contexte de cette politique.
- fraude externe : acte de fraude commis par tout acteur externe (p.ex. prospect, client, tiers non-identifié, etc.) ne faisant pas partie du personnel de la maison mère du Groupe.

#### 6.3.11.2 Gouvernance et démarche de gestion du risque de fraude

Le dispositif de la gestion du risque de fraude repose sur le principe des 3 lignes de défense appliqué en modèle fédéré, c'est-à-dire avec décisions centrales mises en œuvre localement (dans les entités de la première ligne de défense).

Les rôles et responsabilités des acteurs des trois lignes de défense sont expliqués dans une Politique de gestion du risque de fraude avec une supervision par le Comité d'audit et de compliance, une gestion par le Comité de direction et le Comité compliance et un « Fraud Protection Officer » dans la fonction de contrôle.

---

<sup>7</sup> Par règles de SPURKEESS on entend notamment le code de conduite du personnel de SPURKEESS et la politique de sécurité.

La première ligne de défense (« 1<sup>st</sup> Line of Defence » ou « 1LoD ») est responsable de :

- la gestion des risques de fraude qui sont générés par son activité.

La deuxième ligne de défense (« 2LoD ») est responsable de :

- la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et des standards anti-fraude ;
- la supervision de la gestion du risque de fraude effectuée par la première ligne de défense ;
- la sensibilisation au risque de fraude.

La troisième ligne de défense (« 3LoD ») est responsable de :

- la réalisation d'un contrôle indépendant des 2 premières lignes de défense.

La collaboration entre les acteurs des « 1LoD » et « 2LoD » selon des principes directeurs assurent une gestion efficace du risque de fraude basée sur la prévention, la détection et la résilience.

Au centre de la gestion du risque de fraude se trouve le « Fraud Protection Officer » (FPO) qui est responsable de la définition de la « Politique de Gestion du Risque de Fraude » et de la définition des standards de gestion du risque de fraude.

Il coordonne les activités de gestion du risque de fraude, la réalisation des enquêtes et est responsable de l'organisation et de la conduite d'un « Tactical Fraud Meeting » à fréquence hebdomadaire entre les acteurs de la fonction de contrôle.

En juillet 2023, le Comité de direction a décidé de centraliser également le suivi des sanctions décidées par eux au sein du Fraud Protection Office.

En coordination avec le FPO, l'aspect IT de la gestion des fraudes internes et externes est assuré par l'« Information Security Officer » (ISO) couvert par les équipes du service « Non Financial Management » (NFM), tandis que l'Inspection située au service « Conduct & Controls » assume la fonction du contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires.

### 6.3.12 Risque de conduite

#### 6.3.12.1 Définition

Le risque de conduite se traduit par un risque de perte, de réputation ou de sanction découlant du non-respect des dispositions du « code de conduite du personnel de Spuerkeess ».

#### 6.3.12.2 La gouvernance du risque de conduite

Elle fait partie intégrante de la gestion du risque de fraude et elle est assurée par le contrôle anti-fraude opérationnel hors informatique et le respect du code de conduite et des contraintes réglementaires au sein du service « Conduct & Controls ».

Le « code de conduite du personnel de SPUERKEESS » :

- informe le personnel sur les règles et valeurs à respecter dans l'exercice de ses devoirs ;
- met en avant les valeurs de notre banque et il véhicule son image et ses principes ;
- rassemble l'ensemble du personnel dans une même communauté de valeurs.

#### 6.3.12.3 Gouvernance et démarche de gestion du risque de conduite

L'inspection au sein du service « Conduct & Controls » effectue des contrôles visant à détecter des écarts de conduite par l'exploitation de schémas de fraude établis sur base d'antécédents réels et sur les risques résiduels des activités.

En collaboration avec les services de la « 1LoD », comme par exemple avec le service « HR & People Management », l'Inspection surveille le respect des aspects du code de conduite.

En parallèle, des remontées de soupçons ou encore des réclamations de clients ou des « whistleblowings » constituent des déclencheurs d'analyse et d'enquêtes internes.

L'activité et les chiffres-clés exploités au sein de l'Inspection se retrouvent dans leur contribution au « Risk Appetite Framework » (RAF) via des rapports trimestriels ainsi que dans le rapport d'activité du « Fraud Protection Officer » adressé au Comité compliance et au Comité d'audit et de compliance.

## **6.4 Analyse de l'adéquation en capital et en liquidité**

### **6.4.1 « Internal Capital Adequacy Assessment Process » (ICAAP)**

La maison mère du Groupe attache une attention particulière à la gestion de son capital qui est un élément essentiel à sa stabilité financière. Elle s'assure de disposer d'un capital suffisant au développement de son activité et de pouvoir faire face à un environnement économique défavorable. Le capital alloué aux différents métiers du Groupe est adapté au profil de risque de la maison mère du Groupe. L'identification des risques, résultat d'un processus continu, permet d'intégrer les vulnérabilités matérielles à l'allocation en capital économique.

Dans le cadre de l'exercice ICAAP, la maison mère du Groupe réalise une projection pluriannuelle, sur 3 ans, de l'évolution du capital réglementaire, afin d'évaluer l'impact sur les ratios réglementaires d'au moins deux scénarios macroéconomiques. Pour compléter ces vues normatives, une vue économique à 1 an est produite afin de présenter une allocation en capital économique suivant des méthodologies internes en tenant compte des risques matériels.

La quantification économique des différents risques repose sur une vision prudente, avec un niveau de confiance fixé à 99,95%. Des méthodologies internes ont été développées pour mesurer finement l'ensemble des risques matériels de la maison mère du Groupe. Ces derniers peuvent mener à une augmentation des exigences en fonds propres ou impacter le capital économique.

### **6.4.2 « Internal Liquidity Adequacy Assessment Process » (ILAAP)**

Le modèle d'affaire de la maison mère du Groupe implique qu'elle est exposée au risque de liquidité. En effet, la transformation de dépôts à court terme en crédits à long terme crée une forte non-concordance des maturités de l'actif avec celles du passif. La source principale de financement de la maison mère du Groupe, à savoir les dépôts de la clientèle de détail, est souvent sans échéance contractuelle, ce qui fait que cette dernière est exposée à un gap de liquidité contractuel.

Dans le cadre du processus ILAAP, la maison mère du Groupe s'assure de disposer d'un plan de financement robuste qui permet de garantir la stabilité financière de la maison mère du Groupe et la réalisation de ses objectifs stratégiques.

Dans la vue normative, plusieurs indicateurs utilisés pour mesurer le risque de liquidité sont projetés selon au moins deux scénarios sur un horizon de 3 ans. Dans la vue économique, un stress test de liquidité interne permet d'identifier les impacts de la stratégie interne et d'un environnement défavorable sur la liquidité de la maison mère du Groupe.

Ces projections sont utilisées pour s'assurer que la maison mère du Groupe possède des ressources de liquidités nécessaires dans des conditions adverses.

#### **6.4.3 Gouvernance ICAAP et ILAAP**

Les processus ICAAP et ILAAP sont des instruments importants pour la gestion des risques de la maison mère du Groupe. Un rapport trimestriel est ainsi présenté et discuté au Comité de gestion des risques et au Comité des risques. Les processus ICAAP et ILAAP sont utilisés par la maison mère du Groupe pour analyser les impacts de changements stratégiques et des prévisions budgétaires pluriannuelles.

## 7 INFORMATION SECTORIELLE

### 7.1 Les activités du Groupe

Les activités du Groupe sont exercées à partir du territoire du Grand-Duché de Luxembourg et se déclinent autour de 4 segments significatifs, chaque segment ayant des caractéristiques de rentabilité et de risque comparables. Spuerkeess détient également des participations dans des entreprises au Luxembourg, renseignées dans un segment à part.

La maison mère du Groupe a adopté une « management view » par « piliers », sur base des principaux segments clients. Cette vue permet de suivre les objectifs stratégiques et commerciaux de la maison mère du Groupe et d'assurer le meilleur encadrement des différents types de clients.

Les segments se détaillent comme suit :

- Banque des Particuliers et Banque Privée :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Retail » et « Private » et couvre toute la clientèle des particuliers de la maison mère du Groupe :

- Le pilier « Retail » est constitué du réseau d'agences avec la collecte de dépôts, la distribution de crédits, le conseil en logement, en placement et prévoyance et la gestion des moyens de paiements pour la clientèle des particuliers, des professionnels indépendants et des petites entreprises. La vente de ces produits et services se fait par le réseau d'agences, par Spuerkeess Direct et à travers les canaux digitaux au service des clients ;
- Le pilier « Private » gère la relation avec la clientèle ayant souscrit à une des offres d'investissement « execution only », de conseil en investissement ou de gestion discrétionnaire. La vente de ces produits et services se fait par des conseillers « Private Banking » dédiés au siège et aux centres financiers de Spuerkeess.

- Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Corporate », « Institutionnel » et « Secteur Public » et couvre ainsi toute la clientèle professionnelle :

- Le pilier « Corporate » gère la relation avec la clientèle des entreprises, regroupées en grandes entreprises et petites et moyennes entreprises. Les services à destination de cette clientèle en matière de prêts et crédits, placement, leasing et autres conseils financiers se font par l'intermédiaire d'équipes spécialisées ;
- Le pilier « Institutional » gère la relation avec les clients institutionnels, les fonds d'investissement, les établissements bancaires et autres intermédiaires financiers, les

assurances et réassurances, les sociétés financières ainsi que les structures « Private Equity » et « multi-family offices ». Des chargés de relation institutionnelle sont les interlocuteurs privilégiés de ces clients ;

- Le pilier « Public Sector » reprend la gestion des clients étatiques, des autres entités du secteur public et des administrations régionales et locales. Ce pilier couvre également la relation avec les ambassades d'autres pays situées au Luxembourg.

- Banque des Marchés :

Ce segment regroupe les activités des piliers « Financial Markets » et « ALM » :

- Le pilier « Financial Markets » couvre l'activité de la gestion de la position de trésorerie (Money Market) ainsi que la gestion du stock de tous les titres détenus par Spuerkeess (le volet Collateral Management). De plus, ce pilier gère l'activité « Global Credit Investment », c.-à-d. la gestion du portefeuille d'investissement de Spuerkeess par le biais d'investissements en obligations. A côté de ces activités pour compte propre de Spuerkeess, le pilier couvre un large éventail de services tels que l'exécution des ordres sur instruments financiers (actions, obligations et produits dérivés), ainsi que des opérations de change pour compte des clients d'autres segments ;
- Le pilier « ALM » couvre l'activité « Asset & Liability Management » de Spuerkeess, qui consiste en la quantification et la gestion du risque de taux d'intérêt (« IRRBB »), de risque de liquidité structurel et des équilibres bilantaires.

- Participations et « Corporate Center » :

Ce segment regroupe les revenus sur participations, qu'elles soient consolidées ou non, les activités propres de Spuerkeess non allouables aux clientèles des autres piliers comme les plus-values générées sur des ventes d'immeubles et les autres résultats, ainsi que les coûts de structures de la Direction et du secrétariat général.

## 7.2 Règles de répartition et produit net bancaire

L'information sectorielle est produite à partir de règles analytiques de répartition bilantaire, d'un système de prix de transferts interne et des méthodes d'allocation de frais généraux.

Le système de prix de transferts interne (FTP) reflète le transfert du risque de taux d'intérêt et du risque de liquidité qui sont pris en charge par le service ALM de Spuerkeess. Cette entité assure la gestion du risque de taux, du risque de liquidité ainsi que la gestion « actif-passif » pour l'ensemble de Spuerkeess.

Les coûts des « back-offices », ainsi que des activités de support et de structure sont refacturés aux différents piliers par un mécanisme analytique d'allocation des coûts « Activity Based Costing » qui reflète la consommation économique des produits et services fournis aux différents segments.

Le Produit net bancaire (PNB) du Groupe se compose des principaux produits suivants :

- dépôts des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- prêts et crédits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits des Particuliers et de la Banque Privée, des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle institutionnelle ;
- autres produits.

31/12/2024 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	518.767	270.650	24.062	37.243	850.723
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	45.297	45.297
Commissions	112.423	77.179	1.644	15.442	206.687
Résultat sur instruments financiers et sur change	5.039	20.904	12.222	12.590	50.755
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>636.229</b>	<b>368.734</b>	<b>37.927</b>	<b>110.572</b>	<b>1.153.462</b>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	10.033	10.033
<b>Produit Bancaire</b>	<b>636.229</b>	<b>368.734</b>	<b>37.927</b>	<b>120.606</b>	<b>1.163.495</b>
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-307.495	-104.946	-24.877	-43.746	-481.064
Corrections de Valeur et impairment nettes	-74.436	-109.703	-6.446	-18.140	-208.725
Résultat de MEE	-	-	-	69.587	69.587
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>254.299</b>	<b>154.085</b>	<b>6.604</b>	<b>128.307</b>	<b>543.294</b>
Impôt sur le résultat et impôts différés	-63.209	-38.300	-1.641	2.144	-101.007
Intérêts minoritaires	-	-	-	-106	-106
<b>Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère</b>	<b>191.089</b>	<b>115.785</b>	<b>4.962</b>	<b>130.345</b>	<b>442.181</b>
<b>Actifs</b>	<b>20.052.317</b>	<b>7.008.922</b>	<b>27.903.346</b>	<b>1.908.779</b>	<b>56.873.363</b>
<b>Passifs</b>	<b>26.800.493</b>	<b>21.141.946</b>	<b>6.534.080</b>	<b>2.396.844</b>	<b>56.873.363</b>

31/12/2025 Milliers d'euros	Banque des Particuliers et Banque Privée	Banque des Entreprises, du Secteur Public et de la Clientèle Institutionnelle	Banque des Marchés	Participations et « Corporate Center »	Total
Marge nette d'intérêts	588.895	253.103	54.284	40.620	936.902
Revenus de valeurs mobilières	-	-	-	40.229	40.229
Commissions	131.697	84.587	-38	10.926	227.172
Résultat sur instruments financiers et sur change	8.195	16.574	-23.725	915	1.959
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>728.787</b>	<b>354.265</b>	<b>30.520</b>	<b>92.690</b>	<b>1.206.262</b>
Autres produits et charges d'exploitation	-	-	-	7.311	7.311
<b>Produit Bancaire</b>	<b>728.787</b>	<b>354.265</b>	<b>30.520</b>	<b>100.001</b>	<b>1.213.573</b>
Frais généraux et corrections de valeurs sur actifs corporels et incorporels	-344.141	-122.623	-29.291	-47.935	-543.990
Corrections de Valeur et impairment nettes	876	-40.207	-4.480	-1.589	-45.401
Résultat de MEE	-	-	-	95.071	95.071
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>385.522</b>	<b>191.434</b>	<b>-3.251</b>	<b>145.548</b>	<b>719.253</b>
Impôt sur le résultat et impôts différés	-88.374	-43.883	745	-923	-132.434
Intérêts minoritaires	-	-	-	16	16
<b>Résultat de l'exercice attribuable aux propriétaires de la maison mère</b>	<b>297.149</b>	<b>147.552</b>	<b>-2.506</b>	<b>144.641</b>	<b>586.835</b>
<b>Actifs</b>	<b>21.375.353</b>	<b>7.175.579</b>	<b>29.366.658</b>	<b>1.728.067</b>	<b>59.645.657</b>
<b>Passifs</b>	<b>28.393.022</b>	<b>21.303.826</b>	<b>7.362.895</b>	<b>2.585.914</b>	<b>59.645.657</b>

Contribution par produit au produit net bancaire :

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2025
Dépôts des clients particuliers et privés	322.876	389.707
Prêts et crédits des clients particuliers et privés	223.766	225.187
Autres produits des clients particuliers et privés	89.587	113.893
Dépôts des clients entreprises, secteur public et institutionnels	202.176	160.471
Prêts et crédits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	83.905	84.280
Autres produits des clients entreprises, secteur public et institutionnels	82.652	109.514
Autres produits	148.499	123.210
<b>Total produit net bancaire</b>	<b>1.153.462</b>	<b>1.206.262</b>

Aucun client, ni aucun groupe de clients consolidé ne génère plus de 10% du PNB du Groupe.

**ORGANES DE SPUERKEESS**

L'organisation de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg, premier institut financier du pays fondé en 1856, est régie par la loi du 24 mars 1989 telle que modifiée qui a défini les pouvoirs respectifs du Conseil d'administration et du Comité de direction. Suivant l'article 8 de cette loi organique « le Conseil d'administration définit la politique générale de l'établissement et contrôle la gestion du Comité de direction. Tous les actes tant d'administration que de disposition nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet de Spuerkeess sont de la compétence du Comité de direction, sous réserve des approbations requises en vertu de la présente loi ».

**CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 2025**

<b><i>PRESIDENT</i></b>	M. Camille FOHL
<b><i>VICE-PRESIDENT</i></b>	M. Nima AHMADZADEH
<b><i>ADMINISTRATEURS</i></b>	Mme Bettina BLINN
	M. Pierre KRIER
	Mme Chantal SCHUMACHER
	M. François THILL
	M. Jean-Pierre ZIGRAND
<b><i>ADMINISTRATEURS- REPRESENTANT</i></b>	Mme Carmen JAFFKE
<b><i>LE PERSONNEL</i></b>	Mme Marilène MARQUES

**COMMISSAIRE DE SURVEILLANCE**

M. Luc FELLER

COMITE DE DIRECTION AU 31 DECEMBRE 2025

<b>PRESIDENT</b>	Mme Françoise THOMA	Directeur Général
<b>MEMBRES</b>	M. Aly KOHLL	Directeur Général adjoint
	M. Romain WEHLES	Directeur
	Mme Doris ENGEL	Directeur
	M. Olivier WANTZ	Directeur

REVISEUR D'ENTREPRISES AGREE

Ernst & Young, Société anonyme, Luxembourg

Approuvé par le Conseil d'administration dans sa réunion du 25 mars 2026.

Luxembourg, le 25 mars 2026

Pour le Conseil d'administration

Camille FOHL  
Président